

MASTERARBEIT / MASTER'S THESIS

Titel der Masterarbeit / Title of the Master's Thesis

„Du Pacs au mariage pour tous : enjeux et embûches
d'une longue conquête juridique, sociale et politique“

verfasst von / submitted by

Magdalena Zehetner, BEd

angestrebter akademischer Grad / in partial fulfilment of the requirements for the degree of
Master of Education (MEd)

Wien, 2021 / Vienna, 2021

Studienkennzahl lt. Studienblatt /
degree programme code as it appears on
the student record sheet:

UA 199 509 529 02

Studienrichtung lt. Studienblatt /
degree programme as it appears on
the student record sheet:

Masterstudium Lehramt Sek (AB) Lehrverbund
UF Französisch UF Spanisch

Betreut von / Supervisor:

Dr. Renaud Lagabrielle

Remerciements

À cette occasion, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont soutenue et motivée lors de la rédaction de ce mémoire de Master.

Tout d'abord, je voudrais remercier le professeur Dr. Renaud Lagabrielle, qui a supervisé mon mémoire de Master. Je tiens à vous remercier infiniment pour les suggestions utiles et les critiques constructives lors de la rédaction de ce travail. J'aimerais aussi vous remercier pour tous les cours et séminaires que j'ai pu effectuer avec vous dans le cadre de mes études de français. Vous m'avez toujours inspirée avec votre enthousiasme pour la langue et la culture françaises !

En outre, j'aimerais remercier mes parents Marion et Christian, qui ont rendu mes études possibles grâce à leur soutien à tous égards et qui ont toujours eu une oreille ouverte pour moi.

Je voudrais aussi remercier mon frère Dodo et sa femme Steffi qui me soutiennent dans tous mes projets et sur lesquels je peux réellement toujours compter.

En dernier lieu, j'aimerais remercier Vanessa pour son soutien pendant toute la rédaction de mon mémoire.

**Il est des moments où l'histoire brusquement s'accélère :
un événement survient, et l'on voit alors se cristalliser
autour de lui des mouvements qui agitaient la société
depuis de longues années. (Didier Eribon)**

Liste des abréviations

APGL	Association de parents et futurs parents gays et lesbiens
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
GPA	Gestation pour autrui
HES	Homosexualités et socialisme
LMPT	La Manif pour tous
PACS	Pacte civil de solidarité
PMA	Procréation médicalement assistée
PS	Parti socialiste
RPR	Rassemblement pour la République
UMP	Union pour un mouvement populaire

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1.	<i>Problématique</i>	1
1.2.	<i>Objectifs</i>	1
1.3.	<i>La structure du travail</i>	2
1.4.	<i>Le mariage homosexuel dans le monde : un aperçu</i>	3
1.5.	<i>De la première reconnaissance légale du couple homosexuel jusqu'au mariage pour tous en France : une brève chronologie</i>	4
2.	Une première forme de reconnaissance légale de l'homosexualité en France : Le Pacte civil de Solidarité (PacS) de 1999	6
2.1.	<i>L'origine du Pacs</i>	7
2.1.1.	La reconnaissance du couple homosexuel dans le texte de la loi du 15 novembre 1999	11
2.1.2.	Les modifications du texte original	12
2.2.	<i>« Le Pacs n'est pas le mariage » - points faibles et limites</i>	13
2.3.	<i>Les débats autour du Pacs</i>	16
3.	Du Pacs au mariage pour tous : un chemin compliqué	21
3.1.	<i>L'année 2004 : des événements mouvementés</i>	23
3.1.1.	« Brûlé vif parce que homosexuel » - le cas de Sébastien Nouchet	23
3.1.2.	Le « Manifeste pour l'égalité des droits »	25
3.1.3.	Les événements après la publication du manifeste	27
3.2.	<i>L'événement clé de l'année 2004 : le mariage de Bègles</i>	29
3.2.1.	Les débats politiques et médiatiques autour du mariage de Bègles	30
3.2.2.	Quelques lois importantes après le mariage de Bègles	32
3.3.	<i>Le rôle de la politique</i>	32
3.3.1.	Avant la loi du 17 mai 2013	32
3.3.2.	Après l'ouverture du mariage aux couples homosexuels	36
3.4.	<i>La loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples homosexuels</i>	38
3.4.1.	Chronologie du projet de loi	40
3.4.2.	L'élection présidentielle de 2012 et l'engagement de François Hollande	42
3.4.3.	Christiane Taubira	45
3.4.4.	Les chiffres des mariages homosexuels depuis la loi Taubira	47

4.	La Manif pour tous et les mobilisations contre le mariage pour tous	49
4.1.	<i>L'origine des manifestations autour du projet de loi</i>	49
4.2.	<i>L'émergence de la Manif pour tous</i>	51
4.3.	<i>Les arguments principaux de LMPT</i>	58
4.3.1.	La « théorie du genre » et la croisade anti-genre	58
4.3.2.	Le rôle de l'école	61
4.3.3.	La protection et l'instrumentalisation des enfants : une contradiction	63
4.3.4.	L'économie comme « vraie préoccupation » des Français	65
4.4.	<i>Les personnages, les manifestations et les problèmes de LMPT</i>	67
4.4.1.	Qui se trouve derrière la Manif pour tous ?	67
4.4.2.	Les manifestations les plus importantes de LMPT en 2013	69
4.5.	<i>Les groupes réactionnaires aux côtés de la Manif pour tous</i>	70
4.6.	<i>La réaction et l'engagement des associations LGBTI suite à LMPT</i>	72
4.7.	<i>Après le mariage pour tous : l'opposition de LMPT contre les techniques procréatives pour les couples homosexuels</i>	73
5.	Le mariage pour tous presque dix ans plus tard : où en est-on actuellement ?	76
5.1.	<i>Le projet de loi relatif à la bioéthique de 2019</i>	76
5.2.	<i>Le développement de la loi bioéthique et son état actuel : rejet de la PMA pour toutes</i>	78
5.3.	<i>Les enfants victimes de la Manif pour tous en 2021</i>	81
6.	Résumé et perspectives	85
7.	Bibliographie	88
8.	Table des figures	100
9.	Appendice	101
9.1.	<i>Abstract</i>	101
9.1.1.	En allemand	101
9.1.2.	En français	102

1. Introduction

Ce mémoire de Master a été écrit dans le cadre des études de français et d'espagnol (Lehramt) à l'université de Vienne afin d'obtenir le titre de Master of Education (MEd).

Dans l'introduction suivante nous allons en premier lieu énoncer la problématique de recherche, les buts et la structure du travail présent, et ensuite donner une brève introduction au sujet en regardant la situation du mariage gay dans le monde et en donnant une chronologie des événements et actions liés à la thématique en France.

1.1. Problématique

For many people inside and outside France, the scope and the intensity of the protests came as a surprise given the relative acceptance of homosexuality in French society and the apparent widespread disinterest in the institution of marriage (Robcis 2015 : 447)

Cette citation et le titre de mon mémoire « **Du Pacs au mariage pour tous : enjeux et embûches d'une longue conquête juridique, sociale et politique** » indiquent déjà l'intérêt principal du travail suivant. Le but de ce mémoire est de faire mieux connaître aux lecteurs les obstacles et embûches que la France a dû surmonter afin d'adopter finalement le 17 mai 2013 la loi Taubira ouvrant le mariage aux couples homosexuels.

Tandis que des dispositifs d'égalité comparables dans d'autres pays européens partiellement plus catholiques, comme par exemple l'Espagne, restaient souvent sans aucune réaction significative, l'opposition française contre cette loi était très forte et persistante.

1.2. Objectifs

- « Comment la France, si libérale en matière de mœurs, pouvait-elle connaître une telle résistance aux droits des lesbiennes et des gays ? » (Perreau 2018 : 13)
- « Why did it take France this long to allow gay marriage? » (Khazan 2013)

Ce n'est pas par hasard si, dans le monde entier, des journalistes, des sociologues et experts dédient de nombreux articles ou même des ouvrages entiers à la situation en France, qui a trouvé son paroxysme en 2013 avec l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et l'émergence de la Manif pour tous.

De cette problématique fondamentale est née l'idée du travail présent, qui poursuit le but d'analyser de façon critique le chemin social, politique et juridique depuis l'époque du Pacte civil de solidarité en 1999 jusqu'à l'adoption de la loi ouvrant le mariage pour les conjoints de même sexe en 2013.

La problématique qui se pose en tenant compte du fait que le processus jusqu'à l'adoption de la loi ouvrant le mariage pour tous en France était plus conflictuel, compliqué et surtout long que dans d'autres pays européens et qui guidera ce mémoire, est la suivante :

Pourquoi la France, en tant que pays laïc et considéré comme ouvert et avancé sur les questions sociétales, a-t-elle eu besoin de tellement de temps, de débats et de conflits jusqu'à l'ouverture finale du mariage aux couples homosexuels ?

1.3. La structure du travail

Dans l'ensemble, ce mémoire de Master se compose de trois grandes parties : la première, intitulée « Une première forme de reconnaissance légale de l'homosexualité en France : le Pacte civil de Solidarité (Pacs) de 1999 » explique le rôle de ce dispositif pour la reconnaissance de l'homosexualité en France et analyse les débats que le Pacs a déclenchés.

Le deuxième chapitre sert à commenter l'époque entre l'adoption du Pacs et l'adoption du mariage pour tous avec toutes ses évolutions sociales, juridiques et politiques qui ont marqué la première décennie des années 2000 en ce qui concerne cette problématique en France.

La troisième partie est dédiée au collectif conservateur qui s'est formé en opposition à la loi ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux couples de personnes de même sexe sous le nom *La Manif pour tous*. Ce mouvement a surgi en 2012 lors du projet de loi Taubira et ses manifestations avec des milliers de Français ont accompagné le projet de loi jusqu'à son adoption définitive et ont même continué après.

La dernière partie a pour but de considérer et d'analyser la situation du mariage homosexuel et des thématiques liées comme la procréation médicalement assistée en 2021 en se posant la question de savoir où en est actuellement.

Pour avoir une première idée de la thématique traitée ici, ce petit chapitre sert à présenter brièvement la situation du mariage gay dans le monde entier. De cette manière, les développements et l'ouverture du mariage aux couples de même sexe en France en 2013 sont mis dans un contexte global.



En 2001, les Pays-Bas étaient le premier pays dans le monde entier à légitimer le mariage entre couples homosexuels.

Comme on voit sur la carte, en 2020, on compte déjà 29 pays qui autorisent le mariage entre deux personnes de même sexe tandis qu'en 2013, la France est devenue le 14^e pays à accepter le mariage pour les couples homosexuels. Le nombre des pays autorisant le mariage homosexuel a alors doublé en huit ans et dans plusieurs pays des projets similaires sont en train d'être discutés. (Cf. ILGA 2020)

La carte en haut date de 2021 et illustre les 25 pays dans lesquels le mariage gay était légalisé à ce moment-là. À côté du mariage homosexuel, la carte montre aussi les pays où existent des dispositifs comme l'« Union civile » reconnaissant aussi les couples de même sexe, comme c'est le cas dans les pays du sud de l'Europe. (Cf. AFP 2018)

1.5. De la première reconnaissance légale du couple homosexuel jusqu'au mariage pour tous en France : une brève chronologie

Afin d'introduire la thématique et problématique de ce travail d'une manière compréhensible, il est inéluctable de donner un bref aperçu de la chronologie des événements traités dans ce mémoire.

À partir des années 1990 et jusqu'en 2014 de nombreux développements juridiques, sociaux et politiques se sont produits. C'est la raison pour laquelle ce chapitre essaie de donner une brève vue d'ensemble de la chronologie des événements quant à la reconnaissance légale du couple de même sexe. Les actions à partir du Pacs seront expliquées et discutées de manière détaillée plus loin dans ce mémoire :

1990 : Jean-Luc Mélenchon propose le *Partenariat civil* au Sénat.

1992 : Le *Contrat d'union civile (CUC)* est déposée à l'Assemblée Nationale.

1994 : Le Parlement européen prend la résolution d'inviter les pays membres de reconnaître les couples de même sexe.

1995 : L'association *Aides* propose le *Contrat de Vie (CVS)*.

1997 : *Aides* publie le rapport « Vers la reconnaissance des couples de même sexe » (Borrillo/Schulz 1997) qui demande l'ouverture du mariage aux homosexuels.

- Proposition du CUS et du Contrat d'union civile et sociale (CUCS)

1998 : Première proposition du *Pacte civil de solidarité (Pacs)*.

1999 : Adoption et entrée en vigueur du Pacs.

2004 : Article dans *Le Monde* sur l'agression contre un homme homosexuel (Sébastien Nouchet).

- Publication du « Manifeste pour l'égalité des droits » rédigé par Didier Eribon et Daniel Borrillo (Cf. 2004)
- Noël Mamère, le maire de Bègles, célèbre le premier mariage homosexuel

2007 : La Cour de Cassation définit le mariage comme « union entre un homme et une femme ». (Cass. 2007)

2012 : L'élection présidentielle et l'engagement du socialiste François Hollande.

- Présentation du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux couples homosexuels
- Émergence du collectif la Manif pour tous (LMPT) contre le projet de loi et sa première manifestation contre le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux couples de même sexe

2013 : Adoption de la loi Taubira ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux couples de même sexe

- Le 29 mai, premier mariage gay célébré à l'Hôtel de Ville de Montpellier
plusieurs manifestations organisées par la Manif pour tous rassemblant des milliers de manifestants

2014 : le 3 février, au lendemain des manifestations de la Manif pour tous contre le mariage pour tous, la PMA et la GPA, avec presque 100 000 personnes en France, le gouvernement a fini par renoncer au projet de loi Famille
(Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 15-16 ; Cf. Martel 2000 : 732 – 742 ; Cf. Borrillo 2015)

2. Une première forme de reconnaissance légale de l'homosexualité en France : Le Pacte civil de Solidarité (PacS) de 1999

En France, la demande d'une forme de reconnaissance pour les conjoints hors mariage, particulièrement pour les couples de même sexe, a surgi pour la première fois à la fin des années 1980. (Cf. Descoutures et al. 2008 : 8)

Après l'élaboration et la proposition de plusieurs projets revendiquant des nouveaux droits pour les couples hors mariage, hétéro- et homosexuels, dans les années 90 mais qui ne seront pas expliqués de manière plus précise dans le cadre de ce mémoire, le Pacte civil de Solidarité représente le premier grand pas dans la reconnaissance légale de l'homosexualité en France. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 15s.) C'était non seulement la perception sociale, mais aussi le traitement juridique de l'homosexualité qui ont formé la base du PACS à cette époque-là. (Cf. Rault 2009 : 17) Selon l'*Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL)* l'enregistrement du PACS a été une étape très importante pour la reconnaissance juridique de la conjugalité homosexuelle. Les mesures juridiques du pacte civil de solidarité restent quand même ambivalentes puisque c'est « un dispositif fondé sur l'objectif de légalisation du couple du même sexe, mais devant également incarner une nouvelle forme de vie commune en dehors du mariage. » (Cf. Rault 2009 : 33) Par conséquent, on peut constater que le PACS ne favorise pas seulement les couples homosexuels, mais aussi ou plutôt surtout les couples de sexe différent. Et Borrillo et Lascoumes disent même que le PACS « entérine une situation d'inégalité formelle en excluant les homosexuels du droit au mariage et à la filiation ». (2002 : 6) À cause de cette situation d'inégalité constante, Wilfried Rault désigne le Pacs comme « la solution française à la reconnaissance légale du couple de même sexe. » (Rault 2008 : 117) En outre, il souligne que la possibilité du mariage pour les couples homosexuels n'a pas vraiment fait partie du débat politique à cette époque-là, mais a été « soigneusement évitée ». (Rault 2008 : 117)

Bien qu'on puisse penser que le Pacs a été élaboré principalement afin de reconnaître les couples homosexuels de manière juridique, en y regardant de plus près on remarque que l'objectif – peut-être voilé mais probablement encore plus visé - était d'encourager une nouvelle forme d'union à côté du mariage. (Cf. Rault 2007 : 558)

En conséquence, ce qui saute immédiatement aux yeux, est le fait que le Pacs, malgré son objectif principal de reconnaître les couples homosexuels, est encore plus intéressant pour les couples de sexe différent. Le nombre de Pacs enregistrés parmi les couples hétérosexuels a d'ailleurs augmenté de manière progressive dès son adoption, alors que le nombre de couples de même sexe n'a guère augmenté entre 2000 et 2006. (Cf. Figure 1)

	de sexe différent	de même sexe	gay	lesbien	total
1999 (à partir du 15 novembre)	3 378	2 474	1 882	592	6 151
2000	15 935	5 115	3 290	1 825	22 276
2001	15 435	3 145	1 910	1 235	19 632
2002	20 588	3 439	2 171	1 268	25 311
2003	25 819	4 065	2 459	1 606	31 585
2004	33 147	4 749	2 878	1 871	40 093
2005	52 800	4 620	2 824	1 796	60 743
2006*	64 271	4 509	2 727	1 782	77 362

* données incomplètes sur décembre

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

Figure 2: Nombre annuel de PACS selon type de couple. (Rault 2009: 29)

2.1. L'origine du Pacs

Le pacs est une conséquence des 48 000 cas de sida diagnostiqués en France depuis 1981, des discriminations qui demeurent et des arrêts injustes de la Cour de cassation. Il est la résultante des désillusions que la gauche a suscitées au début des années 1990 et des espoirs qu'elle a fait naître en 1997. Il est l'enfant chéri des Gay Pride qui ont connu le succès ces dernières années et la conséquence logique d'une plus grande acceptation de l'homosexualité en France. C'est dire qu'entre *Philadelphia* et *Ceux qui m'aiment prendront le train*, il arrive à l'heure. (Martel 2000 : 627)

Comme nous allons le voir, faute d'une réaction juridique appropriée, les associations luttant contre le sida, comme par exemple *Aides* ou *Act Up Paris*, se sont mobilisées à partir des années 1980 et aussi pendant les années 1990. L'engagement des associations était complété par un certain groupe de personnalités intellectuelles et aussi des membres du parti écologiste : « C'est grâce à ces mobilisations que les premiers pas vers la reconnaissance des couples de même sexe ont pu être franchis dans l'hexagone. » (Borrillo 2015)

Le Pacs était le résultat d'un chemin long et difficile, puisque la version finale de celui-ci n'entre en vigueur que dix ans après la présentation du premier projet en faveur des droits des couples homosexuels qui était le *Partenariat civil* proposé au Sénat par Jean-Luc Mélenchon en 1990. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 14s.) Néanmoins, son projet n'était même pas discuté. (Cf. Paternotte 2011 : 86)

Deux ans plus tard, ce sont Jean-Yves Autexier et Jean-Pierre Michel qui proposent le *Contrat d'union civile* à l'Assemblée nationale. Avec l'exposé des motifs suivant il met déjà en lumière que les dispositifs existants ne peuvent plus répondre aux développements sociaux et surtout à la diversité de la vie commune et des couples homosexuels :

Il est frappant de constater qu'en 1991, à la question "qu'est-ce qu'un couple?", les démographes [...] ne peuvent répondre précisément, confrontés qu'ils sont à une diversification accélérée des modes de vie concernés. S'ajoutent à ces incertitudes des évolutions concernant les modes de vie homosexuels, qui, spécialement dans les villes, tendent à prendre des formes stables de vie commune, sans qu'aucun cadre juridique adapté n'ait été même esquissé. (Brustier 2014 : 45)

Après d'autres projets prédécesseurs proposés tout au long des années 90, dont le CVS, CUS, CUCS et PIC, la première version du Pacs est adoptée par l'Assemblée nationale en octobre tandis que la seconde version est déclarée conforme à la Constitution française par le Conseil constitutionnel en novembre de 1999. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 14s.)

Le 13 octobre 1999, le Pacs a été adopté par l'Assemblée nationale et est entré en vigueur plusieurs semaines après. Ce dispositif trouve son origine dans les développements contemporains de la vie familiale et privée. (Cf. Rault 2009 : 17) À côté des transformations juridiques et sociales, c'est aussi la visibilité de la maladie du sida qui joue un rôle décisif dans le développement du traitement de l'homosexualité et d'une éventuelle conjugalité homosexuelle dans les années 80. (Cf. Martel 2000 : 598) Toutefois, même si l'homosexualité est plus acceptée socialement, la base juridique n'évolue pas vraiment. (Cf. Rault 2009 : 20)

En février 1995, l'association *Aides*, fondée en 1984 en tant que première association à lutter contre le sida, commence à s'engager « en faveur de la reconnaissance légale des couples de même sexe ». (Paternotte 2011 : 89)

En conséquence, l'association lutte aussi, à côté de la prévention du sida, pour un statut légal des couples homosexuels.

Daniel Borrillo, à cette époque juriste bénévole pour *Aides*, souligne à quel point ces deux faits sont liés :

Le degré de citoyenneté et la reconnaissance de droits sont étroitement liés à la réussite sanitaire. L'acceptation de l'union des homosexuel(le)s constitue aujourd'hui un élément de plus dans la lutte contre le sida, il est de notre devoir de volontaires de saisir cette possibilité et d'agir en conséquence. » (Borrillo 1996 : 19)

C'est aussi l'association *Aides* qui propose en 1995 un des prédécesseurs du Pacs : le Contrat de vie sociale (CVS) offrant plus de droits en comparaison avec le CUC. (Cf. Paternotte 2011 : 90) Par ailleurs, avec ce dispositif l'organisation *Aides* veut donner « un statut légal du couple hors mariage ». (Martel 2000 : 608)

Dans le document « Vers la reconnaissance des couples de même sexe » (Borrillo/Schulz 1997), publié en avril 1997, l'association *Aides* revendique l'accès de tels couples au concubinage, une modification du CUS et, en tant que « dernière étape » de la lutte pour l'égalité, déjà le droit au mariage réservé aux couples hétérosexuels. (Cf. Paternotte : 91 ; Cf. Borrillo/Schulz 1997 : 4)

Borrillo et Schulz, les rédacteurs du document d'*Aides*, soulignent qu'il suffirait d'introduire un seul article pour donner aux couples gays et lesbiens le droit de se marier, formulé de manière suivante :

le mariage est le contrat par lequel deux personnes, indépendamment de leur sexe, s'entendent unir, pour une durée indéterminée dans une communauté de vie et d'intérêts dont le statut fait l'objet du présent titre. (Borrillo/Schulz 1997 : 19)

En outre, il faudrait substituer les termes « mari et femme » par « époux/épouses ». (Borrillo/Schulz 1997 : 19) Cette adaptation n'aurait pour conséquence que le fait que les couples gays et lesbiens, jusque-là ignorés dans le droit, auraient aussi le droit d'exprimer leur union juridiquement. (Cf. Borrillo/Schulz 1997 : 19)

Le rôle concret de l'association *Aides* dans le combat pour le mariage pour les couples homosexuels sera traité plus tard, mais ce qui semble être déjà clair à ce moment-là est le fait que *Aides* devient un acteur principal et indispensable dans cette lutte.

De plus, les développements et changements politiques influent aussi sur l'évolution des dispositifs. Même si la demande de la reconnaissance pour les couples hétérosexuels non mariés et surtout pour les couples homosexuels a été posée pour la première fois dans les années 1980, « le débat n'est pleinement entré dans l'espace public qu'à partir de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1997. » (Descoutures et al. 2008 : 8) Cependant, avec l'arrivée du gouvernement de Jospin en 1997, le CUS ne fait toujours presque pas partie du débat politique et n'avance donc pas, plusieurs

grandes mobilisations en faveur du CUS ont lieu, comme l'« Europride » à Paris où presque un quart de million de personnes se sont mobilisées. (Cf. Martel 2000 : 612s.) Cette vague générale de la reconnaissance de l'homosexualité concerne bien sûr d'autres pays européens. En 1989, le Danemark devient le précurseur en mettant en place un « partenariat enregistré » avec des droits similaires à ceux du mariage civil. Les autres pays nordiques le suivent. (Cf. Paternotte 2011 : 94)

Au même moment, en France, l'insatisfaction envers les projets existants (CUC, CUCS, etc.) augmente et au début de 1998, le nom du Pacte civil de solidarité est présenté pour la première fois. (Cf. Martel 2000 : 618s.) Le 9 octobre 1998, la première grande discussion de la proposition du Pacs a lieu à l'Assemblée nationale. (Cf. Martel 2000 : 632-636, 740) Dans ce cadre et après plusieurs heures de débat, la proposition de loi a été annulée pour inconstitutionnalité, car les parlementaires de la droite ont soutenu deux exceptions d'irrecevabilité de la loi dont une adoptée à l'Assemblée nationale. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 79 ; Cf. Paternotte 2011 : 94) Néanmoins, cette « défaite » était seulement possible à cause d'une infériorité numérique du PS lors du vote. (Cf. Martel 2000 : 636) C'est la raison pour laquelle on lit dans le journal *Libération* – pour donner un exemple – « Le PS en fuite ». (Martel 2000 : 637) La défaite du 9 octobre aura non seulement des conséquences sur la politique, mais aussi sur la position des associations *Aides* et le Centre gai & lesbien qui, avant plutôt hostiles au Pacs, s'expriment à partir de ce jour-là en faveur du dispositif. (Cf. Martel 641ss.)

« Entre octobre 1998 et octobre 1999, le pacs est donc devenu un débat national ». (Martel 2000 : 655) Le Pacs a été présenté plusieurs fois et il fallait quatre lectures au Sénat jusqu'à son adoption finale. Au fil des débats, et surtout dans la deuxième proposition du Pacs, la performance du « Filibustering » de la droite est mise en valeur. Cette méthode qui est déduite de « son assimilation à la « flibusterie » » vise à entraver par tous les moyens procéduraux le déroulement des délibérations des assemblées. (Borrillo/Lascoumes 2002 : 78)

C'est alors qu'après de nombreuses heures de débats et un contre vent fort, que le Pacs final est adopté le 13 octobre 1999, c'est-à-dire un an après sa première présentation, par l'Assemblée nationale :

A l'issue d'un débat parlementaire extrêmement long, émaillé de nombreuses interventions homophobes et d'un processus de navette difficile entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le Pacs fut approuvé le 13 octobre 1999 par 315 voix contre 249. [...] (Paternotte 2011 : 95)

Le 9 novembre le Conseil constitutionnel déclare la loi comme valide et le 15 novembre elle entre officiellement en vigueur. Le 22 novembre, le premier Pacs entre deux hommes est célébré et signé à Paris. (Cf. Martel 2000 : 659, 742)

2.1.1. La reconnaissance du couple homosexuel dans le texte de la loi du 15 novembre 1999

Le Pacs a été publié pour la première fois par la loi du 15 novembre 1999 « parue au *Journal officiel* du 16 novembre 1999 ». (Rault 2009 : 34) La loi relative au Pacs reconnaît officiellement le couple homosexuel en l'inscrivant explicitement dans le Code civil et même dans deux contextes différents.

D'un côté, l'article 1 de la loi cite les couples homosexuels ayant le droit de recourir au Pacs :

[Le] pacte civil de solidarité est un contrat de vie commune conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. [...]

(art. 515-1 du Code civil)

De l'autre côté, l'article 515-8 du Code civil reconnaît le concubinage pour les couples gays et lesbiens :

Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple. Observons que cette seconde reconnaissance n'a pas été envisagée d'emblée par le législateur. C'est la majorité sénatoriale qui, tout en s'opposant au projet de pacte civil de solidarité, a ouvert la voie à la reconnaissance du concubinage du couple de même sexe. Lors du réexamen du texte à l'Assemblée, les députés ont restauré le texte anéanti par les sénateurs tout en maintenant la disposition relative au concubinage homosexuel. (art. 515-8 du Code civil)

La loi relative au Pacs est inscrite dans le Code civil, le principal appareil de légitimation de la société, et cite pour la première fois le couple homosexuel et conséquemment l'homosexualité y est mentionnée officiellement en tant qu'une « orientation sexuelle possible ». (Rault 2007 : 565)

Dans l'ensemble, le Pacs s'inscrit dans le développement européen en ce qui concerne la reconnaissance légale du couple homosexuel. En comparaison avec les dispositifs dans d'autres pays européens, le Pacs français s'adresse non seulement aux couples homosexuels, mais aussi aux couples hétérosexuels qui souhaitent « encadrer leur union sans pour autant avoir recours au mariage ». (Rault 2009 : 556) Malgré tout, le PACS contient aussi de nombreux indicateurs qui démontrent une reconnaissance limitée des droits des couples homosexuels. Bien que l'union des derniers soit juridiquement reconnue, ils n'ont quand même pas accès à l'union

matrimoniale. Les couples de sexe différent bénéficient donc toujours de plus de droits dans le cadre du mariage. (Cf. Rault 2009 : 41 ; Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 6)

2.1.2. Les modifications du texte original

Les partisans de la reconnaissance officielle et juridique des couples homosexuels ont revendiqué dès l'entrée en vigueur du Pacs en 1999 son amélioration. En comparaison avec d'autres pays européens dont plusieurs (les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne) ont même déjà légalisé le mariage civil pour les couples gays et lesbiens, le dispositif français s'est révélé comme « le moins fourni en termes juridiques ». (Rault 2009 : 44)

En raison des développements européens, la demande du mariage et de la filiation pour les couples de même sexe est revenue sur le territoire politique français. Le mariage de Bègles en 2004, un événement très controversé dont nous parlerons plus tard, a conduit au fait que les candidats de l'élection présidentielle de 2007 se sont tous exprimés sur cette problématique.

En raison de l'augmentation des revendications, le texte du Pacs a été modifié plusieurs fois pendant cette période, comme par exemple par les deux lois de 2006 et de 2007. Les modifications concernent plusieurs passages du texte : « [...] son traitement par la statistique publique, le régime de fiscalité, le régime des biens (entre autres), et les abattements ayant trait aux legs et successions ». (Rault 2009 : 45)

Le Pacs a toujours représenté un de ces dispositifs qui gardent - contrairement au mariage - l'identité individuelle d'une personne et ne met pas en avant l'entité conjugale. La loi de 2006 renforce encore cette vision, « en substituant au régime de l'indivision un régime de séparation des biens, le législateur a individualisé encore davantage le Pacs. » (Rault 2007 : 562)

Alors que le texte d'origine du Pacs a fortement pris ses distances par rapport au mariage, les nouvelles lois semblent – à première vue - rapprocher le Pacs et le mariage. Tel est par exemple le cas quant à la modification de l'assistance réciproque. (Cf. Rault 2009 : 47s.)

Pourtant, en y regardant de plus près, on note que les apparences sont trompeuses. À côté du régime des biens qui reste inférieur par rapport à celui du mariage, la question de la filiation n'est pas non plus du tout modifiée. De plus, le Pacs ne fait ni allusion ni à la fidélité, ni aux modalités de rupture. À l'opposé du mariage, le Pacs

peut être dissolu par une personne sans que celle-ci soit obligée à une procédure judiciaire. (Cf. Rault 2007 : 562s.)

Dans l'ensemble, on peut résumer que, malgré plusieurs modifications, le Pacs ne réussit pas du tout à éliminer les inégalités juridiques entre les couples homo- et hétérosexuels. De surcroît, le fossé juridique et social entre le mariage et le Pacs reste assez grand.

2.2. « Le Pacs n'est pas le mariage » - points faibles et limites

Au fil des années précédentes, lors des débats sur le Pacs, des voix, déjà, s'étaient fait entendre, chez les militantes de l'égalité, pour dénoncer les insuffisances de ce nouveau cadre juridique (qui confère bien peu de droits aux contractants. (Eribon 2004 : 12)

On peut constater que Didier Eribon estime que le Pacs ne concède pas aux gays et lesbiennes les droits qui permettent une reconnaissance « pleine et entière ». (Cf. Eribon 2004 : 12) Wilfried Rault semble être d'accord en affirmant que les personnes de même sexe pacsées se voient toujours traitées comme des célibataires puisqu'ils n'accèdent pas au statut conjugal. Par ailleurs, l'homoparentalité des couples homosexuels n'est pas non plus reconnue par le Pacs étant donné que seulement un membre peut être admis comme parent. (Cf. 2007 : 566)

Malgré les limites nombreuses, Eribon trouve que le Pacs pourrait ou plutôt devrait servir de point de départ pour de nouveaux modes de vie et de nouvelles formes d'arrangements. (Cf. 2004 : 12) Le Pacs montre quand même le pouvoir de la résistance du système politique à des positions qui n'ont rien à voir avec celui-ci : « Les divers groupes qui, successivement puis collectivement, ont tenté de mettre en évidence d'autres enjeux que ceux que les acteurs politiques avaient d'emblée jugés acceptables n'ont pu se faire entendre. » (Borrillo/Lascoumes 2002 : 67) Cela veut dire que les personnes directement concernées n'avaient pas vraiment de voix dans le débat provoqué par le Pacs.

Le Pacs ne représentait, et pas seulement aux yeux de Didier Eribon, que la première étape ayant pour objectif général la fin des discriminations face aux couples de même sexe et plus concrètement, à cette époque-là quand même difficilement imaginable, le mariage pour tous ceux qui le désirent. (Cf. Paternotte 2011 : 90) De surcroît, pour Eribon « le Pacs constituait [...] un excellent exemple de ces formes juridiques nouvelles qu'il est loisible de créer. » (2004 : 12) Le Pacs devrait donc conduire à une

réflexion sur l'acceptation de nouvelles formes de relations diverses, comprenant bien-sûr les couples homosexuels, mais aussi d'autres formes d'unions.

Selon Borrillo et Lascoumes, l'adoption de la loi du Pacs était possible seulement parce que d'un côté, le droit de la famille n'était pas articulé tout au long du débat et, pour cette raison, la reconnaissance du concubinage n'était pas non plus débattue. De l'autre, le Pacs a maintenu son rang secondaire en comparaison avec le mariage. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 83) Ce dernier est dû au fait que le mariage doit protéger la famille qui repose sur la filiation et c'est la raison pour laquelle le mariage ne peut pas s'ouvrir aux couples homosexuels. (Cf. Paternotte 2011 : 95)

Adeline Hazan, secrétaire nationale du PS, confirme ce fait en disant :

Ce qui a guidé le gouvernement, c'est la volonté que le Pacs ne ressemble pas au mariage. C'était un peu trop présent dans les débats : à chaque fois que quelque chose pouvait ressembler au mariage, on l'écartait de peur qu'on puisse dire : c'est un mariage-*bis*, on ouvre la porte au mariage des homosexuels. (Hazan 2002 : 149)

On voit, par conséquent, que les opposants aux Pacs voulaient clairement démarquer celui-ci du mariage. Le Parti socialiste était l'un des partis qui a souligné que le Pacs n'était pas le mariage et qui a poursuivi une certaine stratégie avec le Pacs en vue de donner « certains bénéfices aux couples de même sexe tout en leur refusant l'accès au mariage et à la filiation ». (Borrillo 2015)

La position des socialistes à cette époque-là était claire et, en outre, ils soulignaient que le Pacs n'était pas du tout un pas envers de nouveaux droits quant à l'homoparentalité ou l'adoption des couples gays et lesbiens. Ils estimaient, tout au contraire, que les droits gagnés suite à cette nouvelle loi étaient suffisants et qu'il ne fallait donc plus discuter du mariage pour tous. (Cf. Borrillo 2015)

Cependant, le grand nombre de questions qui restaient encore ouvertes dans le cadre du Pacs, comme par exemple la filiation, conduiraient à revendiquer d'autres droits vu que le Pacs n'était pas capable de mettre un terme à la totalité des discriminations contre les couples homosexuels. (Cf. Paternotte 2011 : 96)

Eric Fassin, un sociologue de gauche, souligne ce développement en disant que les gays et lesbiennes sont exclus du couple. Mais en entrant dans ce sujet, l'inégalité existante devient encore plus évidente et visible : « Le progrès des droits donne ainsi à voir une discrimination jusqu'alors invisible. » (Fassin 1998 : 8)

En fait, le Pacs représente, et pas seulement pour Wilfried Rault, « un compromis : il est à la fois un simple statut patrimonial et un mode de reconnaissance de la conjugalité puisqu'il est enregistré par une autorité publique. » (Rault 2007 : 570)

Le Pacs offre une nouvelle forme de vie commune mais même l'usage de celui-ci n'est pas du tout homogène parmi ses contractants. Les couples décident de se pacser pour des motifs très divers pas toujours strictement liés à un type fixe du couple. Afin de découvrir les différents motifs du Pacs, Rault a interviewé un grand nombre de couples pacsés. (Cf. Rault 2009 : 103-123)

Pour les couples homosexuels, souvent, le Pacs « vise à en faire un véritable substitut de mariage et qui est rarement rencontré dans une version typique. » (Rault 2009 : 103) Mais même et surtout pour les contractants homosexuels, le Pacs peut prendre une place plutôt identitaire visant à une reconnaissance de l'homosexualité « en tant que telle ». (Rault 2009 : 103) Dans ce cas-là, le Pacs sert à donner plus de visibilité aux relations homosexuelles qui sont peut-être stigmatisées et traitées comme inférieures de la part de la famille : « Le PACS peut ainsi servir à dire plus officiellement une homosexualité connue mais niée jusqu'alors par des proches. » (Rault 2009 : 104) D'autres couples de même sexe désirent quant à eux se libérer des représentations et stigmates négatifs toujours liés à l'homosexualité grâce au Pacs. (Cf. Rault 2009 : 107)

Le schéma suivant montre les différents types idéaux de l'interprétation du Pacs par ses contractants selon Wilfried Rault :

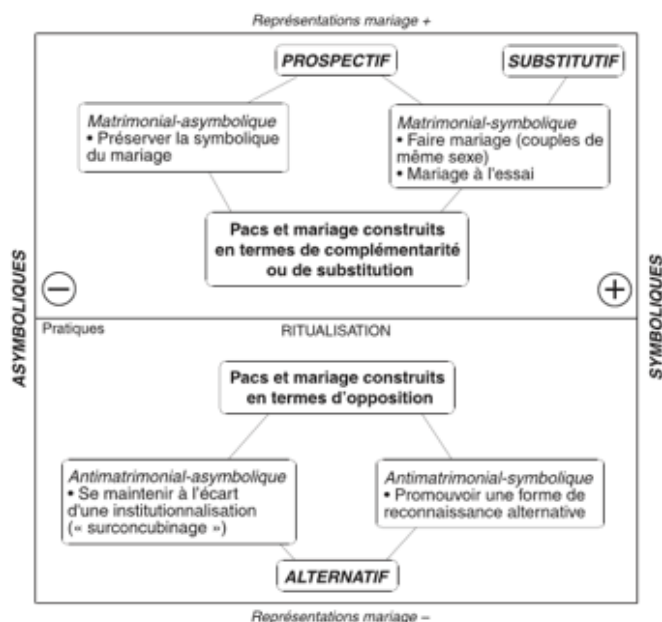


Figure 3: « Les types idéaux de Pacs » (Rault 2007 : 572)

On voit donc qu'il existe une vaste diversité quant à la signification attribuée au Pacs. À partir de ce schéma, l'interprétation du Pacs dépend fortement de l'accès au mariage des contractants. Par conséquent, le Pacs sert ou de substitution ou d'alternative au mariage. Dans la partie supérieure du schéma, l'aspiration au mariage

prédomine, alors que dans la partie inférieure les contractants se distancient du mariage classique et préfèrent préserver une union libre. (Cf. Rault 2007 : 572-580)

Bien qu'il y ait bien sûr de nombreux couples qui ne désirent pas se marier, et profitent donc du Pacs consciemment, les discriminations existent, malgré l'adoption du Pacs, deviennent de plus en plus évidentes et ainsi les revendications du mariage plus fortes.

2.3. Les débats autour du Pacs

On ne peut pas nier que le Pacs est un dispositif très controversé à cause duquel il s'est produit un débat polémique en France. Ce n'est pas par hasard que le sociologue et spécialiste du Pacs Wilfried Rault désigne le Pacs, comme nous l'avons déjà dit, comme une « solution française à la reconnaissance du couple de même sexe. » (Rault 2009 : 117) Par conséquent, ce chapitre se propose d'analyser les débats autour du Pacs et d'expliquer les polémiques.

Les discussions sur le Pacs ont montré la manière dont se transforment les relations entre la vie privée et l'espace public. (Cf. Borrillo/Fassin 1999 : 61) Borrillo et Fassin résument l'évolution du débat du Pacs de la manière suivante et le divise selon trois aspects :

Le débat sur le Pacs a été d'abord un débat en termes de valeurs, d'où d'ailleurs la violence des oppositions [...]. Il a donc été aussi profondément un débat politique [...]. Ce débat a été également un débat politique. (Borrillo/Fassin 1999 : 61)

Le Pacs a donc produit un débat animé, aussi bien dans l'espace politique que social. Les opinions et arguments sur ce dispositif sont très divisés, comme le soulignent Borrillo et Lascoumes en disant qu'il existe une certaine symétrie entre les arguments en faveur et contre : « [...] d'un côté, ce qu'est le Pacs et ce qu'il contribue à créer, d'un autre côté, ce que le Pacs n'est pas ou ce avec quoi il ne faut pas le confondre. » (2002 : 83) Ce dernier fait allusion au fait que le Pacs ne doit pas être mis au même rang d'égalité que le mariage, bien au contraire, que la limite entre ces deux dispositifs est conservée.

Dans un premier temps, le Pacs doit défendre les trois valeurs suivantes pour la totalité des citoyens, indépendamment de leur orientation sexuelle :

- la fin de la discrimination
- la responsabilité et
- la solidarité dans le quotidien. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 84s.)

Selon Borrillo et Lascoumes, les débats autour du Pacs partent de quatre grands enjeux :

- l'enjeu d'*équité*
- l'enjeu d'*égalité*
- l'enjeu de la *reconnaissance* et
- l'enjeu de la *diversification des alliances* (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 38s.)

Le premier porte sur le fait que les concubins homosexuels n'ont pas accès aux mêmes droits que ceux de sexe différent. La couverture sociale du partenaire et la succession du droit au bail représentent les enjeux d'équité les plus mentionnés, visibles et, de plus, nécessaires pour la vie quotidienne. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 39s.) L'obstacle de l'égalité se penche sur la question de savoir pourquoi ou au nom de quoi les couples homosexuels devraient être privés de certains droits en comparaison avec des personnes célibataires ou des familles monoparentales. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 49s.) Le troisième enjeu s'intéresse à la reconnaissance identitaire de l'homosexualité en tant que forme d'orientation sexuelle possible et respectable. La question d'un type d'alliance non spécifique caractérise le dernier enjeu, qui va de pair avec le mouvement général de diversifier les alliances entre personnes. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 45)

En outre, les partisans du Pacs reconnaissent que le Pacs n'est pas le mariage, mais plutôt une nouvelle forme de vie en couple qui doit faciliter la vie des couples non mariés, mais bien sûr pas seulement celle des couples homosexuels.

Les opposants, au contraire, ne cessent d'avancer comme argument principal la différence fondamentale du mariage. De surcroît, la dissociation du droit de famille est leur deuxième argument. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 86-89) À cause de la dissociation du Pacs aussi bien du mariage que de la famille, « il ne sera pas pour les couples homosexuels une étape possible vers l'adoption ou la procréation médicalement assisté ». (Borrillo/Lascoumes 2002 : 90) Néanmoins, il existe un lien inévitable et à double sens entre le Pacs et le mariage. Le premier nourrit l'exigence du deuxième et l'ouverture du mariage aux couples homosexuels aurait en même temps des conséquences considérables sur le caractère social du premier. (Cf. Rault 2008 : 117)

Selon Rault, l'interaction permanente entre ces deux dispositifs explique la raison pour laquelle l'expérience des couples pacsés alimente « la revendication concernant le mariage des couples de même sexe, qu'ils souhaitent s'inscrire dans une dynamique

matrimoniale ou non. » (Rault 2008 : 118) Même dans le cas où les contractants d'un Pacs qui, en effet, souhaiteraient se marier, attribuent au Pacs un rôle de mariage substitutionnel, ce dispositif ne réduit pas la revendication et demande du mariage et cela pas seulement à cause des raisons juridiques, mais encore à cause des nombreuses privations dont « la mise en scène de l'union ; réduite à un acte strictement administratif par les modalités de l'enregistrement du pacte au tribunal d'instance. » (Rault 2008 : 118-119)

Par ailleurs, ce qui produit les résistances au Pacs est le fait qu'il ne touche pas seulement à la conjugalité, mais aussi à la filiation pour les couples homosexuels, c'est-à-dire à la PMA ou à l'adoption. C'est la raison pour laquelle le débat autour du Pacs s'inscrit déjà dans un processus qui dénature la filiation.

Éric Fassin souligne que même en 1999, avant l'adoption réelle du Pacs,

la double question de l'ouverture du *mariage* et de la *filiation* aux couples de même sexe est devenue en France un enjeu politique. Paradoxalement, c'est au moment même où l'on débat du PaCS, qui n'envisage ni l'une ni l'autre : effet pervers (si l'on peut dire) de la polémique autour du projet, l'enjeu politique se porte donc, avant même qu'il ne soit définitivement adopté, *au-delà du PaCS*. (Borrillo/Fassin 1999 : 89)

On peut donc constater que la polémique autour du mariage pour les gays et lesbiennes était toujours liée et causée par la question de la filiation et la dernière reste jusqu'à aujourd'hui la problématique qui domine les débats publics.

De nombreux intellectuels et sociologues, experts du Pacs, sont unanimes : ce modèle d'union n'est pas du tout un dispositif parfait qui met fin à toutes les inégalités entre la vie de couples des hétéro- et homosexuels. Pour Eribon, par exemple, le Pacs ne sert que de « point de départ à une réflexion sur la reconnaissance possible ». (Eribon 2004 : 12) Comme déjà expliqué, il estime que le Pacs « n'est qu'un élément dans un ensemble de revendications ». (Eribon 2004 : 79)

Lui et d'autres experts comme Daniel Borrillo veulent évidemment aller plus loin et conquérir de nouveaux droits, surtout en ce qui concerne l'homoparentalité et la filiation des couples de même sexe.

Le 27 janvier 1999, avant l'adoption du Pacs, Éric Fassin intervient « en faveur du PaCS. » (Fassin 1999 : 30) Bien que le Pacs contienne des défauts et inégalités, il n'y a d'autres options que d'être en faveur puisque

le choix politique qui nous est proposé est plutôt le suivant : se prononcer pour le PaCS, dans l'espoir d'aller au-delà, ou bien contre le PaCS, afin de rester en-deçà. Autrement dit, c'est dans l'intention d'encourager le mouvement, ou bien en vue de maintenir l'ordre (Fassin 1999 : 30)

C'est la raison pour laquelle il met en évidence que ce jour-là il n'agissait pas en tant que sociologue mais plutôt à la demande de l'égalité.

Dans cette intervention, Fassin fait aussi référence à la famille, un domaine qui ne peut pas être séparé du couple et, en conséquence, du Pacs et du mariage pour les couples homosexuels. La différence de sexe ne devrait plus définir ni le couple ni la famille. Cependant, ce principe est souvent utilisé, parfois même à outrance, par les politiques comme argument à cause d'un manque d'arguments politiques convaincants. (Cf. Fassin 1999 : 30)

Comme nous l'avons déjà dit, l'association *Aides* a eu une influence très importante sur la reconnaissance de l'homosexualité dans les années 1990. Mais *Aides* n'était pas la seule association qui a réagi avec son document « Vers la reconnaissance des couples de même sexe » (Borrillo/Schulz 1997) dans les débats autour du Pacs. Ces débats vifs « ont été sans doute l'occasion pour les associations de se rapprocher et d'agir de concert. » (Prearo 2014 : 293)

Suite à la manifestation du 31 janvier 1999 des anti-Pacs, les associations se sont rassemblées pour trouver ensemble une réponse. Celle-ci est incarnée par le « Manifeste pour une stratégie contre l'homophobie » (Collectif 1999), publié et diffusé par les associations suivantes : le *Centre gai et lesbien*, *Aides*, *ProChoix* et *SOS Homophobie*.

Dans leur manifeste, ils ne demandent

pas une simple mesure de protection vis à vis de l'homophobie. Ce que nous voulons, c'est une véritable stratégie répressive et préventive contre l'incitation à la haine et les discriminations. Pour en finir avec le rejet, l'intolérance et le mépris. Pour ne plus laisser les victimes de l'homophobie seules avec leur lutte. Et dire enfin clairement ceci: l'homophobie n'est pas le problème des homosexuels. C'est celui des homophobes. (Collectif 1999)

En outre, un an plus tard, en 2000, les associations LGBT se sont rassemblées dans la Lesbian & Gay Pride Île-de-France et ont écrit un « Livre blanc ». (Prearo 2014 : 293)

L'adoption du Pacs n'y représente pas l'aboutissement d'une époque, mais « un temps fort de l'histoire politique du mouvement qui traverse cette séquence en posant la question de sa propre existence, de ses stratégies et de ses actions. » (Prearo 2014 : 294)

Toutefois, c'est autour du Pacs que cette œuvre est réalisée :

Une étape décisive a été franchie avec la création du pacs, qui dégage l'horizon de nos revendications et nous oblige à faire un nouveau travail : celui de retrouver nos marques dans le foisonnement des revendications qui se sont fait jour au fur et à mesure que les homosexuel/les ont commencé à prendre clairement conscience et à verbaliser les multiples discriminations auxquelles il/elles étaient en butte. (Lesbian & Gay Pride Île-de-France 2000 : 7, d'après Prearo 2014 : 295)

À part l'adoption du Pacs, c'est l'organisation de la Marche annuelle du mouvement qui provoque un rapprochement des associations afin d'exprimer, d'un côté l'unité, mais de l'autre aussi la division du mouvement qui permet ainsi aux associations « d'affirmer leur propre autonomie. » (Prearo 2014 : 296)

En résumé, on peut constater que, même si le Pacs a été débattu et modifié pendant plusieurs années et même si en 2010 le Pacs a presque atteint la popularité du mariage civil avec 200.000 couples pacsés contre 250.000 mariages, de nombreux militants, intellectuels et hommes et femmes politiques ont continué à lutter pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Bien qu'ils continuaient aussi cette lutte pour des raisons symboliques, l'argument principal était bien sûr légal : le Pacs n'a pas réussi à inclure deux droits cruciaux du mariage, à savoir la filiation et la nationalité. Contrairement aux couples mariés, les couples pacsés ne peuvent ni acquérir la citoyenneté française, ni disposer de l'accès à l'adoption et à la procréation médicalement assistée. En conséquence, le Pacs n'est pas du tout utile pour ces couples qui désirent avoir une famille ou adopter des enfants. (Cf. Robcis 2015 : 453s.) C'était donc encore une fois la fondation légale d'une famille qui a infériorisé le Pacs en comparaison avec le mariage civil.

3. Du Pacs au mariage pour tous : un chemin compliqué

Dans ce chapitre se pose la question de savoir pourquoi la reconnaissance du couple de même sexe pourrait-elle être tellement déstabilisatrice et, pourquoi après l'adoption du Pacs, un dispositif qui devrait représenter un grand pas vers l'égalité, il y aura tellement d'obstacles et d'embûches jusqu'à la loi de 2013 ouvrant finalement le mariage aux couples gays et lesbiens.

Avant tout, il faut distinguer plusieurs sens possibles à la combinaison des termes « mariage » et « homosexuel ». Ce dernier peut signifier le mariage entre une personne homosexuelle avec une personne de sexe différent ce qui semble tout à coup contradictoire et absurde. De l'autre côté, on peut comprendre par cela « un statut juridique de deux personnes de même sexe ou, en dernier lieu, le fait que le mariage, qui existait en France avant 2013, n'est exclusivement réservé aux couples de sexe opposé, mais aussi ouvert aux personnes homosexuelles. (Cf. Tin 2003 ; Cf. Collin 2005 : 11s.)

Selon l'expert Daniel Borrillo, la question initiale de l'homosexualité s'est déplacée plutôt vers la question de l'homophobie :

Au lieu de se consacrer à l'étude du comportement homosexuel, traité dans le passé comme déviant, l'attention est désormais portée sur les raisons qui ont mené à considérer cette forme de sexualité comme déviante ; de sorte que le déplacement de l'objet d'analyse vers l'homophobie produit un changement aussi bien épistémologique que politique. Épistémologique, car il ne s'agit pas tant de connaître ou de comprendre l'origine et le fonctionnement de l'homosexualité que d'analyser l'hostilité déclenchée par cette forme spécifique d'orientation sexuelle. (Borrillo 2000 : 4)

Dans son livre sur l'homophobie qu'il a dirigé avec Pierre Lascoumes, il souligne encore une fois que « ce n'est plus la question homosexuelle, somme toute banale, mais bien la question homophobe qui mérite dorénavant une problématisation particulière. » (Borrillo/Lascoumes 1999 : 7) Il estime alors que le véritable objet pour la science ne devrait pas être l'homosexualité elle-même, mais l'attitude et les discours autour de celle-ci, c'est-à-dire l'homophobie. Par conséquent, il faut préciser la signification et la construction du terme « homophobie ». Pour la première fois mentionnée en anglais, au commencement des années 1970, le dictionnaire français *Le Petit Larousse* le mentionne pour la première fois en 1998. (Cf. Collin 2005 : 40) Daniel Borrillo définit l'homophobie comme « l'attitude de l'hostilité à l'égard des homosexuels et plus généralement à l'ensemble des individus considérés comme non conformes à la norme sexuelle. » (Borrillo 2009 : 73 ; Cf. Borrillo 2000)

Il trouve important que l'homophobie désigne deux aspects différents d'une même chose. La première est une dimension personnelle d'origine affective qui s'exprime par un rejet des personnes homosexuelles et la deuxième désigne une dimension culturelle et d'origine cognitive où l'homosexualité en tant que phénomène psychologique est rejetée. (Cf. 2000 : 2)

En outre, Borrillo estime que l'homophobie va de pair avec le sexisme et que les deux phénomènes sociaux représentent des formes d'hostilité à l'égard des individus qui ne se comportent pas conformément au rôle fixé par la société. En conséquence, ceux qui montrent des traits de caractère plutôt attribués au genre contraire sont automatiquement discriminés socialement. (Cf. 2009 : 74s.)

Borrillo n'hésite pas à montrer la brutalité de l'homophobie sociale en disant que les deux phénomènes mentionnés se basent sur des lois biologiques qui fixent « [...] l'attribution sociale, de telle sorte que la possession des organes génitaux masculins ou féminins légitimerait un traitement juridique différencié. » (Borrillo 2009 : 75)

Le philosophe Thibaud Collin, pourtant très réticent à l'ouverture du mariage à tous et toutes, estime qu'être contre le mariage homosexuel signifie la même chose qu'être homophobe. Selon lui, tous les opposants au mariage pour tous devraient confesser « leur homophobie latente et leur ferme résolution de lutter contre. » (Cf. 2005 : 30)

Dans son œuvre *Sur cet instant fragile...*, qu'il dédie à tous les événements clés de 2004, Didier Eribon soulève aussi des questions qui dirigent aussi ce mémoire. Tandis que dans les années 1970, « il s'agissait de conquérir d'abord le droit à la visibilité [...], le droit à la sexualité, au libre choix sexuel » (Eribon 2004 : 128), trente-cinq ans plus tard l'objectif a évidemment changé en une conquête de droits juridiques. Toutefois, ce qui reste stable est le simple fait que les deux conquêtes bouleversent la société française et Didier Eribon n'était pas le seul à répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qui se joue donc dans l'idée d'une reconnaissance juridique du couple de même sexe, de la famille homoparentale, pour qu'elle soit à ce point déstabilisatrice ? » (Eribon 2004 : 128s.)

3.1. L'année 2004 : des événements mouvementés

Il est des moments où l'histoire brusquement s'accélère : un événement survient, et l'on voit alors se cristalliser autour de lui des mouvements qui agitaient la société depuis de longues années ; se créer ou se recréer des lignes de fracture qui divisent le monde politique ; s'intensifier des conflits qui traversent le champ intellectuel ; [...] (Eribon 2004 : 9)

En conséquence, il est évident que l'année 2004 joue un rôle très important dans l'histoire et le développement du mariage homosexuel, car deux événements sans pareils se sont produits : un homosexuel a été brûlé pour le seul fait d'être homosexuel et un maire de gauche a été sanctionné pour la transgression du Code civil en célébrant le premier mariage entre deux hommes.

À côté de ces deux actions, le « Manifeste pour l'égalité des droits » rédigé par Didier Eribon et Daniel Borrillo en 2004 a aussi contribué à bouleverser les esprits des hommes et femmes politiques.

Les chapitres suivants servent donc à expliquer pourquoi ces trois événements ont suscité l'émotion d'une façon tellement forte et comment et pourquoi le mariage de Bègles a fait réapparaître le mariage homosexuel sur le paysage politique.

3.1.1. « Brûlé vif parce que homosexuel » - le cas de Sébastien Nouchet

Cette tragédie datant du 16 janvier 2004 était probablement la principale raison pour la reprise des débats politiques autour du mariage homosexuel quasiment abandonnés depuis le changement de millénaire. (Cf. Borrillo 2015)

Sébastien Nouchet, un jeune homme gay de 35 ans, a été agressé par une bande de jeunes à Nœux-les-Mines, une ville dans le nord de la France. Cette agression violente a failli lui coûter la vie. (Cf. Eribon 2004 : 39)

Après être sorti du coma, Sébastien Nouchet révèle que dans les années précédentes, son partenaire et lui avaient déjà été victimes de plusieurs actes de violence venant du voisinage qui les a même poussés

à déménager pour une autre ville. Pendant le procès, l'un de leurs anciens voisins est condamné à huit mois de prison pour ces faits mais non pour l'immolation. Les deux autres agresseurs présumés désignés par Sébastien Nouchet sont mis hors de cause. (Michel-Guillou/Raymond 2011)

Suite à cette attaque, des associations, comme par exemple SOS Homophobie, organisent avec certains partis des manifestations contre l'homophobie. À la fin de l'année 2004 est promulguée une nouvelle loi, qui vise à la condamnation de « la

diffamation et les injures envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur sexe ou de leur handicap. » (Michel-Guillou/Raymond 2011)

Cet événement brutal a évidemment échauffé les esprits de tous et – à la stupeur de Didier Eribon – c'était aussi certains hommes et femmes politiques de droite qui se sont opposés auparavant au Pacs et à d'autres droits pour les couples homosexuels qui, à ce moment-là, ont manifesté leur compassion par rapport à ce qui est arrivé à Sébastien Nouchet. (Cf. Eribon 2004 : 29 ; Cf. Borrillo 2015)

Le président Jacques Chirac, par exemple, lui écrit une lettre dans laquelle il lui montre sa « profonde indignation » en lui garantissant que les acteurs seront « sanctionnés comme ils le méritent ». La fin de sa lettre est la suivante :

Je veux également vous faire part de ma détermination à lutter contre toutes les manifestations de rejet de l'autre et de ses différences, qu'elles soient fondées sur la race, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle. (Chirac 2004, cité in : Borrillo 2015)

Selon Eribon, « il faut dénoncer cette hypocrisie » de la part des hommes politiques, car il est impossible de dénoncer l'homophobie en pratiquant en même temps une discrimination des couples gays. Par ailleurs, « il faut affirmer clairement que s'opposer aux droits des gays et des lesbiennes, c'est de l'homophobie ». (Eribon 2004 : 58)

Les mots suivants montrent la forte critique d'Eribon envers les politiques qui, pour lui, pratiquent ladite politique hypocrite :

Ils ne veulent pas qu'on nous brûle vifs, et je les en remercie sincèrement. Mais sont-ils prêts à nous donner des droits ? [...] Et dès lors qu'il s'agit d'évoquer l'homoparentalité, le droit à l'adoption, le droit à la procréation médicalement assistée, les cris redoublent, et cela va de l'extrême droite au Parti socialiste, de Christine Boutin à Lionel Jospin [...] Et je me demande si tous ceux qui, aujourd'hui à l'UMP ou au Parti socialiste, se disent d'accord pour voter une loi contre l'incitation à la discrimination sont réellement prêts à renoncer à tenir ces discours discriminatoires et à s'engager sans réserve en faveur de l'égalité des droits. (Eribon 2004 : 66)

C'est donc un paradoxe de lutter contre l'injure et la discrimination des homosexuels tout en menant une politique « homophobe » qui exclue les gays et lesbiennes des droits puisqu'elle leur cache des droits. Les mots suivants d'Eribon dans le cadre d'une intervention à Lille le 27 février 2004 souligne que le combat contre l'homophobie mené en France n'est pas exempt d'homophobie et de discrimination : « Ils ne veulent pas qu'on nous brûle vifs, et je les en remercie sincèrement. Mais sont-ils prêts à nous donner des droits ? » (2004 : 65)

3.1.2. Le « Manifeste pour l'égalité des droits »

À la suite de l'agression contre Sébastien Nouchet, le « Manifeste pour l'égalité des droits » (Le Monde/Borrillo/Eribon 2004) a été publié le 17 mars 2004 dans *Le Monde* grâce à Didier Eribon et aux nombreuses personnalités intellectuelles qui l'avait déjà signé avant, comme par exemple Eric Fassin, Jacques Derrida ou Pierre Bergé. (Cf. Borrillo 2015) Rédigé par Didier Eribon et Daniel Borrillo, le texte est un appel général à l'égalité des droits inscrite dans la Constitution.

En 1996, au moment des débats autour du Pacs, une tribune qui a déjà revendiqué la reconnaissance officielle des couples homosexuels a été publiée dans *Le Monde* et ce nouveau manifeste « s'inscrit évidemment dans [cette] histoire ». (Eribon 2004 : 77) Après que Daniel Borrillo avait fait parvenir à Didier Eribon un article qu'il voulait publier dans le journal *Libération*, celui-ci a décidé de rédiger un appel plus grand et signé le plus possible qui paraît finalement dans *Le Monde*. (Cf. Eribon 2004 : 59s.)

Le terme exact du texte est le suivant :

L'agression dont a été victime Sébastien Nouchet, brûlé vif parce qu'homosexuel, a soulevé une vague d'émotion et d'indignation. Elle a fait prendre conscience de quelle haine les gays, les lesbiennes, les transsexuel(le)s pouvaient faire l'objet en France comme ailleurs.

Il semble qu'un large consensus se dessine aujourd'hui pour organiser la lutte contre l'homophobie (il conviendrait cependant de ne pas oublier la lutte contre la transphobie). Mais nombre de ceux qui se déclarent prêts à soutenir des projets législatifs visant à pénaliser les injures homophobes ou les incitations à la haine et à la discrimination sont les mêmes qui hier s'opposaient aux avancées de l'égalité des droits et notamment au pacs.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Donner une définition restrictive de l'homophobie en ne dénonçant que la haine à l'encontre des homosexuels, et non pas toute politique discriminatoire à leur égard, reviendrait à permettre à nombre d'homophobes de faire part de leur compassion et de s'auto-décerner des brevets de tolérance et de progressisme tout en refusant, comme auparavant, toute avancée vers l'égalité des droits.

Il nous semble en effet homophobe et discriminatoire de refuser l'accès des gays et des lesbiennes au droit au mariage et à l'adoption, de refuser l'accès des lesbiennes ou des femmes célibataires à la procréation médicalement assistée. Nous nous sommes réjouis de l'instauration du pacs et nous sommes très attachés à ce cadre juridique, souple et commode. Mais il n'est qu'un élément dans la reconnaissance des couples de même sexe, qui doivent pouvoir bénéficier, s'ils le désirent, des mêmes droits que les couples hétérosexuels.

Le maire de San Francisco l'a récemment rappelé par un geste spectaculaire : la Constitution de l'Etat de Californie comme la Constitution américaine interdisent la discrimination et garantissent l'égalité des citoyens. Au cours des dernières années, les Cours suprêmes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, au Canada, et du Massachusetts, aux Etats-Unis, ont également statué que l'interdiction du mariage homosexuel violait le principe constitutionnel d'égalité des droits. Les parlements de Belgique ou des Pays-Bas ont instauré le droit au mariage pour les couples de même sexe. La constitution française pose elle aussi le principe fondamental de l'égalité de tous devant la loi. Ce principe n'est pas appliqué puisque des droits fondamentaux comme le droit de se marier sont refusés aux gays et aux lesbiennes. Nous demandons donc aux juges français de suivre l'exemple de l'Ontario, de la Colombie britannique et du Massachusetts.

Nous demandons aux parlementaires de suivre l'exemple des Pays-Bas, de la Belgique. Nous demandons aux maires des communes de France de suivre l'exemple donné par le maire de San Francisco et de célébrer des unions entre personnes de même sexe. » (Le Monde/Eribon/Borrillo 2004 ; cité in Collin 2005 : 147-149)

À côté des intellectuels déjà mentionnés, un grand nombre de maires de gauche se trouvent parmi les signataires du manifeste. Jacques Boutault, le maire du 2^e arrondissement de la capitale française, a même dit qu'il était immédiatement prêt à marier un couple homosexuel, bien qu'il ait changé d'avis à cause de la pression de la mairie de Paris. Dans l'ensemble, le manifeste compte plus de trois mille signatures et l'aide de plusieurs associations LGBT. (Cf. Borrillo 2015)

En analysant le texte, on voit donc que Didier Eribon et Daniel Borrillo ne pensent pas à se complaire dans une lutte « superficielle » contre l'homophobie, mais ils estiment que le refus de légaliser le mariage et l'adoption pour couples homosexuels reste un acte homophobe et discriminatoire. Pour eux, l'adoption du Pacs ne représente qu'un élément dans la reconnaissance des droits des gays et lesbiennes et ils exigent que ceux-ci aient accès aux mêmes droits que les couples de sexe différent. Les auteurs du « Manifeste pour l'égalité des droits » considèrent que le fait d'interdire le mariage aux couples homosexuels viole « le principe constitutionnel d'égalité des droits ». (Le Monde/Eribon/Borrillo 2004)

En comparaison avec de nombreux pays qui ont déjà ouvert le mariage aux couples de même sexe, la France n'a pas encore suivi une ligne comparable. C'est exactement la revendication des rédacteurs : ils veulent que la France suive l'exemple des pays qui ont déjà ouvert le mariage aux personnes homosexuelles. (Cf. Le Monde/Eribon/Borrillo 2004)

À côté de la mobilisation contre l'homophobie en France déclenchée par l'agression contre Sébastien Nouchet, les événements à San Francisco, où un maire démocrate a commencé à marier des couples homosexuels, les a conduits à publier ce nouvel appel. Un mariage entre deux femmes, célébré le 17 mai 2004 dans le Massachussets aux États-Unis concourt encore plus à fixer la question de l'égalité des droits sur le plan politique en France. (Cf. Borrillo 2015)

De surcroît, Rodriguez Zapatero, à l'époque le Premier ministre espagnol, communique quelques semaines plus tard que son gouvernement introduirait un nouveau projet visant à autoriser le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. (Cf. Borrillo 2015)

Ce manifeste doit conséquemment servir de point de départ pour d'autres initiatives en faveur des droits pour les couples gays et lesbiens. Pour Eribon et Borrillo, comme ils le soulignent dans leur conférence de presse qu'ils donnent le 31 mars, deux semaines après la publication du manifeste, la demande du mariage pour tous représente seulement un élément parmi la revendication de plusieurs nouveaux droits, comme la PMA pour les lesbiennes et femmes célibataires ou l'adoption pour les couples pacsés. (Cf. Eribon 2004 : 77ss.)

En outre, les rédacteurs y rendent public pour la première fois que « Noël Mamère, maire de Bègles, a fait savoir qu'il serait prêt à célébrer de telles unions » (Rotman 2004^a) et qu'il y a déjà d'autres candidats qui suivront son exemple.

3.1.3. Les événements après la publication du manifeste

Au cours des semaines et mois après la publication du Manifeste et l'agression contre Sébastien Nouchet, les débats et manifestations autour « des homosexuels » et leurs droits se renforcent. Suite à l'attaque brutale de ce jeune homme gay, les associations comme *Aides*, *SOS Homophobie*, *Act-Up* et d'autres, ainsi que les deux partis les Verts et PCF, ne tardent pas à organiser des manifestations contre l'homophobie. Il est donc incontestable que cet incident a déclenché une vague de conséquences dans le terrain politique en France. (Borrillo 2015)

La question de savoir pourquoi les homosexuels veulent se marier et ainsi une certaine ironie malveillante apparaît régulièrement dans les journaux nationaux :

« Le "mariage des homosexuels" [...] serait ainsi contre nature en ce sens qu'il trahirait l'essence même de l'homosexualité, qui impliquerait de vivre dans la "marginalité". » (Eribon 2004 : 92) En outre, les gays et lesbiennes sont encore une fois mis dans le tiroir des « anormaux » en disant qu'ils ne devraient pas essayer de devenir « normaux », ce qui est, selon Eribon « une nouvelle manière de les enfermer » (Eribon 2004 : 92) dans une catégorie inférieure.

Daniel Borrillo et Didier Eribon ne se contentaient pas avec les déclarations du gouvernement après ce qui est arrivé à Sébastien Nouchet, et estimaient qu'il fallait dénoncer le refus d'accès au mariage et à la filiation aux couples de même sexe. C'est la raison pour laquelle ils participent à une réunion publique rendant hommage à S. Nouchet à Lille le 27 février 2004. (Cf. Eribon 2004 : 62s. ; Cf. Borrillo 2015) Bien au contraire, Borrillo et Eribon profitent de cette occasion pour régler leurs comptes avec

la politique française et dénoncer la culture homophobe, y compris la politique qui domine en France à ce moment-là. Eribon met en évidence que l'acte contre Nouchet n'était pas une exception, et que ces délits violents se sont répétés régulièrement au cours des dernières années. Cependant, la politique française n'a pas condamné tous ces actes de la même manière. Bien que de nombreux hommes et femmes politiques fassent des déclarations de lutte contre l'homophobie, quand il s'agit d'un progrès de l'égalité des droits, leurs discours restent homophobes et discriminatoires. (Cf. Eribon 2004 : 65)

De plus, l'extrait suivant d'une tribune de Borrillo, publiée le 1 mars 2004 dans le journal *Libération*, montre qu'il n'était pas non plus satisfait de cette « lutte » contre l'homophobie menée par le gouvernement :

Une politique globale de lutte contre l'homophobie implique non seulement la création d'une autorité indépendante chargée de lutter contre les violences dont sont victimes les individus homosexuels mais aussi de mettre fin aux discriminations à l'égard des couples de même sexe et de familles homoparentales. (Borrillo 2004)

Comme l'attention médiatique autour de l'annonce du mariage de Bègles reste énorme, les rédacteurs du manifeste et Noël Mamère décident de donner une réunion publique le 11 mai 2004 « pour que les partis, les syndicats puissent exprimer leur soutien au mouvement en faveur des droits des gays et des lesbiennes, et que les associations puissent évoquer leurs revendications spécifiques. » (Eribon 2004 : 135) Les mots exacts de Didier Eribon dans le cadre de cette réunion mettent en évidence son propre étonnement causé par les débats animés autour du manifeste, publié presque deux mois auparavant, et par la communication autour du futur mariage de Bègles :

« [...] je dois dire que je suis assez surpris de la vitesse et de l'ampleur avec lesquels les débats sur le mariage homosexuel s'est imposé dans la société française. » (Eribon 2004 : 135s.)

En outre, le rôle décisif de la communication officielle de plusieurs élus qui étaient prêts à marier des couples homosexuels et, avant tout, l'annonce de Noël Mamère, sont mis en évidence par Eribon. Selon ce dernier, le futur geste du maire de Bègles peut être classé parmi les événements « qui font bouger les choses et transforment l'histoire. » (Eribon 2004 : 136)

3.2. L'événement clé de l'année 2004 : le mariage de Bègles

L'idée initiale de ce mariage surgit pour la première fois au cours d'un dîner après un séminaire de Françoise Gaspard et Didier Eribon à l'EHESS, où Daniel Borrillo, l'un des invités, fait la suggestion d'initier une campagne politique et juridique en mariant un couple homosexuel, à la suite d'actions comparables en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. (Cf. Eribon 2004 : 70s. ; Cf. Borrillo 2015) Après avoir annoncé le mariage de deux hommes le 22 avril, Noël Mamère, le maire de Bègles, fête l'union de Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier le 5 juin 2004 à la mairie de Bègles malgré plusieurs menaces venant du gouvernement. (Cf. Eribon 2004 : 102)

Après le mariage de Bègles, plusieurs politiques socialistes condamnent l'acte de l'élue Noël Mamère en se référant à la loi ou en disant que le mariage homosexuel n'était pas une chose urgente. Quelques-uns vont encore plus loin et affirment que les couples de même sexe ne n'ont pas le droit d'avoir la charge d'un enfant. (Cf. Borrillo 2015) Ce n'est donc pas surprenant que deux heures après la cérémonie le ministre de l'Intérieur de l'époque, Dominique de Villepin, suggère la suspension de Noël Mamère et celui-ci est vraiment dispensé de ses fonctions pendant un mois. (Cf. Paternotte 2011 : 104 ; Cf. Borrillo 2015)

De plus, le 27 juillet, le mariage de ces deux hommes est annulé par le Tribunal de grande instance de Bordeaux avec la justification que le mariage doit remplir la fonction traditionnelle du mariage qui constitue la base d'une famille. Mais comment est-ce que tout cela est compatible avec le fait que de nombreux couples hétérosexuels se marient sans vouloir fonder une famille ? (Cf. Eribon 2004 : 226s.)

La réponse à cette question est sans aucun doute juridique, étant donné que la Cour de cassation a articulé dans le même contexte que

selon la loi française, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme ; que ce principe n'est contredit par aucune des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui n'a pas en France de force obligatoire. (Cass. 2007 ; cité in Borrillo 2012 : 8)

De surcroît, le Conseil constitutionnel estime que le fait de refuser le mariage aux couples de même sexe n'est pas un délit discriminatoire, mais « conforme à la Constitution ». (Borrillo 2015 ; Borrillo 2012 : 8) En réalité, ce n'était pas la première fois que les hautes instances en France se sont exprimées publiquement contre l'égalité pour les couples homosexuels. (Cf. Borrillo 2012 : 7)

Comme nous allons le voir, l'événement de Bègles a bien sûr entraîné plusieurs conséquences, aussi bien négatives que positives. Malgré les conséquences négatives évidentes, l'affaire de Bègles conduit aussi à ranimer les associations quant aux « alliances » (Paternotte 2011 : 105) et « fractures » (Paternotte 2011 : 105) autour des discussions sur le Pacs. Les associations, comme *Aides*, l'*APGL* ou *Act-Up Paris*, qui se sont fortement mobilisées pour le mariage homosexuel en 1998 avant l'adoption du Pacs, décident de soutenir cette initiative de Didier Eribon et Daniel Borrillo. (Cf. Paternotte 2011 : 105)

3.2.1. Les débats politiques et médiatiques autour du mariage de Bègles

Depuis l'adoption du Pacs, le sujet du mariage pour les couples de même sexe a toujours réussi à émouvoir les esprits de la classe politique. En conséquence, ce n'est pas surprenant que cette action « révolutionnaire » de Noël Mamère ne reste pas sans réactions publiques, mais elle provoque, en réalité, de grandes vagues de bouleversement dans tous les domaines, public, politique, intellectuel et religieux. (Cf. Michel-Guillou/Raymond 2011)

Même avant le mariage, la grande majorité du gouvernement de l'époque accusent d'une manière violente l'initiative de Mamère qui a annoncé le 22 avril de marier deux hommes. Dominique Perben, le ministre de la Justice à l'époque, s'exprime contre le mariage homosexuel et condamne le projet de Mamère. Quelques semaines plus tard, les menaces du gouvernement commencent à venir. Le Premier ministre « avertit Noël Mamère des sanctions administratives encourues s'il persiste dans sa démarche » (Michel-Guillou/Raymond 2011) en faisant référence au Code civil qui ne permet pas le mariage entre deux personnes du même sexe. Il n'est donc pas surprenant que Noël Mamère est suspendu quelques heures après la célébration.

Quelques députés du PS, comme Roger Madec et Jack Lang, soutenant le manifeste pour l'égalité, font exception. Après le mariage, Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius les rejoignent. (Cf. Borrillo 2015)

À la suite de ce mariage très controversé, le mariage homosexuel réapparaît après presque quatre ans de calme sur l'agenda politique, surtout sur celui du PS, mitigé sur cette question. (Cf. Paternotte 2011 : 105) Dans le cadre de la discussion ouverte en France suite au mariage de Bègles, l'agenda politique de la gauche est bouleversée et la majorité des socialistes se désolidarise avec l'acte de Noël Mamère et s'exprime ouvertement contre le mariage pour les couples gays et lesbiens, dont Ségolène Royal

ou Lionel Jospin. Pour eux, la loi existante suffit et il ne faut donc pas rouvrir le débat sur le mariage. (Cf. Borrillo 2017 : 100s.)

Ségolène Royal, par exemple, déclare : « [...] s'il s'agit d'améliorer un contrat civil pour une égalité des droits, oui. S'il s'agit d'une confusion des repères et d'une provocation injustifiée des convictions familiales et religieuses, non. » (*Le Monde* 2004^a) Par conséquent, elle se montre prête à améliorer les droits des couples homosexuels, mais sans toucher au droit de la famille traditionnelle.

La secrétaire nationale du PS, Adeline Hazan, trouve que le mariage représente une action « tombée du ciel » (Rotman 2004^b) et ajoute que « ce n'est pas le plus urgent : il y a la modification du Pacs, la discrimination, la loi sur les propos homophobes... il y a plein de choses à régler d'abord. » (Rotman 2004^b)

À droite, les têtes de la politique française à l'époque n'hésitent pas non plus à exprimer leur opposition. Jean-François Copé affirme même que les mariages homosexuels ne sont pas légaux. Jacques Chirac se prononce aussi contre le mariage pour tous et en mai 2004 le président Nicolas Sarkozy confirme son opposition au mariage et à l'adoption pour les conjoints homosexuels. (Cf. Borrillo 2015)

Toutefois, malgré tout le mépris exprimé par des socialistes au moment du mariage de Bègles, ceux-ci et, en fait, toute la gauche, se sont exprimés plus tard en faveur de l'ouverture du mariage pour les couples homosexuels. (Cf. Borrillo 2009 : 105)

À côté des nombreux propos des politiques et bien que le mariage de Bègles soit un mariage civil, l'église et ses représentants n'hésitent pas à prendre position. L'évêque d'Évry et l'Archevêque de Bordeaux se prononcent contre l'ouverture du mariage pour les homosexuels. En contrepartie, l'ancien évêque d'Évreux ne joint pas l'opinion hostile et affirme que « l'ordre naturel est devenu un combat d'arrière-garde ». (Michel-Guillou/Raymond 2011).

De surcroît et conformément à l'opinion de la majorité des représentants de l'église, le pape Jean-Paul II dénonce au début de 2005 la reconnaissance des unions des personnes homosexuelles ainsi que l'homoparentalité. (Cf. Michel-Guillou/Raymond 2011).

3.2.2. Quelques lois importantes après le mariage de Bègles

À partir du changement du millénaire, plusieurs réformes importantes du droit de la filiation ont lieu et ne suscitent pas du tout de manifestations aussi hostiles que celles qui auront lieu plusieurs années après la loi du 17 mai 2013 qui ouvre le mariage aux couples homosexuels.

Premièrement, il faut absolument mentionner la loi du 4 mars 2002, qui met fin « à l'obligation d'inscrire le nom patronymique du père et permettant le choix du nom de la mère [et] a été adoptée en toute tranquillité ». (Borrillo 2017 : 90)

En outre, une réforme très importante du droit de la filiation est ordonnée le 4 juillet 2005. Cette loi « qui abolit définitivement les notions de filiation légitime et de filiation naturelle » (Borrillo 2017 : 90), ne produit pas non plus de réactions auprès des groupes conservateurs qui réagissent après l'ouverture du mariage. L'ordonnance de 2005 est approuvée par la loi du 16 janvier 2009 qui modifie et abroge plusieurs dispositions relatives à la filiation. (Cf. *Journal officiel* 2009)

3.3. Le rôle de la politique

Dans le chapitre suivant nous nous focalisons sur le rôle des hommes et femmes politiques de l'époque en analysant leurs discours et propos pour comprendre leur position en référence à l'ouverture du mariage et de l'adoption conjointe aux couples gays et lesbiens.

3.3.1. Avant la loi du 17 mai 2013

Le chemin du Pacs au mariage pour tous en France était évidemment beaucoup plus compliqué et conflictuel que dans d'autres pays européens. La politique française a contribué à ce développement lent. La question qui se pose conséquemment et à laquelle il faut trouver une réponse est la suivante :

Comment et à quelle mesure le débat politique autour de cette thématique a-t-il influé dans ce processus ?

Selon Daniel Borrillo, la gauche, qui était au pouvoir en 2013, n'a pas réussi à convaincre les conservateurs de droite avec un discours éloquent. Dans ce débat, les socialistes n'ont pas tenu compte des questions fondamentales, comme par exemple

la Procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples lesbiens et ce n'était pas la première fois que la gauche a fait preuve de cette façon d'agir :

[...] aussi bien en 1999, lors du débat sur le PACS, qu'en 2004, lors de la première célébration d'un mariage gay par Noël Mamère dans sa ville de Bègles, le trop-plein conservateur contrastait déjà avec le « trop-vide » des principaux responsables politiques de la gauche socialiste. (Borrillo 2017 : 88)

Borrillo met aussi en évidence que l'intérêt plutôt hétérosexiste de la gauche non seulement ne peut pas coexister sans problèmes avec l'opinion homophobe de la droite, et que cela « va devenir le soubassement idéologique de la lutte contre le mariage pour tous. » (Borrillo 2017 : 105) De cette manière, la gauche contribue à banaliser ce discours hétéro-sexiste et homophobe contre lequel elle devrait en réalité lutter.

En réalité, « le PACS et le mariage pour tous auraient pu être l'occasion d'un repositionnement de la politique familiale de la gauche, privilégiant la volonté d'engagement et la capacité éducative sur le biologisme et le moralisme dominant. » (Borrillo 2017 : 107)

Toutefois, ce qui s'est passé était plutôt le contraire et c'est la raison pour laquelle Didier Eribon se pose la question suivante :

Comment le Parti socialiste, qui, à la fin des années 1970 et jusqu'au début des années 1980, a pu apparaître aux yeux de nombreux acteurs des mouvements sociaux, aux yeux de nombreux intellectuels critiques, comme le relais politique des aspirations nées dans le sillage de 1968, a-t-il pu devenir ce parti de hiérarques conservateurs, hostiles à tout ce qui vient de la société civile [...] ? (Eribon 2004 : 147)

Dans ses carnets de janvier à août de 2004 et au milieu des affaires perturbantes, Didier Eribon réfléchit à cette question fondamentale. Suite au mariage de Bègles, cette attitude conservatrice des socialistes devient encore plus visible.

En 2004, l'année où les débats reviennent à l'agenda politique à cause des événements déjà traités, Lionel Jospin, premier ministre au moment du vote du Pacs, s'exprime dans une tribune du *Journal du dimanche*. Il souligne que le mariage reste « l'union d'un homme et d'une femme ». (cité in Eribon 2004 : 145) De surcroît, il fait référence aux arguments élaborés par sa femme Sylviane Agacinski dans son essai *Politique des sexes*, publié en 1998, en disant que ce n'est pas par hasard qu'on parle de l'union de deux sexes différents et que celle-ci « caractérise notre existence et qui est la condition de la procréation et donc la continuation de l'humanité. » (Eribon 2004 : 145 ; Cf. *Le Monde* 2004)

Pour Jospin, le mariage se base seulement sur la différence des sexes, ainsi que la filiation se base seulement sur la biologie. Cette manière de penser souligne encore une fois son opinion discriminante. Le sociologue Éric Fassin trouve que son « argument fondé sur la nature biologique de l'être humain met les homosexuels hors jeu dans le domaine de la procréation, ce qui est donc une discrimination, signe de son homophobie ». (Collin 2005 : 68 ; Cf. Grosjean 2004) La reconnaissance de l'homosexualité ne signifierait pourtant pas seulement que le mariage homosexuel est « contre-nature » ou anormal, mais aussi « s'écarter d'une vision naturalisée de la filiation – de la famille, et donc de la nation. » (Fassin 2008 : 107)

Selon Fassin, Lionel Jospin est poussé par son homophobie de manière inconsciente et cherche des explications et arguments scientifiques afin de se défendre et de se justifier. (Cf. Grosjean 2004 ; Cf. Collin 2005 : 68s.)

En outre, selon lui, Jospin et aussi sa femme confondent la biologie et la sociologie, ce qui n'est pas du tout approprié à l'actualité :

Fonder le mariage sur la procréation, c'est revenir au droit canonique pour fonder la société en nature ! Le mouvement de la modernité ne distingue-t-il pas le mariage de la sexualité, de la reproduction et même de la filiation ? (Grosjean 2004)

De plus, Fassin lui reproche d'avoir soutenu le Pacs non pas pour donner aux couples homosexuels une reconnaissance légale, mais plutôt « pour interdire à ses successeurs d'aller plus loin. » (Grosjean 2004)

C'est pourquoi Eribon résume les pensées de Jospin et Agacinski et, en réalité, toute la rhétorique des socialistes avec les mots suivants : « Je ne suis pas homophobe mais ... ». (Eribon 2004 : 146) Ils veulent sembler tolérants et ouverts aux développements sociaux modernes et ils essaient d'avoir l'air de maudire et de lutter contre l'homophobie tout en n'étant réellement pas en faveur du mariage gay, puisqu'en effet, ils restent bloqués dans leurs idées dépassées. En ce qui concerne les questions de la société, comme les droits pour les couples homosexuels ou l'homoparentalité, le PS poursuit un discours tout à fait conservateur. (Cf. Borrillo 2017 : 96 ; Cf. Eribon 2004 : 147)

Sylviane Agacinski elle-même dit qu'on ne peut pas dissocier la question du mariage pour les personnes homosexuelles de la question de l'homoparentalité, car, selon elle « l'institution du mariage et de la filiation doit continuer à inscrire chacun dans l'ordre d'une humanité elle-même sexuée. » (Agacinski 2007) D'ailleurs, d'après Agacinski, ce ne sont pas des sentiments ou des désirs qui peuvent et doivent unir un couple,

mais « la condition sexuée de l'existence humaine et de l'hétérogénéité de toute génération dont la culture a jusqu'ici voulu garder le modèle. » (Agacinski 2007)

Agacinski et Jospin ne représentent que les personnages principaux du Parti Socialiste qui s'expriment contre l'ouverture du mariage. Suite au mariage de Bègles, Martine Aubry, l'ancienne première secrétaire du PS, donne la déclaration hostile suivante : « Je ne suis pas pour l'heure favorable au mariage gay. [...] » (Eribon 2004 : 193) Selon elle, le mariage est une union entre un homme et une femme qui doit protéger l'enfant, et il lui semble donc important de ne pas oublier les différences. Comme selon Eribon, Martine Aubry désigne les homosexuels même comme une « menace pour la société » (Eribon 2004 : 194), le philosophe condamne tout le PS d'être discriminatoire et homophobe et il en conclue qu'« il est important de refuser nos voix au Parti socialiste et à tous ces horribles personnages qui forment son état-major ». (Eribon 2004 : 194)

Avec l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy en 2007 le débat sur le mariage entre personnes homosexuelles est terminé une fois pour toutes. L'ancien président s'est exprimé pour une nouvelle et autre forme d'union: *l'Union civile*. Selon lui, cette union accordera aux couples gays et lesbiens les mêmes droits que le mariage civil, sauf la filiation. (Cf. Borrillo 2009 : 105) Cette proposition alternative de Sarkozy n'est pas du tout surprenante si on prend en compte que la filiation représente une des problématiques principales dans le débat du mariage pour tous. Ce qui semble pourtant un peu plus surprenant est le fait que Ségolène Royal se joint à Sarkozy en disant qu'elle aurait aussi préféré une telle union civile puisque celle-ci n'aurait pas causé de tels affrontements. Cependant, pendant sa candidature à l'élection présidentielle en 2007, elle s'était encore prononcée en faveur de la légalisation du mariage pour les couples homosexuels. (Cf. Perreau 2018 : 74)

Dans les discussions sur le Pacs, la droite a donné une image plutôt négative et désire donc une évolution de la situation. Pour cela, ils proposent quelques nouvelles mesures afin d'améliorer les conditions des couples pacsés.

En 2004, l'ancien Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, trouve essentiel d'évaluer le Pacs, ce qui s'est passé surtout « en matière fiscale et successorale. » (Borrillo 2015)

La stratégie politique de la droite consistait également à proposer une loi visant à sanctionner les discriminations et les discours homophobes et à introduire une circonstance aggravante pour les infractions pénales commises en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Sans toucher à la famille, la droite a complété le dispositif de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et a créé la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE) au sein de laquelle la protection des droits LGBT fut renforcée. (Borrillo 2015, Borrillo 2007)

3.3.2. Après l'ouverture du mariage aux couples homosexuels

Après le vote et l'adoption de la loi ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux conjoints homosexuels, le débat politique est caractérisé par « l'absence d'arguments économiques et sociaux. » (Perreau 2018 : 76)

La déclaration suivante, que l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault donne dans une interview au journal *20 minutes*, deux jours après le vote de la nouvelle loi, souligne le fait que les hommes et femmes politiques voulaient conclure le débat du mariage et de l'adoption pour tous le plus vite possible, puisqu'ils trouvent qu'il y a des affaires plus importantes. À la question si la discussion autour de PMA était terminée, il réagit de la manière suivante :

On ne va pas ouvrir tous les jours un nouveau débat. Il y a un rythme pour chaque réforme. Je ne veux pas réformer en passant en force. Plus que jamais, je veux rassembler les Français autour de la bataille de l'emploi. (Goar/Pierron 2013)

Plusieurs politiques socialistes le rejoignent en déclarant qu'ils voulaient passer à d'autres choses plus importantes, dont par exemple Philippe Doucet, député du Val-d'Oise. Selon lui, le débat a duré trop longtemps et il veut revenir aux « vrais sujets, économiques et sociaux. » (De Royer 2013 ; Perreau 2018 : 76) De surcroît, il estime même que « ce mariage pour tous, tout le monde s'en fout. » (De Royer 2013 ; Perreau 2018 : 76)

L'opinion parmi les députés du PS en ce qui concerne l'ouverture du mariage aux homosexuels est unanime : presque la totalité en a assez et trouve que les affaires sociales et économiques devraient avoir la priorité. Bruno Perreau a donc raison quand il dit que cet ordre à retourner aux vraies questions, alors principalement économiques, « reproduit dans le champ du débat politique la hiérarchie des sexualités que la loi sur le mariage pour tous est censée combattre. » (Perreau 2018 : 76s.) De cette manière, l'ordre en fonction affirme que le mariage en soi n'est pas un sujet économique et, de plus, il présume que les questions sociales et la crise de l'emploi ne touchent pas les personnes homosexuelles. Néanmoins, de nombreux rapports montrent que parmi les sans-abris se trouve un grand nombre de jeunes gays et que les femmes lesbiennes sont souvent défavorisées quant à la protection sociale. (Cf. Perreau 2018 : 77)

Par conséquent, la légalisation du mariage aux couples homosexuels représente aussi une « question économique qui oblige également à repenser les droits sociaux, la retraite, l'éducation des enfants, la gestion du temps de travail [...] ». (Perreau 2018 : 77)

La manière dont les socialistes se prononcent, comme c'est le cas de Philippe Doucet, laisse croire qu'ils estiment vraiment que le projet de loi du mariage et de l'adoption conjointe ne touchait pas l'ensemble des Français, mais ne s'adressait pas qu'« à une catégorie à part, les lesbiennes et gays. » (Perreau 2018 : 78)

Cette rhétorique du « vrai peuple » devient aussi un des arguments principaux de la Manif pour tous auquel nous revenons plus tard.

D'un autre côté, il se pose la question de savoir si et comment la position de la droite, surtout de l'UMP, a évolué après l'adoption de la loi Taubira autorisant le mariage pour les couples homosexuels. Nous allons voir dans le chapitre « Chronologie du projet de loi » que, lors du vote à l'Assemblée nationale, les députés de la droite se prononcent presque unanimement contre le projet de loi. (Cf. s.A. *Le Parisien* 2013) Alors que les députés de l'UMP ont majoritairement voté contre le projet en 2012, plusieurs d'entre eux ont changé d'avis après l'adoption définitive et la position du parti est donc plus divisée qu'avant le vote de la loi. Contrairement au mariage pour tous, « l'UMP arrive – à de très rares exceptions près – à une position commune » (*Le Monde* 2014^a) en ce qui concerne la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui. La filiation reste donc un sujet délicat auquel la droite se montre totalement hostile.

En outre, après l'adoption de la loi et à cause de la pression publique, l'ex-président Nicolas Sarkozy prend aussi position sur cette question. Comme nous l'avons déjà vu, en 2007, Sarkozy a proposé une *Union civile* qui, selon lui, accorderait aux couples de gays et lesbiens les mêmes droits sauf ceux de la filiation. (Cf. Borrillo 2009 : 105) Le 15 novembre 2014 à l'occasion d'une manifestation organisée par le collectif *Sens Commun*, un mouvement politique né à l'intérieur de l'UMP dans le sillage de LMPT, Nicolas Sarkozy était en faveur d'une « réécriture “de fond en comble” de la loi, qui passerait par une abrogation puis le vote d'une nouvelle loi ». (*Le Monde* 2014^a) Cette loi viserait à une différenciation entre les couples homosexuels et hétérosexuels. De cette façon, il revient donc à sa promesse de 2007 de séparer, d'une part le mariage hétéro- et homosexuel et, d'autre part le mariage et la filiation.

3.4. La loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples homosexuels

La loi du 17 mai 2013 a installé la France au 9e pays européen et au 14e pays mondial à accepter le mariage pour les couples homosexuels en l'inscrivant dans la loi qui « a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. » (Gouvernement 2017)

Tout d'abord il faut se poser la question suivante : pourquoi cette nouvelle loi, bien évidemment destinée à ouvrir le mariage aux couples homosexuels n'est pas désignée comme « Mariage pour les couples de même sexe » mais « Mariage pour tous » ?

Selon Perreau, cette désignation rend tout de suite compte de l'embarras du gouvernement puisque celui-ci « choisit de présenter un projet de loi clairement destiné aux couples homosexuels tout en préférant en euphémiser l'objet. » (2018 : 74s.) De cette manière, ils donnent aux opposants la possibilité de prétendre que le mariage pourrait être « incestueux, polygame ou zoophile, c'est-à-dire littéralement "pour tous" ». (Perreau 2018 : 75) Cette loi s'inscrit quand même dans la « lutte contre les discriminations » (Borrillo 2012 : 7) et vise à mettre fin à la situation inférieure des couples gays et lesbiens qui existe malgré l'adoption du Pacs en 1999. (Cf. Borrillo 2012 : 7) La nouvelle loi modifie bien sûr le Code civil français en plusieurs termes. Les phrases modifiées les plus importantes se trouvent dans l'article 6-1 et l'article 143 de la nouvelle loi :

Le mariage et la filiation adoptive emportent les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois, à l'exclusion de ceux prévus au titre VII du livre 1er du présent code, que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe. (Art. 6-1 du Code civil)

Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. » (Art. 143 du Code civil)

Suite à ces changements, le mariage civil n'est plus limité exclusivement aux couples de sexe différent ce qui représente incontestablement un pas de géant envers la reconnaissance et l'égalité des couples de même sexe. Par ailleurs, on ne trouve plus les termes « homme » et « femme » dans le texte de loi.

Toutefois, même si la loi Taubira ayant légalisé le mariage et l'adoption aux couples homosexuels représente un progrès indéniable, elle n'abolit pas la question de la filiation. (Cf. Borrillo 2015 : 179)

Avant l'adoption finale du projet de loi en mai 2013, la majorité gouvernementale est divisée en deux réactions différentes au sujet de la nouvelle loi : d'un côté « la volonté de se départir aussi vite que possible d'un texte jugé embarrassant » (Perreau 2018 : 75) et de l'autre « la défense du principe d'égalité après les euphémismes et hésitations de l'automne 2012. » (Perreau 2018 : 75)

Au premier regard, il semble peut-être que la loi Taubira et, par conséquent, l'ouverture du mariage à tous fasse disparaître les inégalités entre les homosexuels et les hétérosexuels, mais, en réalité, ce n'est pas du tout le cas. La loi de 2013 maintient, au contraire, de nombreuses discriminations entre les couples mariés homosexuels et hétérosexuels et en crée encore plus. (Cf. Perreau 2018 : 17) Même si le gouvernement assure le principe d'égalité, la nouvelle loi n'arrive pas à garantir une égalité de traitement entre les homo- et hétérosexuels. Le débat important sur l'ouverture de la PMA pour les couples lesbiens est par exemple déplacé à un moment ultérieur. (Cf. Perreau 2018 : 75)

Avec la naissance du projet de loi en automne 2012, plusieurs sondages sur l'opinion de la population française ont eu lieu pour découvrir l'opinion des Français. Les chiffres disent que la majorité des Français est en faveur du mariage pour tous, ce que montrent les résultats d'un sondage réalisé par *Le Parisien* le 3 novembre 2012. Selon ce sondage, « 58% des Français sont favorables au mariage entre homosexuels ». (Le Parisien 2012) En ce qui concerne l'adoption, la moitié des Français sont en faveur, contre 56% l'année précédente.

Les partis de droite s'expriment unanimement contre le mariage pour les couples homosexuels et se mobilisent aussi contre celui-ci : « À l'Assemblée nationale, ces partis ont déposé plus de cinq mille amendements entraînant cent-dix heures de discussion avant d'adopter le projet de loi et de l'envoyer au Sénat. » (Borrillo 2015)

On se souvient alors immédiatement du « Filibustering » (Borrillo/Lascoumes 2002 : 78) des partis conservateurs qui avaient déjà eu lieu dans le débat parlementaire juste avant l'adoption finale du Pacs. (Cf. Borrillo/Lascoumes 2002 : 78 - 82)

En effet, il a fallu plus de 110 heures de débats parlementaires jusqu'à la promulgation de la loi. Au total, 24 séances de discussions et l'examen de presque cinq milles

amendements étaient nécessaires jusqu'à ce que les députés achèvent leur débat du projet de loi autorisant le mariage aux couples homosexuels. De cette manière, « le projet de loi devient ainsi le septième texte le plus longuement débattu de la Vème République. » (AFP 2013)

On voit donc déjà que ce projet de loi a vraiment divisé les esprits, aussi bien des citoyens français que des hommes et femmes politiques.

3.4.1. Chronologie du projet de loi

Le débat du projet de loi peut vraiment être désigné comme un « marathon des députés. » (Amsili 2012) En réalité, plus de six mois ont dû passer depuis la première présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale jusqu'à la publication de celui-ci au *Journal officiel*. Ce n'est cependant pas seulement la durée, mais surtout le nombre énorme d'amendements et les heures de débats qui font preuve de ce marathon parlementaire.

Le projet de loi qui ouvrira le mariage aux couples de même sexe a été présenté pour la première fois à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 2012 par Christiane Taubira à la place du Premier ministre Jean-Marc Ayrault. (Cf. Assemblée Nationale 7 novembre 2012)

Au début de cette séance la ministre de la Justice présente les motifs en disant :

L'idée de l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe a constamment progressé depuis le vote de la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité, une majorité de français y étant aujourd'hui favorable. Il est vrai que si le pacte civil de solidarité a permis de répondre à une aspiration réelle de la société et que son régime a été significativement renforcé et rapproché de celui du mariage, des différences subsistent, et cet instrument juridique ne répond ni à la demande des couples de personnes de même sexe qui souhaitent pouvoir se marier, ni à leur demande d'accès à l'adoption. (Assemblée Nationale 7 novembre 2012)

Elle estime alors que le Pacs est un dispositif insuffisant pour les couples de même sexe désirant se marier, ainsi que pour la filiation de ces couples. À cause de ces manques et inégalités, elle est convaincue qu'« une nouvelle étape doit donc être franchie. » (Assemblée Nationale 7 novembre 2012)

Pendant cette présentation du projet de loi, Taubira présente les modifications des articles relatifs au mariage dans le Code Civil. Comme nous avons déjà commenté, la modification la plus importante se trouve dans le premier paragraphe du 1^{er} article qui

est augmenté par le nouvel article 143 « afin d'affirmer la possibilité du mariage entre personnes de même sexe (1°). » (Assemblée Nationale 7 novembre 2012)

Après plusieurs débats, de nombreux amendements et deux mois après la première présentation, le projet de loi est approuvé par l'Assemblée nationale. Le 12 février 2013, le résultat était l'adoption en première lecture avec 329 voix en faveur et 229 voix contre. Le rapport des voix n'était guère surprenant puisque « les députés de la majorité ont voté pour le projet de loi, tandis que la plupart des députés UMP et UDI ont voté contre. » (s.A. *Le Parisien* 2013)

Le graphique à secteurs suivant illustre la répartition claire et attendue des voix selon l'orientation politique : le graphique à gauche montre que presque la totalité des députés de l'UMP ont voté contre le projet – ce qui paraît peu surprenant –, alors que presque tous les socialistes ont voté en faveur du mariage gay. Pourtant, on trouve – comme toujours – aussi quelques exceptions parmi les votes. À gauche comme à droite « certains n'ont pas non plus suivi les consignes de vote de leur parti. » (s.A. *Le Parisien* 2013)

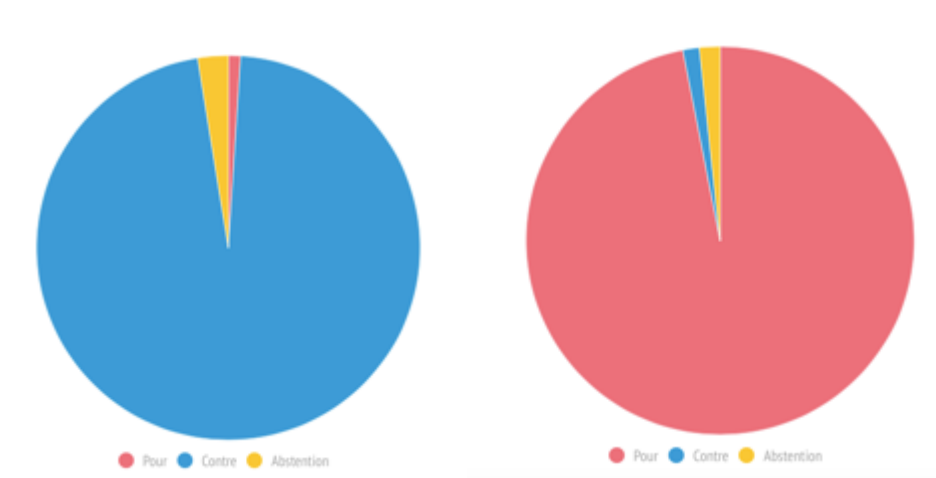


Figure 4 : « Mariage pour tous : le détail du vote des députés » (*Le Parisien* 2013)

Après deux mois de discussions de séance, le projet de loi est enfin adopté par le Sénat le 12 avril 2013, « qui doit retourner mercredi 17 avril à l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture et une éventuelle adoption définitive. » (Le Monde/AFP/Reuters 2013) Le gouvernement a voulu que le texte revienne à l'Assemblée nationale le plus vite possible puisque les débats sur le texte du projet de loi ont déjà duré plus de six mois. (Cf. Le Monde/AFP/Reuters 2013)

Le 16 avril 2013, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi légalisant le mariage pour les couples homosexuels. Tous les amendements de l'opposition ont donc été repoussés et le texte déjà voté par le Sénat n'a pas été à nouveau modifié. L'examen du texte est fini le 19 avril et quatre jours plus tard, le 23 avril, le vote définitif et solennel de la totalité du projet a lieu. Ce jour-là le projet est donc définitivement adopté par l'Assemblée nationale par 331 voix pour et 225 voix contre. (Cf. L'Obs/AFP 2013 ; Cf. Tartakowsky 2014 : 190)

Le 17 mai 2013, la loi est déclarée comme « conforme à la Constitution » (Conseil constitutionnel 2013). Ce qui est pourtant frappant est que celui-ci écrit dans le communiqué de presse :

Considérant, en deuxième lieu, que les dispositions contestées n'ont ni pour objet ni pour effet de reconnaître aux couples de personnes de même sexe un « droit à l'enfant » ; qu'elles ne soustraient pas les couples de personnes de même sexe aux règles, conditions et contrôles institués en matière de filiation adoptive ; (Conseil constitutionnel 2013)

On voit donc qu'à partir du moment de la validation de la nouvelle loi, la filiation redevient la principale problématique.

Il est important de constater qu'à partir de novembre et pendant tout le débat autour du projet de loi jusqu'à l'adoption définitive de la loi, les manifestations hostiles, organisées par la Manif pour tous, ont eu lieu. (Cf. Tartakowsky 2014 : 187ss.)

Ce travail se concentrera sur ce collectif oppositionnel dans le chapitre 4.

3.4.2. L'élection présidentielle de 2012 et l'engagement de François Hollande

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe n'est-elle pas d'ailleurs une des rares promesses de campagne tenue par François Hollande, le président socialiste élu en 2012 ? (Tissot 2018 : 7)

L'élection du candidat du Parti socialiste François Hollande joue évidemment un rôle décisif pour la légalisation du mariage aux couples gays et lesbiens, étant donné que c'était une de ses promesses de campagne électorale.

Depuis 1981, la géographie électorale a évolué d'une manière complexe et montre la désunion entre « le vote de la France la plus récemment déchristianisée et, d'autre part, le vote de la France la plus catholique. » (Brustier 2014 : 36) Selon une enquête réalisée en mai 2012 avant l'élection présidentielle, 52% de l'ensemble des personnes interrogées se prononcent pour François Hollande alors que 57% des catholiques

choisissent son adversaire direct, Nicolas Sarkozy. En comparaison avec l'élection en 2007, le fossé entre les candidats de gauche et de droite a pourtant diminué. (Cf. Brustier 2014 : 37)

Toutefois, ce n'est plus la religion qui guide principalement le vote, mais plutôt la « répartition territoriale ». (Brustier 2014 : 38) Selon Brustier, cette évolution de renversement « vers l'Ouest des zones de force du Parti socialiste est un des principaux enseignements de son évolution électorale sur les trente dernières années. » (2014 : 39) Cette sociologie aura évidemment des conséquences pour le gouvernement.

Dans son programme politique « Le changement c'est maintenant – mes 60 engagements pour la France » (Hollande 2012) lors de sa candidature en 2012 à l'élection présidentielle, François Hollande donne à ses électeurs 60 promesses : il veut « lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits : [...] le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. » (Borrillo 2012 : 7 ; Hollande 2012 : 21s.)

Il est incontestable que François Hollande est l'un des acteurs les plus importants pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

Le schéma suivant montre que le président a réalisé son plan et ses projets promis moins d'une année et demie après son arrivée :



Figure 5: « Contenu publié sous la présidence de François Hollande du 15 mai 2012 au 15 mai 2017 » (Gouvernement 2017) <https://www.gouvernement.fr/action/le-mariage-pour-tous>

Hollande arrive au pouvoir le 26 janvier 2012. Le 7 novembre de la même année, son Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, présente déjà le projet de loi au Conseil des ministres qui vise « à ouvrir le mariage aux couples de personnes de même sexe ». (Borrillo 2012 : 7)

Malgré l'application rapide de son projet, l'ex-président a aussi fait des fautes irréparables en montrant quelques incertitudes. Il a par exemple soulevé la question de la « liberté de conscience » (Borrillo 2017 : 105) pour les maires le 20 novembre 2012 devant l'*Association des maires de France*. Cependant, il faut considérer ses déclarations « dans le contexte particulièrement tendu, à la suite d'une pétition menée par le Collectif des maires pour l'enfance et la Ligue du sud du maire d'Orange Jacques Bompard (ex-FN) contre le projet de loi [...] » (Borrillo 2017 : 105s. ; Cf. Borrillo 2015) Ce jour-là, Hollande reconnaît donc vraiment la liberté de conscience à tous les maires qui ne veulent pas marier de couples de même sexe. Sa déclaration a bien sûr produit une polémique et suite à de telles fautes politiques, il n'est pas surprenant que la Manif pour tous réussisse à conquérir le champ médiatique si facilement. (Cf. Borrillo 2017 : 106) De surcroît, cette liberté de conscience est revendiquée et soutenue par des députés de l'UMP, comme par exemple par le président de l'*Association des maires de France*, Jacques Pélissard qui dit dans une interview : « Je comprends que les maires puissent avoir des cas de conscience sur ce sujet, et la loi doit en tenir compte. » (Cordelier 2012) En disant cela, il compare la liberté des maires avec le droit des médecins de refuser un avortement et, par conséquent, il pose la question suivante : « Pourquoi un maire ne pourrait-il pas bénéficier d'un droit de retrait s'il ne souhaite pas célébrer des unions entre deux personnes de même sexe ? » (Cordelier 2012) Hollande a alors déclenché une polémique supplémentaire à côté de celle autour du mariage gay. Même si Hollande a incontestablement apporté sa contribution positive, des actions comme celle-ci conduisent à renforcer la polémique autour de la question du mariage pour tous et il n'est conséquemment pas surprenant que la Manif pour tous et les opposants réussissent à conquérir le champ public et médiatique sans grandes difficultés. (Cf. Borrillo 2017 : 106)

Dans les débats autour de la nouvelle loi, Hollande et son premier ministre Jean-Marc Ayrault ont déjà pressenti que la polémique et le désaccord parmi la population française pourrait déclencher des mouvements oppositionnels très forts. C'est la raison pour laquelle ils ont toujours appelé « à une certaine réconciliation. » (Perreau 2018 : 73) À cause de cette inquiétude et ambiance négative dans tout le pays, le gouvernement a également consulté aussi bien les partisans que les opposants à la légalisation du mariage au cours de l'automne et hiver 2012-2013.

3.4.3. Christiane Taubira

Cette partie se dédie à analyser le rôle de Christiane Taubira, l'ancienne garde des Sceaux et ministre de la Justice, qui a été chargée du projet de loi visant à ouvrir le mariage aux couples homosexuels. Ce chapitre se consacre aussi à l'analyse de son discours plein d'émotion à l'Assemblée nationale au début de l'année 2013.

Bruno Perreau souligne très clairement le rôle et la position de Christiane Taubira. Elle n'est pas membre du Parti socialiste mais du Parti radical de gauche. En outre, Taubira est originaire de la Guyane et l'auteure de la loi du 21 mai 2001 qualifiant l'esclavagisme de crime contre l'humanité. De cette manière, elle « prend la défense du projet de loi en liant principe d'égalité et cultures minoritaires. » (Perreau 2018 : 75) Pour Christiane Taubira, l'égalité est l'argument principal en faveur du mariage pour tous et, selon elle, il faut aussi clairement mettre en pratique cette égalité qui est une valeur de la République. Elle veut que tous les couples qui le désirent aient accès aux trois statuts possibles : à côté du concubinage et du Pacs déjà ouverts aux couples homosexuels, c'est évidemment le mariage, qui reste limité aux couples de sexe différent. Pour elle, « l'égalité est un marqueur de la gauche » (Le Solleu 2012) et il ne faut pas oublier « qu'il y a trente ans, c'est elle, déjà, qui a dépénalisé l'homosexualité. » (Le Solleu 2012)

Le 29 janvier 2013, dans la discussion en première lecture du projet de loi légalisant le mariage homosexuel, Christiane Taubira tient un discours long et enthousiaste sur ce projet à l'Assemblée nationale, où elle se prononce évidemment en faveur du mariage pour tous. Son discours a été retranscrit et publié par de nombreux journaux en ligne. L'article publié le 27 mars 2014 dans *Le Figaro*, qui recopie son discours entier, sert à citer certains mots exacts afin de souligner que le mariage gay lui tient aussi particulièrement à cœur. Après avoir dédié la première partie de son discours à l'évolution du mariage, elle consacre la deuxième partie entièrement à défendre le projet de loi pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. (Cf. Guerrier 2014)

Les déclarations suivantes soulignent sa position et l'importance de cette affaire pour elle personnellement :

En vous présentant aujourd'hui ce projet de loi qui contient des dispositions ouvrant le mariage à droits constants et l'adoption à droits constants aux couples homosexuels, le gouvernement choisit de permettre aux couples de même sexe d'entrer dans cette institution et de pouvoir composer une famille comme les couples hétérosexuels, c'est-à-dire de pouvoir le faire, soit par une union de fait que l'on appelle le concubinage, soit par un contrat, le PACS, soit par le mariage. (cité in Guerrier 2014)

On voit ici que Christiane Taubira fait référence à la famille et à la possibilité toujours absente d'un couple homosexuel de fonder une propre famille, un fait qui a toujours représenté la problématique principale dans le débat sur le mariage pour tous.

Taubira désigne l'autorisation du mariage pour les couples gays et lesbiens comme un « acte d'égalité ». (Guerrier 2014) Elle trouve bien que le mariage soit une institution pour tous et que tous, indépendamment de leur sexe, aient les mêmes règles, conditions, obligations et interdits.

Au cours de son discours, elle fait appel aux émotions en disant:

Parce que, que l'on nous explique pourquoi deux personnes qui se sont rencontrées, qui se sont aimées, qui ont vieilli ensemble devraient consentir à la précarité par une fragilité, voire une injustice, du seul fait que la loi ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'à un autre couple aussi stable qui a choisi de construire sa vie. (cité in Guerrier 2014)

Elle met la question sur le tapis de savoir si le mariage homosexuel enlèvera un seul avantage aux couples de sexe différent. Et tous le savent, la réponse est que non.

De plus, elle renvoie à la *Convention internationale des droits de l'enfant* afin de s'opposer à ceux qui se réfèrent toujours à « un prétendu droit de l'enfant qui n'existe pas ». (Guerrier 2014)

Pour finir son discours, elle s'adresse directement aux opposants :

Vous pouvez toujours conserver le regard obstinément rivé vers le passé et encore, et encore, en regardant bien le passé vous trouverez des traces durables de la reconnaissance officielle y compris par l'Église de couples homosexuels. (cité in Guerrier 2014)

Elle invite donc les opposants à ne plus rester dans le passé mais indique aussi que même dans le passé on trouve plusieurs indications qui témoignent de la reconnaissance de couples de même sexe. (Cf. Guerrier 2014)

Il est quand même bien connu que les opposants sont attachés au traditionalisme familial et voient l'ouverture du mariage aux couples homosexuels comme une « attaque contre "la" famille ». (Perreau 2018 : 68)

En conclusion, il est incontestable que ce discours de Christiane Taubira lui apporte le respect du côté de l'opposition et de l'admiration de ses partisans. Toutes ses prises de position autour de la nouvelle loi servent réellement d'« inspiration politique » (Courage 2013) comme le cite, par exemple, le journal *L'Obs*.

3.4.4. Les chiffres des mariages homosexuels depuis la loi Taubira

Comme l'on pourrait l'imaginer, l'adoption de la loi Taubira et la légalisation du mariage pour les couples de même sexe a bien sûr eu des conséquences sur les chiffres des mariages homosexuels en France.

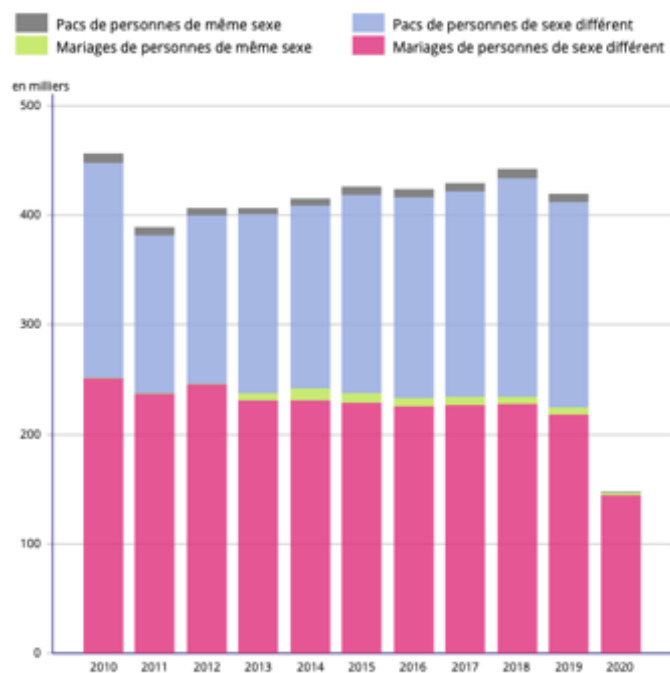


Figure 6 : Mariages et Pacs de 2010 à 2020. (Insee 2021)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381498#graphique-figure1>

Pourtant, le graphique montre que depuis 2013, l'année de l'adoption de la loi Taubira, le nombre de mariages gays ou lesbiens n'a pas vraiment augmenté et reste stable avec quelques 7.000 mariages par an. L'année 2014 en a fait l'exception avec plus de 10.000 mariages homosexuels, ce qui est dû au fait que c'était la première année complète après l'adoption de la loi.

Comme nous l'avons vu au début de ce travail, le nombre de Pacs conclus entre personnes de même sexe est très faible en comparaison avec ceux des couples hétérosexuels. On peut donc affirmer que, même si le Pacs était le premier grand pas dans la reconnaissance légale et juridique de l'homosexualité en France, ce n'étaient en réalité pas les couples homosexuels qui en ont tiré profit, mais les hétérosexuels avec plus de 150.000 Pacs par an. (Cf. Insee 2021)

En résumant ce chapitre sur l'évolution du Pacs vers la loi du 17 mai légalisant le mariage et l'adoption pour les gays et lesbiens, il faut dire que la polémique suscitée pendant la discussion politique et l'opinion divisée parmi les citoyens français sur le projet de loi étaient déjà le signe avant-coureur de la Manif pour tous.

Dans le chapitre suivant (4) nous nous centrons sur ce collectif opposé au mariage homosexuel.

4. La Manif pour tous et les mobilisations contre le mariage pour tous

Rien en apparence ne laissait présager une telle mobilisation, une telle intensité de l'opposition au mariage pour tous. Personne n'avait anticipé les risques politiques de l'« engagement 31 » du candidat François Hollande. Personne n'avait voulu ou pu voir que, de la France la plus catholique, d'un monde que l'on pensait éteint, s'élèverait le grondement d'une rébellion sociale de cette force. (Brustier 2014 : 9)

Le chapitre suivant a pour objet de mieux comprendre le mouvement de *La Manif pour tous* et les dimensions de ce mouvement et vise donc à répondre aux questions suivantes : où et comment est née la Manif pour tous ? Pourquoi a-t-elle pris de telles dimensions ?

Gaël Brustier explique l'ampleur de ce moment de cette « panique morale » (cité in Borrillo 2017 : 89 d'après Cohen 1972) en attirant l'attention sur « la question de l'identité. » (2014 : 24) De surcroît, les opposants au mariage homosexuel ont toujours utilisé et utilisent encore la question de la filiation comme argument principal contre l'ouverture du mariage. (Cf. Borrillo 2015)

La citation suivante met en évidence la brutalité et l'agressivité des manifestations de la Manif pour tous qui sont devenues de plus en plus brutales et agressives :

In the weeks leading up to vote of the law, the protests became increasingly violent. Claude Bartolone, the speaker of the House, received an envelope filled with gunpowder with a message threatening war unless he suspended voting. Politicians were harassed in their homes, scholars and journalists were heckled, and gays and lesbians physically attacked in public spaces. Wilfred de Bruijn, who was thrown to the ground, punched, and kicked in the head in the streets of Paris as he was walking home with his boyfriend, blamed the leaders of the protests for his five fractures, abrasions, and lost tooth. (Robcis 2015: 447)

4.1. L'origine des manifestations autour du projet de loi

Bruno Perreau, professeur en *French Studies* et rédacteur d'un livre dédié aux mouvements réactionnaires suite à l'autorisation du mariage homosexuel, souligne que les manifestations suite à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels étaient plus fortes que jamais. Dans l'ensemble, les manifestations publiques de certains groupes réactionnaires ne sont pas une rareté dans les pays démocratiques en Europe. En outre, il n'est pas du tout surprenant que les Français descendent dans la rue, comme c'était par exemple le cas suite à la loi sur l'avortement en 1975 ou sur l'adoption du Pacs en 1999. Néanmoins, l'attention publique et médiatique causée par

les manifestations contre la loi Taubira et, plus concrètement, contre le mariage pour tous, était encore beaucoup plus présente en comparaison avec celle d'autres manifestations. (Cf. Perreau 2018 : 13)

Daniel Borrillo décrit la dimension des manifestations comme une « réaction irrationnelle » (2017 : 87) et une « résistance structurée ». (2017 : 88)

Selon lui, les mobilisations suite à la nouvelle loi en 2013 tirent leurs origines dans les réactions contre le Pacs en 1999, qui avaient abouti à une manifestation le 31 janvier 1999 réunissant cent mille personnes à Paris. Elle sont aussi la conséquence de l'étalage d'une rhétorique anti-homosexuelle - pour ne pas dire homophobe - extrêmement présente et aussi exercée – comme nous l'avons vu – par un grand nombre d'intellectuels de gauche. (Cf. Borrillo 2017 : 92)

Après une première tentative en novembre 1998, le 31 janvier 1999, les manifestants se retrouvent de nouveau à Paris pour défiler suite à

l'appel des associations familiales catholiques, de l'Alliance pour les droits de la vie (ou Alliance Vita), de Christine Boutin et de Familles de France. Cette manifestation, qui se veut « multiconfessionnelle et apolitique », ne rallie guère au-delà des cercles catholiques mais reçoit en revanche le soutien appuyé d'élus du RPR, de Démocratie libérale et des composantes alors divisées du Front national. (Tartakowsky 2014: 171)

Afin d'expliquer la dimension des mobilisations autour du mariage pour tous en 2012, et plus concrètement de la Manif pour tous, Daniel Borrillo utilise le terme de « panique morale » (2017 : 88), qui constitue un des éléments clefs de l'explication des mobilisations.

Il s'inspire de Stanley Cohen selon lequel une panique morale naît quand une

situation, un événement, une personne ou un groupe de personnes apparaît désigné comme une menace aux valeurs et intérêts de la société; sa nature est présentée de façon simplifiée et stéréotypée par les médias de masse. Des rédacteurs en chef, des évêques, des politiciens et d'autres bien-pensants érigent des barricades morales ; des experts socialement accrédités y vont de leur diagnostic et de leurs solutions. (cité in Borrillo 2017 : 89 d'après Cohen 1972)

Dans l'histoire, plusieurs sujets ont déjà conduit à de telles situations d'angoisse, mais cette fois-ci, la loi du 17 mai 2013 et l'ouverture consécutive du mariage aux personnes homosexuelles devient « la cible » (Borrillo 2017 : 89) des agressions brutales.

Ce type de panique morale commenté en est une chose qui peut expliquer pourquoi les réactions ont échappé à tout contrôle mais, de surcroît, il y a « un type de conservatisme qui a toujours existé en France, mais n'a jamais osé se manifester ouvertement. » (Borrillo 2017 : 92) Ce conservatisme vise – comme tout type de conservatisme – principalement à la défense et à la maintenance des ordres

« traditionnels contre les évolutions de la modernité. » (Borrillo 2017 : 92) Il a donc pour but de conserver les normes politiques, sociales et morales et d'éviter des progrès.

Dans le cadre du gouvernement de Lionel Jospin, il était déjà question d'un certain « conservatisme de gauche ». (Grosjean 2004) Et l'émergence de cette nouvelle forme de conservatisme a automatiquement « conforté une vision naturaliste des liens familiaux. » (Borrillo 2017 : 93)

4.2. L'émergence de la Manif pour tous

« Comment le mouvement social et conservateur porté par LMPT est-il né ? Que signifie-t-il au regard de notre présent et de notre histoire ? » (Brustier 2014 : 41)

Ce n'est pas seulement une question que Gaël Brustier se pose dans son livre sur le mouvement conservateur de LMPT intitulé *Le Mai 68 conservateur. Que restera-t-il de la Manif pour tous ?* (Brustier 2014), mais c'est aussi la question qui dirigera le chapitre suivant. Après l'élection de François Hollande, on pouvait déjà pressentir que son projet – l'ouverture du mariage et de l'adoption conjointe aux couples homosexuels - ferait des vagues dans l'espace public en France.

Selon Daniel Borrillo, l'émergence des mouvements de la Manif pour tous et du *Printemps français* à la suite de la légalisation du mariage gay ne représente cependant « pas un backlash, comme on a tendance à le croire aisément aujourd'hui, mais plutôt une certaine continuité. » (Borrillo 2017 : 95) Selon l'expert et juriste, on ne peut donc pas parler d'une conséquence puisque, quant aux droits des gays et lesbiennes et aux familles homoparentales, la gauche socialiste n'a jamais apporté une vraie rhétorique de gauche, c'est-à-dire « non naturaliste, pluraliste et égalitaire. » (Borrillo 2017 : 95)

En conséquence, on peut dire que l'origine de la Manif pour tous date du temps du Pacs, où les socialistes « confort[ent] la méfiance des conservateurs de droite et alimente l'arrière-plan sur lequel se développeront les futures contestations réactionnaires. » (Borrillo 2017 : 95s.)

De surcroît, Patrick Buisson, politologue et ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, dit dans une interview qu'il voit dans le mouvement contre le mariage homosexuel l'émergence d'un « populisme chrétien ». (Schneider/Leparmentier 2013 ; Borrillo 2017 : 102) Et selon lui, ce « populisme chrétien » et les mobilisations de 2013, proviennent à l'origine de la campagne de Nicolas Sarkozy menée en 2012 « sous la

bannière des valeurs ». (Schneider/Leparmentler 2013) De plus, en 2007, lors de sa candidature à la présidentielle, Nicolas Sarkozy a affirmé dans son discours du Latran que la France avait besoin de « catholiques convaincus qui ne craignent pas d'affirmer ce qu'ils sont et ce en quoi ils croient ». (Schneider/Leparmentler 2013) Selon Patrick Buisson, c'était la première manifestation de ce qu'on pourrait désigner comme le « populisme chrétien ». (Schneider/Leparmentler 2013 ; Borrillo 2017 : 102)

Toutefois, ce populisme chrétien a déjà agi contre le Pacs en 1999 et

regroupait, sous la dénomination Génération anti-PACS, notamment l'Association familiale catholique, les associations familiales protestantes, Familles de France, le club de l'Horloge, les associations pro-vie et le Collectif des maires de France pour le mariage républicain. (Borrillo 2017 : 103)

En 2013, la Manif pour tous élargit ce cercle « en intégrant le Renouveau charismatique catholique [...] ». (Borrillo 2017 : 103)

Comme on l'a déjà dit, la Manif pour tous n'était pas la première manifestation contre l'égalité des droits pour les couples gays et lesbiens, mais elle s'est plutôt inscrite dans une longue histoire. Comme expliqué plus haut, les premières manifestations d'importante ampleur, ont eu lieu en 1999 lors des débats autour du Pacs. À cause du mariage de Bègles en 2004, elles ont été déclenchées pour la deuxième fois et ont trouvé leur moment fort avec la Manif pour tous en 2013. (Cf. Borrillo 2017 : 88) Gaël Brustier désigne même LMPT comme un « Mai 68 conservateur ». (2014 : 10)

Cette « Tea Party "à la française" » (Brustier 2014: 10) décrit seulement un élément d'« une révolution conservatrice, caractérisée par un glissement vers la droite de toute la vie intellectuelle française, paradoxalement accentuée depuis l'arrivée au pouvoir de la social-démocratie en 1981. » (Borrillo 2017 : 88)

L'adoption de la loi autorisant les couples homosexuels à se marier était donc juste la goutte qui a fait déborder le vase sous la forme de La Manif pour tous.

En 1999 le gouvernement socialiste a créé la totalité des arguments mis en avant par la Manif pour tous en 2013 : « Préserver la différence des sexes dans le mariage va déjà de pair avec la dénonciation à mots couverts d'une banalisation de l'homosexualité. » (Borrillo 2017: 97) Un des arguments principaux repose toujours sur la protection des enfants issus d'une famille homoparentale, ce qu'ils désignent comme « l'intérêt de l'enfant ». (Borrillo 2017: 97)

Et, en réalité, en regardant et analysant quelques discours des ministres du PS de 1998 et 1999, on voit noir sur blanc que Borrillo a tout à fait raison. Dans sa déclaration du 3 novembre 1998 « sur la proposition de la loi relative au Pacte civil » (Assemblée nationale 3 novembre 1998¹) et surtout sur « la dissociation entre le Pacs et le droit de la famille » (Assemblée nationale 3 novembre 1998²), Élisabeth Guigou avance vraiment les mêmes arguments que LMPT utilisera 15 ans plus tard :

Pourquoi l'adoption par un couple homosexuel serait-elle une mauvaise solution ? Parce que le droit, lorsqu'il crée des filiations artificielles, ne peut, ni ignorer, ni abolir la différence entre les sexes. Cette différence est constitutive de l'identité de l'enfant et du sens de cette identité ; c'est-à-dire qu'est-ce qu'être un homme ou une femme ? Je soutiens comme de nombreux psychanalystes et psychiatres qu'un enfant a besoin pour sa structuration psychique, sociale et relationnelle d'avoir face à lui, pendant sa croissance, un modèle de l'altérité sexuelle, un référent homme et un référent femme. Un enfant adopté, déjà privé de sa famille d'origine, a d'autant plus besoin de stabilité sans que l'on crée pour lui, en vertu de la loi, une difficulté supplémentaire liée à son milieu d'adoption. Mon refus de l'adoption pour des couples homosexuels est fondé sur l'intérêt de l'enfant et sur ses droits à avoir un milieu familial où il puisse épanouir sa personnalité. (Assemblée nationale 3 novembre 1998³)

On voit ainsi qu'elle fait vraiment allusion à l'importance pour chaque enfant d'avoir un père et une mère, et donc à la différence des sexes et aussi de nouveau à « l'intérêt de l'enfant ». (Assemblée nationale 3 novembre 1998) Ce sont réellement les arguments des socialistes que les partisans de la Manif pour tous reprennent en 2012 et 2013 puisqu'ils revendiquent toujours la différence des sexes qui avait déjà été élaborée - comme on le voit ici - par le PS déjà dans les années 1990.

En réalité, cette idée « comme condition sine qua non de l'établissement du droit de la filiation » (Borrillo 2017: 97) émerge en réalité pour la première fois bien plus tôt dans le débat politique, en 1988, suite à un rapport du socialiste Michel Rocard. Dans ce rapport, d'un côté, « la valeur des structures naturelles de la parenté » (Braibant 1988) est aussi bien affirmée et l'on parle de « deux parents, pas un de plus, pas un de moins ». (Braibant 1988)

Presque 25 ans plus tard, ces idées conservatrices réapparaissent avec la Manif pour tous. On peut constater que la date exacte de l'origine de l'opposition au projet du mariage, est celle du 15 août 2012,

jour de l'Assomption de la Vierge, lorsque Monseigneur André Vingt-Trois, président de la conférence épiscopale des Évêques de France, fait parvenir une lettre aux paroisses incitant les fidèles à prier pour la sauvegarde de la famille traditionnelle. (Borrillo 2015)

¹ <https://www.vie-publique.fr/discours/150555-declaration-de-mme-elisabeth-guigou-ministre-de-la-justice-sur-la-prop>

² Ibid.

³ Ibid.

D'ailleurs, dans le cadre de cette messe, il se prononce contre l'ouverture du mariage, mais principalement contre « ce bouleversement de la filiation qu'entraîneraient l'adoption, la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui. » (Tartakowsky 2014 : 176)

Dans son appel à prier pour la France le jour de l'Assomption, il renforce sa position hostile à la légalisation du mariage pour les couples homosexuels en priant aussi pour les enfants et les adolescents, afin « qu'ils cessent d'être les objets des désirs et des conflits des adultes pour bénéficier pleinement de l'amour d'un père et d'une mère. » (Vingt-Trois 2012)

Par conséquent, selon Bruno Perreau, la Manif pour tous, en tant que mouvement, doit être divisée en trois grandes catégories. Premièrement, on peut parler d'un mouvement *confessionnel* étant donné que, même si la Manif pour tous n'est pas une « Tea-Party "à la française" » (Brustier 2014 : 10), tous les mouvements opposés au mariage pour les homosexuels trouvent leur origine dans la religion sont donc aussi fortement liés aux mouvements anti-avortement. L'Église catholique a joué un rôle décisif dans les prémices de la Manif pour tous puisque les hauts dignitaires ont déjà appelé à l'opposition à tout projet « qui menacerait la famille traditionnelle » (Perreau 2018 : 61) et, de surcroît, l'ampleur des mobilisations en automne 2012 était possible grâce aux dits dignitaires. En automne 2012, le cardinal André Vingt-Trois envoie même ses évêques à aider les manifestants de la Manif pour tous. (Cf. Perreau 2018 : 62) Il n'était quand même pas le seul évêque à réagir contre la loi Taubira en associant le mariage homosexuel à la polygamie et à l'inceste, et en encourageant les croyants à protester. (Cf. Robcis 2015 : 448)

Malgré cela, les leaders de la Manif pour tous ont toujours insisté sur le fait que le mouvement était « aconfessionnelle ». (Brustier 2014 : 16) Toutefois, il faut absolument mettre en question ce propos puisque la relation de nombreux manifestants avec l'Église catholique montre plutôt le contraire. De surcroît, l'infrastructure associative et le support financier provenaient directement de l'Église catholique française, voire même du Vatican. L'Église n'a pas seulement aidé à transporter les manifestants aux lieux des manifestations, mais a aussi mis à leur disposition un langage et une série d'arguments afin de résister au mariage gay. (Cf. Robcis 2015 : 448)

À côté de l'Église catholique, les religions protestantes et musulmanes expriment publiquement leur opposition au mariage gay. Toutefois, bien que ceux-ci participent aussi aux manifestations, « l'essentiel des leaders religieux qui s'opposent à la loi Taubira sont catholiques. » (Perreau 2018 : 63) Selon Perreau, l'opposition de la religion musulmane, protestante ou orthodoxe est principalement « une opposition de principe. » (Perreau 2018 : 63) Mais l'Église catholique se voit tellement menacée dans ses valeurs qu'elle met même sous pression quelques députés politiques, comme par exemple Nicolas Sarkozy, candidat à la présidentielle de 2007, « afin que celui-ci n'ouvre ni le mariage ni l'adoption conjointe aux couples homosexuels. » (Perreau 2018 : 64)

Pourtant, ce qui frappe est le fait que les arguments utilisés par des leaders religieux n'ont pas leur origine dans la religion en soi, mais se basent aussi sur le langage des socialistes. (Cf. Borrillo 2017 : 103s.)

En outre, la LMPT peut aussi être désignée comme mouvement *réactionnaire* ou *conservateur*. Sara Garbagnoli et Massimo Prearo définissent le terme « réactionnaire » de manière suivante :

il s'agit d'une réaction, qui répond à une révolution théorique et politique, et cette réaction s'exprime sous la forme d'un nouvel argumentaire visant à revenir à la vision naturaliste qu'une telle révolution a mis à mal. (Garbagnoli/Prearo 2017 : 19)

Même si les groupes opposés au mariage gay sont très variés, dans leur ensemble ils sont tous plus ou moins en lien avec « les partis politiques de la droite et de l'extrême droite. » (Perreau 2018 : 65) Selon Gaël Brustier, les partisans de LMPT représentent « la nouvelle génération de militants de droite anti-progressistes. » (Brustier 2014 : 9) Ces militants refusent les transformations et les progrès sociaux et désignent unanimement la loi Taubira comme une « attaque contre "la" famille » et contre "leurs" enfants. » (Perreau 2018 : 65) Dans l'ensemble, les mouvements anti-progressistes ou réactionnaires ne savent pas s'y prendre avec des conquêtes sociales. C'est pourquoi ils « ont même détourné certains dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » (Perreau 2018 : 67), ce qui était par exemple le cas en 2000 où une nouvelle loi a institué la parité entre les candidatures aux élections. Le soutien des pensées conservatrices venant de quelques hommes et femmes politiques de gauche explique alors pourquoi il n'est pas étonnant que

l'idée de parité ait été reprise par les opposant.es au mariage homosexuel et à la « théorie du genre » puisque cette idée avait déjà été dévoyée et opposée, au nom d'une anthropologie fondamentalement hétérosexuée, aux couples homosexuels. (Perreau 2018 : 68)

Pour finir, il faut mentionner que LMPT est évidemment un mouvement *politisé*, bien que ses leaders prétendent que le mouvement ne soutient aucun parti politique et qu'ils veuillent rester politiquement indépendants. Toutefois, « elle partage avec les partis de droite non seulement des représentations, normes et valeurs, mais aussi des modalités de présentation de soi et de prise de parole [...] ». (Perreau 2018 : 69) L'UMP et ses députés de l'époque – unanimement contre le mariage homosexuel – sont très proches de LMPT et quelques-uns l'utilisent même en tant que « ressource politique ». (Perreau 2018 : 70) Contrairement à l'UMP, le Front National et son leader Marine Le Pen décident de ne pas défiler avec LMPT, tout en refusant aussi la loi Taubira.

De plus, au fil du temps, la Manif pour tous a insisté sur sa dénomination comme « mouvement social » (Brustier 2014 : 64), ce qui n'était pas du tout la règle mais une nouvelle apparition « à l'hémisphère droit de la vie politique ». (Brustier 2014 : 64) Cette désignation de « mouvement social » par les manifestants « n'existait pas quand ces "mouvements" se menaient au nom d'une transformation politique radicale. » (Tartakowsky 2014 : 168)

En décembre 2013, un mouvement politique, *Sens commun*, est né de LMPT, jouant « en permanence avec le feu de la politisation. » (Perreau 2018 : 72s.)

Le mouvement *Sens commun* rejoint l'UMP et, de cette manière, elle confirme le caractère politique de LMPT, tout en se disant aussi indépendant de celle-ci. Son président de l'époque, Sébastien Pilard, affirme :

La Manif pour tous, c'est la Manif pour tous, elle reste en dehors des cadres partisans. Et puis tout le monde à Sens commun n'en a pas forcément fait partie ! À titre personnel, j'ai œuvré dans le cadre du collectif LMPT. Mais aujourd'hui, j'ai choisi d'en sortir : j'ai quitté l'environnement social pour œuvrer dans un environnement politique. (De la Valette 2013)

Selon lui, LMPT agit dans la sphère sociale tandis que *Sens commun* agit évidemment dans le cadre politique.

Mais comme l'ont prouvé les lignes précédentes, dans ce cas-là, les limites entre l'environnement politique et social restent floues, même si les deux mouvements poursuivent apparemment des stratégies et des buts différents. (Cf. De la Valette 2013)

En 2015 LMPT change pourtant sa stratégie et devient aussi un parti politique autonome. (Cf. Perreau 2018 : 73)

En outre, il se pose la question de savoir si la Manif pour tous est une exception européenne ou si les réactions suite au mariage gay ont pris de telles dimensions dans plusieurs pays en Europe. La France est-elle plus homophobe que d'autres pays ? Au premier regard, la réponse semble simple : « Au regard de différentes études internationales, la France n'est en effet pas plus homophobe que ses voisins. » (Paternotte 2013 : 1) Selon un rapport de 2012, réalisé par la Commission européenne, la France se trouve au-dessus de la moyenne avec 73% des Français interrogés qui disent n'avoir pas de « problèmes » avec des personnes homo- ou bissexuelles. Il existe quand même un élément important qui distingue fondamentalement la France de ses pays voisins : « la diversité de discours contre l'égalité des droits des homosexuel-le-s. » (Paternotte 2013 : 1)

Les discours qui se basent sur des principes comme la différence des sexes ou l'ordre symbolique proviennent souvent de l'époque du Pacs. Selon David Paternotte, l'ampleur des mobilisations contre l'ouverture du mariage gay est due à l'union de trois éléments. D'un côté, le fait que la légalisation du mariage et de l'adoption pour les couples gays et lesbiens était un élément fixe et important de la candidature de François Hollande et que la victoire de ce dernier était à prévoir, les opposants ont eu le temps de s'organiser plus concrètement. De l'autre côté, suite à l'adoption du gouvernement Hollande, « les médias – y compris de gauche – se sont mis à chercher des opposants. » (Paternotte 2013 : 2) De cette manière, à côté des catholiques conservateurs, de nouveaux acteurs sont apparus sur l'écran et ils ont reçu plus d'attention que jamais. Enfin, le PS n'a pas diffusé un message clair et homogène, mais plutôt contradictoire à partir de son élection en 2012. Tandis que les socialistes se sont engagés très clairement en faveur du mariage gay à partir de 2004, comme le montre par exemple l'association socialiste *Homosexualités et socialisme*, « le président Hollande et sa nouvelle équipe se sont étrangement montrés frileux une fois élus » (Paternotte 2013 : 2) ce dont on a déjà parlé dans le chapitre 3 de ce travail.

La division au sein du Parti socialiste a renforcé la pression sur le gouvernement, principalement aussi en ce qui concerne la question de la Procréation médicalement assistée (PMA). Cette situation gouvernementale divisée distingue encore une fois la France des autres pays européens :

En Belgique, une fois l'option du mariage adoptée, ce choix a été porté à bras-le-corps par le premier ministre libéral Guy Verhofstadt et par la plupart des membres de sa majorité gouvernementale. En Espagne, José Luis Rodríguez Zapatero, élu par surprise, a fait de cette réforme une des mesures phares de son mandat. En Grande-Bretagne enfin, David Cameron n'a pas peur de s'opposer à la moitié de son parti et à l'Église d'Angleterre, qui est pourtant une Église d'État. (Paternotte 2013 : 3)

En résumé, on peut constater que l'ampleur des oppositions contre l'ouverture du mariage et de l'adoption aux personnes homosexuelles ne résulte pas d'une homophobie initiale des Français, mais de « la conjonction de différents éléments contextuels. » (Paternotte 2013 : 3)

4.3. Les arguments principaux de LMPT

En analysant l'ampleur des mobilisations de LMPT en 2012 et 2013, on se pose la question suivante : quels sont les arguments principaux de la Manif pour tous ? L'argumentation de la Manif pour tous se base sur certains sujets sur lesquels les manifestants reviennent dans les mobilisations.

Les prochaines pages servent à découvrir et à comprendre l'argumentation des manifestants de LMPT et de la mettre en contexte.

4.3.1. La « théorie du genre » et la croisade anti-genre

Pour analyser la polémique autour de la loi Taubira et la mobilisation de la Manif pour tous, il est nécessaire d'expliquer le concept de la « théorie du genre ». (Perreau 2018 : 40)

Toutefois, il faut se poser les questions suivantes : Cette « théorie du genre » existe-t-elle vraiment ? Qui est contre et pourquoi ? Comme la « théorie du genre » est plutôt un fantasme qu'une réalité, elle est toujours mise entre guillemets.

Dans leur ouvrage *La croisade anti-genre – du Vatican aux manifs pour tous* publié en 2017, les deux sociologues Sara Garbagnoli et Massimo Prearo précisent tout au début que « l'injonction à se positionner pour ou contre "la théorie du genre" est la première des grandes réussites de la stratégie politique conçue par le Vatican [...]. » (2017 : 7) De cette manière, le Vatican vise à mettre un frein aux transformations modernes en ce qui concerne le sexe et la sexualité. (Cf. 2017 : 7)

Dans un premier temps, il faut expliquer que, bien qu'en France la lutte contre la « théorie du genre » connaît un élan médiatique dans les années 2010, son origine est beaucoup plus vieille puisque d'un côté, cette théorie provient de

l'attachement à l'idée de la « loi naturelle » au sein du Vatican et [de l'autre] de la mise en place de réseaux d'information et de surveillance des travaux sur le genre depuis la Quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée à Pékin en septembre 1995. (Perreau 2018 : 40)

Selon Sara Garbagnoli, la « théorie du genre » a pour objectif « “la différence et complémentarité” entre les sexes comme fondement de “humain” [...] » (Prearo/Garbagnoli 2017 : 14) qui s’oppose automatiquement au « genre » et est, en effet, un produit du Vatican. Dans une interview du journal *Le Monde*, le politologue et expert Bruno Perreau, explique « la théorie du genre n'existe que dans la tête des opposants à l'égalité des droits. » (cité in Battaglia 2013) Qu’est-ce que cela signifie exactement ? Cette pensée se base sur l’opinion erronée que la sexualité et le sexe se déterminent seulement dans un discours ce qui signifierait en même temps que le simple fait de débattre l’homosexualité produirait immédiatement des homosexuels. (Cf. Battaglia 2013)

Daniel Borrillo écrit dans ce contexte que la « théorie du genre » « est une rhétorique que la hiérarchie catholique a fabriquée à la fin des années 1990 [...] ». (Borrillo 2017 : 98) Cette rhétorique dénonce automatiquement tous les travaux et toutes les études qui réfléchissent de manière critique depuis 40 ans sur « le sexe, le genre et la sexualité ». (Borrillo 2017 : 98-99)

Par ailleurs, il faut mettre en avant que la rhétorique anti-genre menée par le Vatican à partir des années 1990

se caractérise par l’agencement de deux dispositifs complémentaires : une reformulation euphémisée de sa théorie de l’ordre sexué et sexuel et une diabolisation des théories adverses. (Garbagnoli/Prearo 2017 : 30)

Les mobilisations « anti-genre » depuis 2013, comme par exemple la Manif pour tous, n’y représentent qu’un prolongement et reflet.

De plus, il est aussi important de mentionner qu’avec le terme « genre », le Vatican ne désigne pas seulement celui-ci, mais aussi trois autres rapports : « l’homosexualité, la famille et la reproduction de l’ordre social. » (Garbagnoli/Prearo 2017 : 59) C’est d’un point de vue « hétérosexiste, familialiste et nationaliste » que le Vatican imagine la famille. Une famille selon la position du Vatican est alors toujours une famille hétérosexuelle, constituée par un homme et une femme. C’est la raison pour laquelle il faut savoir que lorsque le Vatican parle du genre, il parle aussi automatiquement des hommes et des femmes et, par conséquent, il se réfère aussi « au régime d’identification qui distingue et hiérarchise les hétérosexuel-le-s et les homosexuel-le-s. » (Garbagnoli/Prearo 2017 : 59) Le discours « anti-genre » tenu par le Vatican porte donc sur le genre et l’homosexualité dans une dimension équivalente, et évidemment aussi sur l’acceptation juridique des couples homosexuels ainsi que sur les familles

homoparentales, « dans une fiction où le “mariage gay” et la GPA seraient des véritables corollaires de “la théorie du genre” ». (Garbagnoli/Prearo 2017 : 59)

Selon le sociologue David Paternotte, les premiers débats sur le rapport du genre en France datent de l'année 2011, lorsque « quelques éducateurs catholiques avaient exprimé leurs réserves, craignant de devoir enseigner le genre dans les écoles » (Paternotte 2015 : 10) et le débat s'est donc vite enflammé. Tandis que cette polémique de 2011 restait quand même limitée, elle a éclaté en 2012 à la suite des controverses et mobilisations autour de la loi Taubira légalisant le mariage homosexuel. À côté de l'ampleur inattendue des mouvements, il est aussi surprenant que les manifestants s'opposaient, de surcroît, contre le concept de genre. Cependant, à part les affiches classiques en faveur de la défense des familles « naturelles », des nouveaux slogans apparaissent, comme par exemple « On veut du sexe, pas du genre », « Égaux et différents. Stop à l'idéologie du genre à l'école » ou « Nos différences ne se gomment pas ». (Paternotte 2015 : 11)

Sur plusieurs affiches de 2014, la Manif pour tous revendique la fidélité aux stéréotypes, ce qui paraît absolument ridicule et à cause de quoi elles étaient immédiatement et abondamment parodiées sur les réseaux sociaux. L'affiche à gauche est l'affiche officielle de LMPT contre la « théorie du genre », alors que celle à droite est une parodie ironique et exagérée visant à tourner en ridicule les slogans de LMPT. (Cf. Perreau 2018 : 99 ; Cf. Paternotte 2015 : 11)



Figure 7 : Deux affiches de LMPT contre la « théorie du genre » : « Pas touche à nos stéréotypes de genre » (Golem 2014) (<http://golem13.fr/manif-pour-tous-parodies-2014/>)

D'après les manifestants, dans le débat, il ne s'agissait pas seulement du droit au mariage ou à l'adoption pour les couples homosexuels, mais surtout de la définition anthropologique des individus et de la filiation. (Cf. La Manif pour tous 2013)

Dans sa brochure de novembre 2013 intitulée *L'idéologie du genre*, LMPT écrit :

C'est manifestement le flou qui entoure la notion de genre qui la rend apte à servir toutes sortes de revendications. Le genre est un attrape-tout qui permet de fédérer à bon compte des militants dont rien ne garantit qu'ils poursuivent des objectifs compatibles : féministes préoccupés de l'égalité entre hommes et femmes, militants des minorités sexuelles soucieux de faire reconnaître les droits de « toutes les sexualités », activistes trans et queer en lutte contre le « dimorphisme sexuel » (l'idée qu'il y a seulement deux sexes), etc. (La Manif pour Tous 2013 : 11)

Selon eux, « l'idéologie du genre est destructrice, obscurantiste, anti-sociale, anti-populaire comme elle est anti-naturelle. » (La Manif pour tous 2017 : 17)

En analysant la polémique autour du genre et la rhétorique anti-genre du Vatican, on ne peut que constater que ce dernier a vraiment atteint son but puisque « parler du genre aujourd'hui dans le champ politique et médiatique implique malheureusement de prendre aussi en compte ce que le Vatican en dit. » (Garbagnoli/Prearo 2017 : 63) Alors que jusqu'en 2010, le genre représentait seulement une question traitée par les théoriciens, à partir de 2012, de nombreuses mobilisations « anti-genre » ont eu lieu dans plusieurs pays européens et ont gagné du terrain dans le débat public. Néanmoins, il est impossible de discuter du genre sans prendre en compte les désignations et propos élaborés par le Vatican. (Cf. Garbagnoli/Prearo 2017 : 63)

4.3.2. Le rôle de l'école

Dans le chapitre précédent, nous avons tiré au clair la polémique autour de la « théorie du genre » et le rôle de cette dernière dans les mobilisations contre la loi Taubira. Par conséquent, cette doit à présent expliquer le rôle décisif de l'école et de l'enseignement en France dans le débat sur la « théorie du genre », qui – comme nous l'avons dit – n'existe en réalité que dans les esprits des opposants à l'égalité des droits et est un produit de la rhétorique établie par le Vatican. On reprendra donc la question posée par Bruno Perreau à laquelle on essaie de répondre dans le cadre de ce chapitre : « Pourquoi cette méfiance envers l'école et, plus largement, pourquoi l'école a-t-elle été centrale dans les débats publics sur la "théorie du genre" ? » (Perreau 2018 : 94)

Dans un premier temps, afin de comprendre cette problématique, il faut expliquer le point de départ des mobilisations des manifestants contre le mariage pour tous. L'ancienne ministre des Droits des femmes et de l'Éducation nationale sous le président François Hollande, Najat Vallaud-Belkacem, a lancé un programme d'enseignement sous le nom « L'ABCD de l'égalité » qui vise à lutter « contre le sexisme » (Perreau 2018 : 36) et les stéréotypes à l'école. (Cf. Perreau 2018 : 36)

Dans le détail

ce programme expérimental, introduit dans près de 600 classes à la rentrée 2013, consistait en des lectures et des exercices de réflexion sur les inégalités entre hommes et femmes, conformément à la loi du 8 juillet 2013 sur la refonte de l'école qui se donnait comme objectif de « transmettre des valeurs d'égalité et de respect entre filles et garçons, les femmes et les hommes ». (Perreau 2018 : 95)

Les manifestants contre le mariage pour tous ont donc aussi consacré plusieurs semaines de mobilisations contre lesdits programmes scolaires. Selon le politologue Perreau, cette méfiance s'explique d'abord par le fait qu'un grand nombre de manifestants étaient issus de « fédérations catholiques de parents d'élèves ». (Perreau 2018 : 94) Une deuxième justification se base sur la méfiance de nombreux manifestants catholiques envers l'école républicaine, ce qui a déjà été exprimé explicitement dans les manifestations pour l'école libre en 1984. Par conséquent, on peut dire que cette méfiance envers la « théorie du genre » vient d'une méfiance générale envers l'école d'aujourd'hui. Cette polémique n'est apparue dans les manifestations de LMPT que le 5 octobre 2014, où des affiches portaient des slogans comme : « On ne laissera pas l'éducation de nos enfants à l'école, c'est le rôle des parents de les éduquer ». (cité in Perreau 2018 : 94)

Farida Belghoul, enseignante dans un lycée professionnel et proche de l'extrême droite, exprime par exemple que l'école sert de diffuseur de la « théorie du genre ». La cible principale de ses attaques est « L'ABCD de l'égalité » et elle prétend même que « la "théorie du genre" conduit à l'enseignement de la masturbation en classe de maternelle. » (Perreau 2018 : 95) Pour souligner son opposition à ces développements, elle lance « la Journée de retrait de l'école, qui invite les parents, une fois par mois, à ne pas scolariser leurs enfants. » (Perreau 2018 : 95) Avec cet engagement, elle a donc soutenu les associations catholiques de parents d'élèves, qui luttent aussi contre la transformation de l'enseignement.

En opposition à cela, des élèves à Nantes prennent l'initiative de porter une jupe afin de lutter symboliquement contre les stéréotypes et le sexisme à l'école. Cette action

est bien sûr condamnée par la Manif pour tous, qui estime que la Journée de la jupe est une conséquence logique de la « théorie du genre ». Et celle-ci devient alors « l'un des symboles de la résistance aux mouvements réactionnaires. » (Perreau 2018 : 96) Les partisans de LMPT voient dans la Journée de la jupe une féminisation des valeurs et, par conséquent, une menace de la virilité des hommes qui « rendrait plus compliquées, si ce n'est impossibles, les relations hétérosexuelles. » (Perreau 2018 : 97)

En résumé on peut donc constater que les mobilisations de LMPT contre l'enseignement de la « théorie du genre » se déroulent à deux niveaux :

d'abord, en insinuant que le sexe et la sexualité pourraient s'apprendre comme on apprendrait une leçon, elles installent un débat sur des bases irrationnelles : puis, en mettant en avant l'idée d'un complot, elles cherchent à élargir le débat sur le genre en jouant sur la peur de la chosification des enfants. (Perreau 2018 : 98s.)

Et la polémique autour du mariage pour tous et la loi Taubira ont conduit à la propagation d'un concept selon lequel l'école ne représenterait plus un endroit « d'instruction mais de rééducation ». (Perreau 2018 : 98)

4.3.3. La protection et l'instrumentalisation des enfants : une contradiction

À côté de la « théorie du genre », les manifestants de LMPT ont utilisé leurs propres enfants pour montrer leur refus à la loi Taubira, « au prix de pratiques parfois très douteuses, comme celle de bâillonner des enfants pour dénoncer l'arrestation d'un militant ou bien encore d'appeler à "mettre les enfants devant" [...] ». (Perreau 2018 : 79) À cet égard, les arguments donnés par les mouvements contre l'ouverture du mariage paraissent donc très paradoxaux. L'idée de protéger les enfants se base sur le fait que grâce à la légalisation du mariage homosexuel, ces derniers ont aussi accès à l'adoption conjointe et à l'inscription d'une double filiation à l'état civil « qui ne porte pas la marque de la différence des sexes. » (Perreau 2018 : 80) Selon les partisans de LMPT, les enfants ont besoin d'une mère et d'un père et seraient « les otages du désir des homosexuel.les d'avoir des enfants » (Perreau 2018 : 80) à cause du mariage gay. En outre, les mobilisations essaient de représenter l'homoparentalité comme « symbole de la dangereuse transformation du modèle éducatif lui-même et stigmatisent les minorités en jouant du fantasme de corruption des mineurs. » (Borrillo 2018 : 81)

Dans l'ensemble, LMPT mêle l'argument de la différence des sexes à l'argument de la commercialisation du corps, deux pratiques qui s'excluent automatiquement. Alors

comment et pourquoi parle-t-elle d'une commercialisation du corps ? LMPT s'élève contre la loi Taubira car celle-ci représente un premier pas vers la PMA pour les couples lesbiens et les femmes célibataires et, encore plus, vers l'ouverture de la GPA. Cette problématique est renforcée par une circulaire de Christiane Taubira du 25 janvier 2013, qui donne la « nationalité française aux enfants nés par GPA à l'étranger dont l'un des parents au moins est français ». (Perreau 2018 : 81) La GPA n'est pas une pratique légale en France, mais donne la nationalité à certains enfants nés par GPA pour les gays. (Cf. Perreau 2018 : 81) Après la validation par le Conseil d'État de la circulaire Taubira, qui demande à la justice de reconnaître les enfants nés par GPA, la présidente de LMPT, Ludovine de la Rochère, réagit par un communiqué de presse dans lequel elle dénonce cette circulaire à l'extrême en faisant toujours allusion à la commercialisation du corps de la femme. Elle est d'avis que la circulaire Taubira autorise l'achat ou la commande d'un enfant à l'étranger et désigne la GPA comme un « insupportable trafic d'êtres humains ». (Site de la Manif pour tous 2014)

En conséquence, elle exige l'abolition totale de la GPA sur le territoire français :

S'il veut être cohérent, le gouvernement n'a pas d'autre solution que de retirer cette circulaire qui va avoir pour conséquence directe le développement de la commercialisation d'enfant et d'une violence majeure faite à la femme. [...] L'intérêt de l'enfant c'est d'abord d'avoir son père et sa mère. La question de la nationalité est secondaire pour lui. Elle n'est qu'un prétexte. La GPA on ne l'encadre pas, on l'abolit ! (Site de la Manif pour tous 2014)

Toutefois, les deux arguments de la commercialisation du corps de la femme et de la chosification des enfants ne se fondent pas sur « la liberté *des* femmes à disposer de leur corps [...] ou de l'autonomie *des* enfants. » (Perreau 2018 : 83) L'argument principal de LMPT est davantage « la sacralité du corps, don de Dieu » (Perreau 2018 : 83) venant directement du Vatican.

De plus, afin de dénoncer les risques et les dangers de la loi Taubira pour les enfants, lors des manifestations de LMPT, de nombreux manifestants habillent leurs propres enfants « en gavroche, symbole de l'enfance abandonnée dans *Les Misérables*. » (Perreau 2018 : 78) Cet argument semble donc encore une fois ridicule et mal choisi puisque dans le roman, Gavroche, un gamin des rues, est en réalité abandonné par son père et sa mère.



Figure 8 : Femmes déguisées en Marianne et enfants habillés en Gavroche. (Le Télégramme 2014)⁴

<https://www.letelegramme.fr/france/manif-pour-tous-familles-en-nombre-03-02-2014-10017300.php>

Si l'on considère les reproches et les arguments portés par LMPT, qui affirme qu'à cause de nouvelles techniques de procréation les enfants seraient commercialisés et traités comme des objets, il paraît aberrant que ce soit les manifestants eux-mêmes qui utilisent et instrumentalisent leurs propres enfants comme symboles dans les manifestations.

4.3.4. L'économie comme « vraie préoccupation » des Français

À côté des arguments portant sur la « théorie du genre », le rôle de celle-ci à l'école et dans l'enseignement et la commercialisation des enfants, la question économique est aussi utilisée dans les mobilisations contre le mariage gay par la Manif pour tous. Comme nous l'avons brièvement vu, pour les politiques socialistes, le mariage pour tous ne serait pas une « vraie question ». (Perreau 2018 : 77) Les Français auraient des préoccupations plus importantes et c'est pourquoi il faudrait se tourner vers des questions plus importantes, comme l'économie. La Manif pour tous a donc utilisé cette rhétorique pour « prétendre défendre les sans-voix et mobiliser pour ce faire à une imagerie directement issue des combats ouvriers et syndicalistes. » (Perreau 2018 : 78) En conséquence, des slogans comme « On veut du boulot, pas du mariage homo », « Touche pas au mariage, occupe-toi du chômage » ou « Fraternité pour la croissance », visent à faire allusion à la priorité des sujets économiques. (Cf. Daniel 2013)

⁴ Copyright de la photo: Photo Epa.



Figure 9 : Les slogans de LMPT sur l'importance des question économiques. (Cf. Daniel 2013)⁵
<https://blog.francetvinfo.fr/mariage-adoption-gay/2013/03/24/pourquoi-la-manif-pour-tous-a-elargi-ses-revendications.html>

On remarque donc que les messages de LMPT dépassent les questions du mariage et de l'adoption et pose de nouvelles exigences, qui concernent plutôt la société et l'économie, comme par exemple la crise économique ou le chômage. Dans ce contexte, elle utilise de nouveau les arguments prononcés initialement par le Parti socialiste.

D'un point de vue sociologique, les manifestants utilisent ces nouveaux slogans pour avoir du succès auprès du plus grand nombre de gens possible.

Pour cela,

[i]ls prennent appui sur le registre de la révolte qui est très populaire dans le contexte de la crise avec le refus de l'austérité, ça balaye de l'extrême gauche jusqu'à l'extrême droite. Ce désir de révolte est quasiment universel actuellement dans le pays, la 'Manif pour tous' l'a bien compris et l'utilise donc pour le mettre au profit de sa cause. (Daniel 2013)

En outre, Frigide Barjot et ses supporters veulent que le président François Hollande tienne ses promesses, comme par exemple „sortir la France de la crise économique et de faire quelque chose pour tous ceux qui souffrent de cette crise.“ (Daniel 2013)

En conclusion, on peut tirer plusieurs conclusions importantes de l'analyse des arguments principaux utilisés lors des mobilisations de la Manif pour tous, :

Tandis qu'au début, le message de LMPT était limité à l'opposition à la loi Taubira et donc au mariage homosexuel et à l'adoption conjointe pour les couples gays et

⁵ Copyright des affiches: La Manif pour tous.

lesbiens, l'argumentation s'est déplacée vers d'autres questions afin d'élargir le groupe cible.

Même si de nombreux slogans utilisés par LMPT paraissent absurdes, comme celui qui fait allusion à la maintenance des stéréotypes à l'école, la Manif pour tous ne s'embarrasse pas de cela. Elle estime bien au contraire que « c'est avant tout le symbole qui compte, et la possibilité d'emprunter à la gauche l'image du peuple en souffrance. » (Perreau 2018 : 79)

4.4. Les personnages, les manifestations et les problèmes de LMPT

Après l'analyse et la réflexion des idées et arguments utilisés par les manifestants de la Manif pour tous, ce petit chapitre a pour but de dévoiler quelques faits importants sur les personnes, certaines manifestations et les problèmes et tensions qui ont surgi à l'intérieur du mouvement dans le cadre des premières réunions.

4.4.1. Qui se trouve derrière la Manif pour tous ?

Dans un premier temps, le personnage principale de la Manif pour tous est présenté brièvement et de telle manière qu'on connaît mieux ses idées et convictions ainsi que son rôle exact pendant la première phase de LMPT autour de la loi Taubira en 2012-2013.

La Manif pour tous est menée et dirigée par une leader excentrique et charismatique, de nom civil Virginie Tellenne, plus connue sous son pseudonyme Frigide Barjot. « Surnommée la « fofolle de Dieu », [...] [elle] a en effet connu en cheminement pour le moins original et très personnel vers la foi et l'engagement en faveur de l'Église. » (Brustier 2014 : 71s.)

Le pseudonyme Frigide Barjot est un jeu de mots sur Brigitte Bardot. (Cf. Robcis 2015 : 447) Après avoir longtemps accompagné son mari, Bruno Tellenne, dans le *Groupe d'intervention culturelle Jalons*, elle s'oriente vers de nouvelles choses.

En ce qui concerne son orientation politique, Frigide Barjot se situe évidemment à droite et son époux, proche du RPR, a même travaillé au ministère de l'Intérieur. (Cf. Brustier 2014 : 72) Bruno Perreau dit qu'à cause de la défaite de Christine Boutin dans l'opposition au Pacs, et vu que la Manif pour tous se prononce comme aconfessionnelle, « le leadership de Frigide Barjot a pour objectif de moderniser l'opposition à la loi Taubira [...] ». (2018 : 51)

En contraste avec son admiration pour le pape Benoît XVI, qui lui ouvre les portes du monde catholique, son image publique est très différente puisqu'elle est « connue comme ancienne chroniqueuse de télévision, fêtarde, extravagante et entourée d'amis gays. » (Cf. Perreau 2018 : 51)

De plus, il est fondamental de mettre en évidence qu'en mars 2013, Frigide Barjot se désolidarise du *Printemps français* dans un communiqué de presse, après que celui-ci s'est montré plutôt radical et brutal :

Toutes les actions de La Manif pour tous ont lieu dans un cadre légal et républicain en tenant compte de la décision du préfet de police ainsi que de la décision de la justice. La Manif pour tous est un mouvement spontané et populaire, profondément pacifique, dont toutes les actions se déroulent dans un cadre légal, comme l'a démontré la manifestation du 13 janvier. La Manif pour tous condamne tout acte violent, toute expression d'homophobie ou d'intolérance quelle qu'en soit la forme. Elle se désolidarise de toute personne ou organisation qui détournerait son logo, son nom ou l'image de ses dirigeants ou porte-parole pour mener des actions ou tenir des propos qui sortiraient de ce cadre. (cité in Tartakowsky 2014 : 186)

Dans ce cadre et suite à cela, Frigide Barjot destitue Béatrice Bourges, animatrice du *Printemps français*, de son rôle de porte-parole de LMPT. (Cf. Tartakowsky 2014 : 186)

En contradiction avec ce propos, dans lequel elle insiste sur le fait que LMPT est une « force tranquille ouverte au dialogue » (cité in Tarakowsky 2014 : 187), elle-même se montre très radicale lors du vote du projet de loi le 12 avril 2013 en disant : « Hollande veut du sang. Il en aura. » (cité in Tarakowsky 2014 : 188)

En résumé, malgré le succès médiatique de LMPT sous Frigide Barjot, des tensions et conflits se créent dès le début, ce qui est dû au fait que les idées et pensées parmi les militants sont quand même très différentes. Toutefois, deux composants, l'un extérieur et l'autre interne à la Manif pour tous, maintiennent au moins provisoirement la cohésion du mouvement. Le premier élément est l'hésitation et l'indécision de François Hollande et, dans l'ensemble, du gouvernement socialiste, ce qui se manifeste par exemple par la réception de Frigide Barjot à l'Élysée. Par conséquent, les partisans de LMPT croient vraiment qu'ils pourraient éviter l'adoption de la loi Taubira. Le deuxième élément est « l'efficacité et le succès des mobilisations durant tout l'hiver 2013 [qui] vont unir les leaders du mouvement. » (Perreau 2018 : 53)

4.4.2. Les manifestations les plus importantes de LMPT en 2013

La première grande manifestation a eu lieu le 17 novembre 2012 place Denfert-Rocherou à Paris. Mais ce sont les manifestations du 13 janvier et, surtout, du 24 mars 2013 qui remportent le plus grand succès. Celles-ci rassemblent près de 300 000 personnes selon la police, plus d'un million selon les organisateurs.trices. (Perreau 2018 : 53)

À côté des manifestations du 13 janvier 2013 contre le projet de loi légalisant le mariage homosexuel, et du 24 mars 2013, c'est aussi celle du 26 mai de la même année, après la promulgation de la loi, qui restera longtemps dans les mémoires.

En analysant concrètement l'ampleur des manifestations, il est toutefois très important de prendre en compte que les chiffres des participants diffèrent fortement selon la source. Le nombre selon les organisateurs est toujours beaucoup plus élevé en comparaison avec celui de la police.

Selon la source, le 13 janvier 2013, entre 300.000 et un million de personnes mobilisées par l'église catholique, le Front National, le parti catholique *Civitas* et l'UMP, marchent dans les rues de Paris au nom de LMPT. (Cf. Borrillo 2015) Dans le cadre de cette manifestation la « Manif des juristes » (Borrillo 2015) contre le projet de loi voit aussi le jour. (Cf. Borrillo 2015 ; Cf. Leclair 2013) Grâce à son ampleur, cette manifestation du 13 janvier est même désignée comme une « mobilisation historique ». (Leclair 2013)

Une nouvelle manifestation de la part de LMPT, la dernière manif contre le mariage gay est organisée le 26 mai 2013 et regroupe à peu près 150 000 personnes dans la capitale. (Cf. Borrillo 2015)

4.5. Les groupes réactionnaires aux côtés de la Manif pour tous

Les mouvements qui étaient à l'origine de LMPT et ceux qui sont nés ne se recoupent pas, à tout le moins pas parfaitement. À bien des égards, les derniers nous renseignent davantage que les premiers sur l'essence de ce « printemps conservateur » car ils en sont autant le produit que les acteurs et parce qu'ils concentrent, de surcroît, les plus jeunes des militants. [...] La diversité de leurs modes d'actions demande cependant à être interrogée. (Brustier 2014 : 139)

À côté de la Manif pour tous et du *Printemps français*, qui se déroulent principalement dans une dimension nationale, un nombre remarquable d'autres groupes réactionnaires s'est formé contre l'autorisation du mariage homosexuel. Ces groupes « se sont constitués autour d'un slogan, d'un mode d'action, et, surtout, de réseaux de sociabilité communs. » (Perreau 2018 : 55) Ces derniers sont très divers et dépendent du mouvement.

Un des principaux groupes à côté de LMPT, dénommé les *Veilleurs*, qui apparaissent pour la première fois en 2013. Ce mouvement

réunit de jeunes catholiques qui, constatant que les manifestations traditionnelles ne permettent pas de freiner l'avancée inexorable du texte de loi, décident de méditer ensemble pour offrir une autre forme de présence dans l'espace public. (Perreau 2018 : 56)

Comme beaucoup d'entre eux étaient des scouts, les membres partagent majoritairement « une culture analogue, parlent un langage similaire et s'accordent sur la plupart des questions politiques. » (Brustier 2014 : 149)

La fondatrice des Veilleurs, Alix de Prémare, poursuit l'idée de lire des textes « sur le sens de la vie, la famille, la liberté. » (Perreau 2018 : 56) Contrairement à LMPT, ce mouvement se caractérise donc par une résistance calme. Cependant, la première « manifestation » des Veilleurs, qui a lieu le 16 avril 2013 sur l'esplanade des Invalides, n'est pourtant pas du tout calme et se confond plutôt avec la Manif pour tous. (Cf. Perreau 2018 : 56)

En outre, ce mouvement ressemble davantage à un « courant politique » (Brustier 2014 : 149), même s'il ne peut être confondu avec un parti politique, étant donné que les Veilleurs ne sont pas du tout intéressés à se porter candidat à une élection.

Les *Hommes* et les *Antigones* sont deux autres groupes qui ont – à côté de la Manif pour tous et des Veilleurs – acquis beaucoup de visibilité et d'attention publique. Ces deux groupes se sont constitués en réponse au groupe féministe ukrainien Femen,

connu pour ses actions percutantes et qui s'est prononcé en faveur de l'ouverture du mariage aux couples gays et lesbiens. (Cf. Perreau 2018 : 57)

Les *Hommen* appellent « à la restauration de la masculinité nationale bafouée ». (Perreau 2018 : 58) Ils revendiquent la protection des enfants et défendent les valeurs traditionnelles de la famille selon lesquelles l'homme doit protéger sa famille et, de surcroît, ils imaginent une société qui est contrôlée par les hommes hétérosexuels de manière solidaire, « délimitée par l'interdit de l'homosexualité mais également caractérisée, paradoxalement, par un fort homoérotisme [...] ». (Perreau 2018 : 58)

Les *Antigones* en tant que pendant féminin des *Hommen* partagent les mêmes pensées que les *Veilleurs*. Cependant, les *Antigones* met en avant leur singularité et la co-fondatrice Iseul le en disant qu'elles ne sont ni politiques ni confessionnelles, mais que leur position contraste avec l'idéologie actuelle.

Elles affirment aussi que

[c]ertains se sont empressés de vouloir nous discréditer en nous collant une étiquette de « réactionnaires » ou « d'extrême droite ». Nos prises de positions, nos actions et le nombre considérable de femmes qui veulent nous rejoindre seront notre réponse à ces allégations complotistes : nous sommes la voix de nombreuses Françaises qui veulent prendre leur place dans le débat public. (cité in Brustier 2014 : 141)

Par ailleurs, leurs interventions sont plus classiques, ce qui s'explique par le fait qu'elles s'occupent principalement de « la condition de la femme ». (Brustier 2014 : 141) Elles veulent par exemple « redonner aux femmes la fierté d'être féminines plutôt que féministes. » (Perreau 2018 : 57) Elles n'essaient d'ailleurs pas d'imiter les *Femen*, mais s'opposent plutôt à celles-ci.

Dans l'ensemble, les *Hommen* et les *Antigones* qui suivent tous les deux l'exemple des *Veilleurs*, « apparaissent comme des Indignés de l'autre bord ». (Brustier 2014 : 142) Bien qu'ils n'utilisent pas toujours les mêmes méthodes et bien qu'ils ne soient pas d'accord sur tous les points, dans les grandes lignes ils se révoltent contre les mêmes choses. Selon Brustier, il est pourtant incontestable que c'est « grâce à eux que la droite a renouvelé ses méthodes militantes en appliquant à son action la logique du réseau. » (2014 : 142)

Ces groupes mentionnés à côté de la Manif pour tous sont complétés par de nombreux groupes d'extrême droite, comme Jeunesses nationales ou Groupe union défense, qui visent à causer un « désordre public par des actes de vandalisme et par l'organisation des commandos contre des lieux symboliques, parfois contre des personnes. » (Perreau 2018 : 59)

4.6. La réaction et l'engagement des associations LGBTI suite à LMPT

À la suite des manifestations contre la loi Taubira et contre la légalisation du mariage et de l'adoption pour les gays et lesbiennes, les associations LGBTI se sont aussi mobilisées plusieurs fois. Les manifestations les plus importantes ont eu lieu en décembre 2012 et en janvier 2013 avec, d'après les organisateurs, quelques 150.000 manifestants. Ceux-ci se constituent d'artistes, d'élus locaux, d'une ministre, ainsi que des militants issus des associations LGBTI. (Cf. Perreau 2018 : 99s.) Dans les mobilisations, plusieurs manifestants reprennent l'ironie de la Manif pour tous et d'autres attaquent la manière de procéder du Parti socialiste relative à la loi Taubira et « notamment la présomption de parenté et l'absence des effets juridiques sur la procréation médicalement assistée. » (Perreau 2018 : 100) En outre, les mouvements LGBTI dénoncent le manque d'arguments économiques en écrivant : « Les listes de mariage des homos vont relancer l'économie ». (Perreau 2018 : 100) Ils organisent aussi régulièrement des « kiss-ins », comme celle de Marseille où deux femmes se sont embrassées sous les yeux de LMPT. (Cf. Perreau 2018 : 100) Un autre « kiss-in » a été organisé en 2014, « après que Nicolas Sarkozy s'est prononcé en faveur l'abrogation de la loi ». (Perreau 2019 : 101). Toutefois, même si les réactions des associations et mouvements LGBTI étaient vraiment créatives, « elles n'en furent pas moins insuffisantes pour contrer la grande visibilité médiatique des mobilisations contre la loi Taubira. » (Perreau 2018 : 101) En fait, les mouvements LGBTI se sont « atomisés » (Perreau 2018 : 102) après l'adoption du Pacs étant donné que « la relation des groupes LGBTI aux institutions varie considérablement » (Perreau 2018 : 102) et que plusieurs d'entre eux sont liés à un certain parti politique et la critique vers la Manif pour tous signifierait une valorisation de leur parti. Cependant, en 2015, l'association HES organise un atelier dédié au sujet « Les réactionnaires en France et en Europe ». (Perreau 2018 : 102) Tandis que quelques associations LGBTI, comme par exemple Act-Up Paris, s'adressent directement aux institutions et travaillent avec des élus, d'autres groupes « refusent catégoriquement d'inscrire leur militantisme dans l'espace partisan dont ils contestent la légitimité [...] ». (Perreau 2018 : 103)

En conséquence et selon Bruno Perreau, on peut résumer que

[l]e fantasme d'une « théorie du genre » unifiée ne correspond ainsi en rien à la réalité de mouvements sociaux éclatés dont l'accès aux médias reste très variable. Cette atomisation est accentuée par le grand écart d'opinion qui existe vis-à-vis de la culture américaine au sein des associations LGBTI. [...] Présenter un front uni contre la rhétorique anti-américaniste de la Manif pour tous était donc quasiment impossible. (Perreau 2018 : 103)

4.7. Après le mariage pour tous : l'opposition de LMPT contre les techniques procréatives pour les couples homosexuels

Le gouvernement a fait marche arrière, pas eux. Alors que Jean-Marc Ayrault a enterré le projet de loi famille que Dominique Bertinotti devait présenter en avril suite au succès de la mobilisation du 2 février, la Manif pour tous compte aller au bout de son initiative: présenter un texte concurrent dans l'espoir que des députés proches du mouvement anti-mariage gay le présentent au Parlement. (Boudet 2014)

Ce dernier chapitre s'intéresse à la loi Famille à côté du mariage pour tous, précisément à l'influence de LMPT sur celle-ci et avant tout sur l'évolution de la Procréation médicalement assistée (PMA), ainsi que de la gestation pour autrui (GPA). Même si à l'origine la PMA devait faire partie de la loi Famille, l'ancienne ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti, a déclaré début 2014 que la PMA ne fera plus partie du projet de loi. (Cf. Borrillo 2015) Par conséquent, on se pose immédiatement la question de savoir pourquoi le gouvernement de l'époque a en effet fini par la supprimer du projet de loi Famille. Dès octobre 2013 que la Manif pour tous lance son « Grenelle de la famille » (cité in Boudet 2013), sous la présidence de Ludovine de la Rochère, principalement en réaction au projet de loi présenté par Dominique Bertinotti. (Cf. Boudet 2013) Les quatre premiers principes suivants formulés dans le cadre du *Grenelle de la famille* de 2013 et publiés dans la brochure *Politique de la famille et intérêt de l'enfant* en 2016, sur le site web de la Manif pour tous soulignent de nouveau l'intérêt principal de LMPT :

« N°1 "La famille, socle naturel et fondamental de la société, est une communauté autonome et responsable. Elle doit être reconnue, protégée et soutenue. " » (cité in : La Manif pour tous 2016)

« N°2 "Le mariage doit être protégé par la nation et défini comme l'engagement public durable que prennent librement un homme et une femme l'un envers l'autre pour s'aimer, fonder une famille et éduquer leurs enfants. " » (cité in : La Manif pour tous 2016)

« N°3 "Tout enfant est né d'un homme et d'une femme. Il a le droit d'être élevé par son père et sa mère ou, s'il est privé de sa famille d'origine, par un père et une mère adoptifs. L'Etat ne peut en aucun cas priver délibérément un enfant de ce droit. " » (cité in : La Manif pour tous 2016)

« N°4 "L'enfant n'étant la propriété de personne, il ne peut être l'objet d'aucun don, ni avant, ni après sa conception. La grossesse ne peut être l'objet d'aucun contrat. L'Etat combat toute atteinte portée à ce double principe aussi bien sur son territoire que dans le cadre de sa politique étrangère. " » (cité in : La Manif pour tous 2016)

Ces quatre principes montrent de nouveau ce dont nous avons parlé dans les chapitres consacrés aux arguments utilisés par LMPT et se basent tous sur la « naturalité » de la famille. En outre, elle fait allusion sur la commercialisation de l'enfant à cause de la PMA ou de la GPA en disant que l'enfant « ne peut être l'objet d'aucun don ». (cité in : La Manif pour tous 2016)

Pour montrer son opposition totale à la totalité des techniques procréatives discutées, la Manif pour tous utilise des slogans comme ceux-ci :



Figure 10 : Les slogans de LMPT contre la PMA et la GPA. (Robcis 2015 : 455⁶)

En effet, la forte opposition de LMPT, soutenue par les médias et l'opposition politique, a immédiatement eu des conséquences sur le projet de loi et son futur. Le 3 février 2014, un jour après les manifestations contre le mariage pour tous et surtout contre la PMA et la GPA « qui ont rassemblé au moins 100.000 personnes en France, le gouvernement a fini par renoncer au projet de loi Famille. » (Borrillo 2015) Après cette manifestation, le gouvernement affirme donc son opposition à d'éventuels amendements aussi bien en faveur de la PMA que de la GPA aux femmes célibataires et couples lesbiens. (Cf. Clavel 2014) Néanmoins, LMPT ne veut pas seulement accepter cette retraite du gouvernement quant à la loi Famille, mais revendique que la PMA « ne doit pas revenir dans les débats, ni en 2014, ni en 2015, ni avant la fin de ce quinquennat. » (Boudet 2014)

Selon Bruno Perreau, la tentative de la Manif pour tous de lier la PMA et la GPA a plutôt une origine « stratégique », (2018 : 105) car « elle lui permet de capitaliser le rejet quasi unanime de la GPA parmi les élu.es, journalistes et expert.es et d'escompter une plus grande méfiance envers la PMA par effet d'homologie. » (Perreau 2018 : 105) De plus, selon elle, la GPA désunit la maternité et la grossesse

⁶ Copyright des affiches: La Manif pour tous.

et dérange donc « toutes les représentations des rôles de genre ». (Perreau 2018 : 105s.) Cette opposition de LMPT contre les techniques procréatives ne se limite pas aux années 2013 ou 2014, mais continue jusqu'à présent. Au début de 2018, au moment où les débats sur les lois de bioéthique ont repris, la Manif pour tous « couvre les trottoirs de la rive gauche et de l'Ouest parisiens de peintures au pochoir qui annoncent : "À part d'un père, je ne manque de rien. PMA sans père. Douleur sans fin." » (Perreau 2018 : 105) Il semble alors que l'opposition à toute technique de procréation va être un argument permanent pour la Manif pour tous et ses supporters.

En conclusion, il faut souligner que la Procréation médicalement assistée et la Gestation pour autrui, deux techniques de procréation qui ouvriraient la porte de la filiation aux couples de même sexe, se trouvent parmi les arguments les plus utilisés dans les manifestations de la Manif pour tous, ainsi que dans celles contre le mariage gay. Les manifestants font référence à la PMA et à la GPA car ils pensent que l'autorisation de l'adoption mènera aux technologies procréatives, à la polygamie, à l'inceste et finalement à l'éradication de toutes les normes et limites. (Cf. Robcis 2015 : 454)

5. Le mariage pour tous presque dix ans plus tard : où en est-on actuellement ?

Ce dernier chapitre s'intéresse à l'actualité du mariage homosexuel en France, plus précisément à la situation actuelle des couples gays et lesbiens. Par conséquent, on se demande ce qui a changé depuis l'adoption de la loi Taubira en 2013 et où on en est presque dix ans plus tard.

Comme la Manif pour tous est aussi une matière principale dans ce mémoire, cette partie présente également le point de vue d'enfants qui avaient été instrumentalisés par leurs parents lors des manifestations de la Manif pour tous. À ce jour ces jeunes ont 20 ans environ et, au début de 2021 les premiers ont commencé à porter témoignage de leurs expériences et souvenirs publiquement.

5.1. Le projet de loi relatif à la bioéthique de 2019

On sait déjà que la filiation et, par conséquent, les nouvelles techniques de procréation étaient la problématique principale dans les débats autour du mariage homosexuel, ainsi que l'un des arguments principaux utilisés par les militants de la Manif pour tous. On sait aussi que LMPT a eu du succès par cette opposition, puisque le projet de loi Famille a été supprimé par le gouvernement en 2014. (Cf. Chapitre 4.7. *Après le mariage pour tous : l'opposition de LMPT contre les techniques procréatives pour les couples homosexuels*)

Tandis que la bioéthique était l'un des sujets principaux dans la campagne électorale de François Hollande en 2012, cette problématique semble avoir disparu de l'écran politique et médiatique après l'adoption de la loi Taubira. (Cf. Levy-Mozziconacci 2017) Même si on a eu le sentiment que les hommes et les femmes politiques ne s'intéressaient plus vraiment à la bioéthique après 2013, selon le médecin généticien Annie Levy-Mozziconacci, qui a rédigé une tribune sur ce thème dans le journal *Libération* en 2017, les techniques procréatives comme la PMA et la GPA

s'invitent dans l'élection présidentielle notamment avec la déclaration de François Fillon de donner la possibilité à l'association Sens commun de participer à son gouvernement, faisant ainsi alliance avec la droite la plus conservatrice voire obscurantiste sur ces sujets. (Levy-Mozziconacci 2017)

À cette occasion, plusieurs responsables politiques, comme par exemple le président de la République, Emmanuel Macron, ou le candidat Benoît Hamon, se sont prononcés en faveur de la légalisation de la PMA à toutes les femmes. François Fillon, l'ancien premier ministre de Nicolas Sarkozy, et Marine Le Pen étaient les seuls à exprimer leur opposition à cette possible avancée sociétale. (Cf. Levy-Mozziconacci 2017)

Finalement, le 24 juillet 2019, « Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la justice, Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » (Vie publique 2021), ont présenté le projet de loi relatif à la bioéthique au Conseil des ministres. (Cf. Vie publique 2021)

Ce projet de loi a avant tout pour but d'élargir « l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires » (Vie publique 2021) car, jusqu'à présent, la PMA était exclusivement réservée aux couples de sexe différent. En outre, « [l]es droits des enfants nés d'une PMA sont reconnus et sécurisés et « [u]n nouveau droit d'accès aux origines est posé. » (Vie publique 2021) À côté de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, la loi prévoit bien sûr d'autres mesures importantes. Le troisième point important de la loi en ce qui concerne la procréation est que « [l]'autoconservation des gamètes, en dehors de tout motif médical, devient possible pour les femmes et pour les hommes afin qu'ils puissent plus tard recourir personnellement à une PMA. » (Vie publique 2021) Par ailleurs, l'accès à l'origine biologique des enfants nés d'une PMA ou « la recherche sur les cellules souches » (Vie publique 2021) se trouvent parmi les mesures prévues par la loi. (Cf. Mazuir 2021 ; Cf. Vie publique 2021).

Dans l'ensemble « [l]e projet de loi vise à poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des pratiques concernées par le champ bioéthique. » (Vie publique 2019, Conseil des ministres du 24 juillet 2019. Bioéthique)

Le projet de loi relatif à la bioéthique n'est bien sûr pas resté sans conséquences et a provoqué des manifestations dans le camp des opposants : en octobre 2019, le collectif « Marchons enfants ! » a rassemblé quelques 70.000 personnes à Paris, qui manifestaient contre la PMA pour toutes. Ces rassemblements font automatiquement penser à ceux de la Manif pour tous et, en fait, « [l]'ambiance et la motivation [...] sont

identiques à celles de La Manif pour tous : défendre la famille traditionnelle. » (Floc'h/Bellier/Ayad 2019)

En outre, comme en 2012 et 2013, l'église catholique s'immisce dans l'affaire en 2019 en encourageant les croyants à manifester contre la loi bioéthique. Dans une interview, Mgr de Moulins-Beaufort trouve même que c'est un « devoir » (Chambraud 2019) pour les catholiques « de manifester s'ils pensent que c'est un moyen utile pour se faire entendre et pour faire progresser le débat. » (Chambraud 2019) De surcroît, selon lui « [o]n livre la procréation à la manipulation médicale et la filiation au bricolage que la sophistication de nos sociétés est capable d'imaginer par toute une ingénierie juridique. » (Chambraud 2019) Tandis que les manifestants du 6 octobre 2019 parlent de « marchandisation du vivant » (Floc'h/Bellier/Ayad 2019), les ecclésiastiques estiment qu'il ne s'agit pas de la PMA pour toutes, mais de la « PMA sans père ». (Floc'h/Bellier/Ayad 2019) Selon eux, la PMA sans père représente le prochain pas vers la destruction de la famille – la famille traditionnelle définie par l'Église bien sûr.

En conclusion, on peut constater que la loi bioéthique représentera une nouvelle étape pour les droits des couples de même sexe. Si l'on considère le passé et donc la forte opposition aux techniques procréatives, il n'est pas du tout surprenant que la loi bioéthique ne soit pas encore promulguée.

5.2. Le développement de la loi bioéthique et son état actuel : rejet de la PMA pour toutes

Après un sprint de moins d'une semaine et d'âpres débats, l'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture le projet de loi bioéthique et sa mesure-phare de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, dans la nuit du vendredi 31 juillet au samedi 1er août. (*Le Monde/AFP* 2020)

Le 15 octobre 2019, le projet de loi a été adopté en première lecture, avec quelques modifications par l'Assemblée nationale. Le 4 février 2020, le Sénat a modifié plusieurs passages du projet en première lecture. (Cf. Vie publique 2021) La citation suivante montre que les débats parlementaires autour de la loi bioéthique étaient beaucoup plus productifs que ceux autour du mariage homosexuel :

A l'issue de 80 heures de débats souvent techniques, parfois passionnés mais toujours respectueux, en tout cas sans commune mesure avec ceux sur le mariage pour tous lors du quinquennat précédent, le projet de loi bioéthique a été adopté en première lecture le 15 octobre 2019 à une large majorité par l'Assemblée nationale. (Mazuir 2021)

Un an après la première présentation au Conseil des ministres, l'Assemblée nationale a adopté le texte en deuxième lecture le 31 juillet 2020 avec quelques modifications importantes, comme par exemple le rejet de la PMA *post-mortem*, mais elle a approuvé avec sa mesure principale qui est l'autorisation de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, homosexuelles, ainsi que célibataires. (Cf. Le Monde/AFP 2020) De plus, « l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) a été réaffirmée » (Vie publique 2021) dans les débats.

Toutefois, à ce moment-là, on pensait que c'était la première grande réforme sociétale du quinquennat d'Emmanuel Macron, même si l'on savait que le texte devait encore « repasser devant le Sénat » (Le Monde/AFP 2020) avant son adoption finale.

Le gouvernement autour d'Emmanuel Macron et son premier ministre, Jean Castex, a salué le texte comme « une avancée pour les familles, les patients, la recherche ». (Le Monde/AFP 2020) De même, les associations LGBT trouvent que cette loi représente une « avancée historique pour les droits et la liberté des femmes » (Le Monde/AFP 2020), mais elles regrettent que les personnes transsexuelles en soient exclues.

Après la deuxième lecture au Sénat, le 3 février 2021, on s'est rendu compte que cette avancée sociétale était de nouveau trompeuse en apparence. Le Sénat a rejeté en deuxième lecture la mesure emblématique : la légalisation de la PMA pour toutes les femmes. (Cf. Bardou 2021) Il a donc supprimé le premier article du projet de loi, qui est évidemment aussi l'article qui donnait sens à cette nouvelle loi. (Cf. Vie publique) Le sénateur socialiste Bernard Jomier explique ce rejet par le Sénat, un ans après le vote en faveur de la PMA, de la manière suivante : « Cela tient très certainement du contexte. C'est-à-dire à une droite sénatoriale plus préoccupée par la préparation de la présidentielle l'an prochain que par le respect du droit des femmes. » (Bardou 2021) Comme la commission mixte paritaire (CMP) n'a pas pu se mettre d'accord, le projet de loi ne peut pas être adopté définitivement par l'Assemblée nationale avant une nouvelle lecture. (Cf. Vie publique 2021)

En conclusion, bien que le projet de loi ait semblé être, au premier regard, une avancée sociétale historique, on peut dire que la tournure des débats fait penser à ce qui s'est passé environ dix ans plus tôt autour de la loi Taubira. Même si les circonstances ont

changé et se sont améliorées, ce développement souligne que les opposants aux nouvelles techniques procréatives sont toujours assez nombreux.

Malgré tout, le socialiste Bernard Jomier pense que l'Assemblée nationale adoptera le projet de loi, car d'après lui

[I]l le Sénat est quand même une assemblée qui démontre régulièrement sa capacité de réflexion et d'enrichissement des textes, car elle est plus éloignée des enjeux politiques immédiats. Avec cette posture, c'est dramatique, mais la droite sénatoriale sape l'image du Sénat. Et alors même que sur la PMA «post mortem» il y avait eu le vote favorable d'un amendement favorable, après des débats très tranquilles. Cela montrait que les discussions pouvaient être intéressantes et que l'Assemblée nationale pourrait bénéficier de nos apports. Ce ne sera pas le cas. (Bardou 2021)

De plus, il trouve que la droite sénatoriale associe tous les sujets modernes à la peur, et estime que « l'époque est difficile mais les promesses de progrès peuvent exister sans remettre en cause les valeurs fondamentales de la bioéthique. » (Bardou 2021)

En résumé, on constate que quatre ans sont déjà passés depuis février 2017, l'année de l'élection présidentielle, quand le futur président Emmanuel Macron a publié un tweet dans lequel il a revendiqué l'ouverture de la PMA :



Figure 11 : Tweet d'Emmanuel Macron en 2017 par rapport à l'ouverture de la PMA. (Macron 2017)

Toutefois, en 2021, la PMA n'est pas encore ouverte à toutes les femmes et le vote du Sénat en février a été évidemment un pas en arrière.

Les prochains mois, ou peut-être même les prochaines années, montreront si la France peut finalement dépasser son esprit suranné et faire ce prochain pas vers l'égalité entre les couples homo- et hétérosexuels.

5.3. Les enfants victimes de la Manif pour tous en 2021

« Moi, je ne voulais pas insulter les gens » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

« Mais je ne comprenais rien, en réalité. Je n'avais jamais entendu parler d'homosexualité. » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

« Je ne peux pas oublier la violence de ces slogans que j'ai scandés » (Dasinieres 2021)

Voici trois témoignages de jeunes qui avaient environ dix ans quand leurs parents les ont amenés aux manifestations de la Manif pour tous en 2012 ou 2013. (Cf. Le Carboulec/*Le Monde* 2013)

Dans l'ensemble, cette partie sert à analyser ce que les enfants de la Manif pour tous, souvent « utilisés » et instrumentalisés par leurs propres parents lors des manifestations de LMPT en 2012-2013 (Cf. Chapitre 4.3.3. *La protection et l'instrumentalisation des enfants : une contradiction*), disent eux-mêmes presque dix ans plus tard, et comment ils ont vécu ces expériences en donnant un aperçu de leurs souvenirs négatifs et effrayants.

Les trois citations données soulignent la brutalité que ces enfants, victimes de la Manif pour tous, ont vécu, car en 2013 « ils ont été amenés par leurs parents dans les cortèges d'opposition au mariage entre personnes de même sexe. Puis ils ont découvert qu'ils étaient queer. » (Dasinieres 2021) À l'époque, ces enfants ne pouvaient ni s'exprimer ni se défendre, mais à présent ils apportent publiquement leur témoignage de ces expériences traumatisantes.

En 2014, le philosophe et écrivain Paul B. Preciado avait déjà publié une tribune dans le journal *Libération* où il se réfère à la situation de tels jeunes :

Ils portent des banderoles qu'on a mises entre les mains, qui disent « ne touchez pas à nos stéréotypes ». Mais ils savent qu'ils ne pourront jamais être à la hauteur de ces stéréotypes. Leurs parents hurlent que les groupes LGBT ne doivent jamais entrer dans les collèges, mais ces enfants savent que ce sont eux, les porteurs de la balle LGBT. La nuit, comme quand j'étais enfant, ils vont au lit avec la honte d'être les seuls à savoir qu'ils sont la déconvenue de leurs parents, ils vont se coucher avec la peur de ce que leurs parents les abandonnent s'ils apprennent, ou préfèrent encore qu'ils meurent. Et ils rêvent peut-être, comme moi avant eux, qu'ils s'enfuient dans un pays étranger, dans lequel les enfants qui portent la balle sont les bienvenus. (Preciado 2014)

Au beau milieu des manifestations de LMPT au début de 2013, Preciado avait déjà rédigé une tribune dans laquelle il « attaque » la porte-parole de LMPT, Frigide Barjot, en disant que l'enfant qu'elle « prétend protéger n'existe pas ». (Preciado 2013) Cependant, celle-ci ne défend qu'un cliché : aucun enfant ne correspond aux stéréotypes conservateurs. Preciado reproche à ses propres parents et à tous les parents ayant la même pensée idéologique qu'ils ne défendent pas les droits de l'enfant, « mais les normes sexuelles et de genre » (Preciado 2013) assimilées « à travers un système éducatif et social qui punissait toute forme de dissidence par la menace, l'intimidation, le châtement, et la mort. » (Preciado 2013) Ces types de parents ne protègent pas du tout « la libre autodétermination de genre et de sexualité ». (Preciado 2013) En 2014, le philosophe « était l'un des seuls, à l'époque, à penser la protection de l'enfant *queer* au sein de familles » (Dasinieres 2021) dans lesquelles toute forme de sexualité hors de l'hétérosexualité n'est même pas imaginable. À propos de la stratégie de LMPT, qui a rassemblé des familles entières en instrumentalisant leurs propres enfants, l'expert Massimo Prearo se réfère à LMPT en Italie et ajoute :

J'ai été frappé par le nombre de familles réunies au grand complet (enfants, parents, grands-parents, oncles, tantes...) présentes. Les parents suivaient la manifestation, ils tenaient les enfants sur les épaules, posaient avec eux pour les médias. Pour eux, ces manifestations sont des fêtes de la famille donc on vient en famille pour manifester contre des projets de loi supposés être contre la famille. (Dasinieres 2021)

En outre, il confirme ce que Paul B. Preciado a constaté par rapport à la protection hypocrite des enfants en affirmant que les parents ne protègent en réalité pas leurs enfants, mais « des normes, des idées d'enfants, théoriques voire doctrinaires. » (Dasinieres 2021) En faisant cela, ils ne pensent bien sûr pas que leurs propres enfants pourraient aussi être *queer*, puisqu'ils sont persuadés que « leurs convictions sont si fortes et si radicales qu'elles seraient capables "d'immuniser" leur famille de l'homosexualité et de la transidentité ». (Dasinieres 2021)

En 2021, les circonstances ont heureusement changé et ces enfants ont la possibilité de parler de leurs expériences. En fait, ce mouvement des enfants victimes de la Manif pour tous a surgi avec les nouvelles manifestations contre l'ouverture de la PMA les 30 et 31 janvier de cette année. (Cf. Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

En considérant les témoignages de jeunes s'identifiant aujourd'hui comme *queer*, on prend immédiatement conscience de l'influence de ces souvenirs traumatisants sur leurs vies jusqu'à aujourd'hui. Sur la plateforme Instagram, dans le groupe « Le Coin des LGBT+ », plus de 50 de ces jeunes ont déjà témoigné sur cette époque de leurs vies. (Cf. Dasinieres 2021)

À côté de l'homophobie, les adolescents racontent qu'« [i]l y a énormément de sexisme aussi à la Manif pour tous [...] ». (Le Carboulec/*Le Monde* 2021) En outre, certains jeunes reprochent aux partisans et manifestants de LMPT d'être hypocrites, étant donné qu'ils sont « en contradiction totale avec les valeurs qu'ils prônent et ce ne sont pas les seuls. » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

L'« homophobie intériorisée » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021) par leurs parents a même conduit de nombreux jeunes victimes à pas ne vouloir accepter leur homo- ou bisexualité, voire à envisager une « thérapie de conversion ». (Le Carboulec/*Le Monde* 2021) Quelques jeunes issus de familles homophobes ont même pensé à se suicider en découvrant leur homosexualité jusque-là réprimée. D'autres disent que leur présence dans les manifestations de LMPT les a « détruit[s] intérieurement » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021) et forcé à faire des choses qu'ils ne voulaient pas réellement. Dans LMPT, « les parents se soucient plus du regard des autres que de la vie de leurs enfants, et beaucoup ne sont même pas capables de respecter ce qu'ils prônent [...] ». (Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

Dans l'ensemble, les plaies de cette époque sont profondes et les relations entre parents et enfants en ont vraiment souffert. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, beaucoup d'entre eux en « veulent à leurs parents, mais certains ressentent également une forme de compassion. » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021) De nombreux jeunes attribuent la faute plutôt au mouvement et à ses organisateurs. (Cf. Dasinieres 2021)

Cependant, ces jeunes s'engagent aujourd'hui pour le mariage homosexuel et l'ouverture des techniques procréatives, alors que leurs parents et LMPT n'ont pas évolué dans leur idéologie de haine, comme le souligne la citation suivante :

Aujourd'hui, quand on réfléchit, la Manif pour tous n'a rien obtenu de la part du gouvernement français et tout ce pourquoi elle s'est battue n'a servi à rien, à part à promouvoir encore plus la haine et la répandre. Ma famille, qui à l'époque avait des propos modérés, est désormais totalement homophobe. (Dasinieres 2021)

En conclusion, on constate que les témoignages de ces jeunes issus de familles ultra-catholiques et d'extrême droite, aujourd'hui membres de la communauté LGBTQ+, montrent encore une fois que LMPT a fait exactement le contraire de ce qu'elle a prétendu faire : protéger et défendre les enfants. En réalité, les enfants ont été « mis en scène sur des chars, alors qu'ils n'ont aucune idée de qui ils sont et de ce qu'ils vont devenir. » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021)

Ce n'est donc pas un hasard si un adolescent interviewé, « victime directe de l'endoctrinement des enfants qu'ils organisent » (Le Carboulec/*Le Monde* 2021), estime que la Manif pour tous a beaucoup détruit. En outre, il n'y a aucun doute qu'il n'est pas du tout facile pour les jeunes touchés, parfois *queer*, de se construire et trouver son vraie identité après avoir crié « Un papa, une maman, il n'y a rien de mieux pour un enfant ». (Dasinieres 2021)

Toutefois, en apportant leurs témoignages en public, c'est exactement ce qu'ils sont en train de faire : assumer leurs expériences et construire leur propre identité.

6. Résumé et perspectives

Afin d'introduire la conclusion de ce mémoire de master, la question de recherche peut être reprise :

Pourquoi la France, en tant que pays laïc et considéré comme ouvert et avancé sur les questions sociétales, a-t-elle eu besoin de tellement de temps, de débats et de conflits jusqu'à l'ouverture finale du mariage aux couples homosexuels ?

Cette question posée au début de ce travail en a été le fil conducteur de ce travail et a conséquemment orienté sa structure, ainsi que la façon dont la problématique a été traitée. Ce mémoire a principalement pour objectif de mieux comprendre la complexité de la thématique présentée en analysant d'un point de vue critique l'histoire à partir du Pacte civil de solidarité jusqu'à l'adoption de la loi qui ouvre le mariage aux couples gays et lesbiens et au-delà.

Cette partie reprend donc les idées les plus importantes de notre réflexion et en tire des conclusions pour le futur. Le travail est divisé en trois grands chapitres : premièrement, l'analyse du Pacs en tant que première forme légale de reconnaissance de l'homosexualité en France, deuxièmement le chemin compliqué du Pacs jusqu'au mariage pour tous, et en fin les mobilisations contre cette loi avec l'attention principale sur la Manif pour tous ayant surgi lors des débats du projet de loi.

Après avoir analysé la période écoulée entre le Pacs et la loi légalisant le mariage homosexuel, on se rend immédiatement compte qu'on ne peut pas répondre à la question de recherche en une ou deux phrases, étant donné que la problématique s'avère bien plus complexe qu'on pourrait peut-être le penser au premier abord.

Même si le Pacs représentait le premier grand pas vers la reconnaissance législative des couples homosexuels, il n'a pas réussi à mettre fin à toutes les inégalités entre les conjoints homo- et hétérosexuels. Il semble plutôt que le Pacs était une « solution française » (Rault 2009 : 117) pour calmer le mécontentement et donc les revendications de plus en plus fortes venant des couples de même sexe. C'est la raison pour laquelle l'adoption du Pacs était plutôt une solution provisoire qui ne pouvait pas contenter à long terme les personnes concernées. En effet, la démarcation

entre le Pacs et le mariage civil établie par les opposants et par le Parti socialiste n'a fait que contribuer à l'augmentation de la demande et à l'exigence de plus de droits ait encore augmenté. Par ailleurs, ce n'est pas par hasard si l'expert et intellectuel Didier Eribon estime que le Pacs doit servir de point de départ pour de nouvelles formes de vie. (Cf. 2004 : 12) Des questions fondamentales, comme celle de la filiation et de la procréation pour les couples de même sexe, n'ont même pas été discutées dans le cadre du Pacs. Toutefois, comme ce dispositif donnait une certaine visibilité aux discriminations et inégalités envers les personnes homosexuelles, il était évident que celles-ci continueraient leur lutte pour une vraie égalité.

Même si après l'adoption du Pacs en 1999, les débats autour de la thématique se sont apaisés pour un certain temps, des événements mouvementés en 2004 ont relancé le débat dans l'espace public. L'agression brutale contre le jeune homme gay Sébastien Nouchet a mis en évidence la position hypocrite des responsables politiques et c'est pourquoi Didier Eribon et Daniel Borrillo, deux personnages clefs, ont lancé le « Manifeste pour l'égalité des droits » (Le Monde/Borrillo/Eribon 2004), signé d'ailleurs par de nombreux intellectuels et maires de gauche, dans lequel ils revendiquent l'accès des gays et lesbiennes au mariage et à l'adoption. Pourtant, la même année, l'action principale qui a déclenché le débat autour du mariage homosexuels après presque quatre années de calme, était incontestablement le mariage de Bègles, lorsque le maire de gauche, Noël Mamère, a marié deux hommes gays. Suite à ce mariage, les débats et les discussions ont conquis et bouleversé l'espace public et politique. Dans ce débat, la gauche socialiste n'a pas du tout montré l'unité nécessaire pour contrer l'opposition ferme de la droite, et a plutôt montré une forte division.

Cependant, grâce à la candidature puis à la victoire du candidat socialiste, François Hollande, le projet de loi autorisant le mariage et l'adoption pour les couples de gays et lesbiens a été présenté en novembre 2012 et a été finalement réalisé avec l'adoption de la loi du 7 mai 2013, après des discours émotifs, comme celui de Christiane Taubira, et d'innombrables débats et amendements de l'opposition. Bien que le mariage pour tous représente un événement clé, il ne met pas du tout fin à toutes les inégalités puisque le gouvernement n'ouvre ni la procréation médicalement assistée ni la gestation pour autrui aux couples homosexuels. Ce pas en arrière en ce qui concerne le projet de loi Famille du gouvernement est principalement dû aux mobilisations conservatrices de la Manif pour tous. La dernière a reçu beaucoup

d'attention publique et médiatique et a même rassemblé plusieurs politiques de droite. En France, la loi pour le mariage gay a donc produit une polémique, une réaction négative et résistance active plus fortes que dans aucun pays européen ayant voté des lois similaires.

Par ailleurs, il faut absolument mettre en avant le rôle que la gauche socialiste a joué dans toute cette évolution puisque c'est aussi elle qui a tracé le chemin pour les collectifs conservateurs comme la Manif pour tous à cause de sa division et de son incertitude pendant tout ce temps. La majorité des arguments utilisés - la différence des sexes, la protection des enfants ou l'ordre naturel - par la Manif pour tous en 2012 et 2013 était mis en avant par les socialistes en 1999 dans le débat du Pacs. En conséquence, on peut alors parler d'une certaine continuité dans l'argumentation contre les droits pour les homosexuels.

Pour conclure, on peut affirmer que l'adoption de la loi Taubira en France était vraiment une conquête sociale, politique et juridique, faisant suite à une histoire très complexe et à beaucoup d'obstacles. Et malgré cette conquête, il reste beaucoup à régler afin de garantir une vraie égalité juridique entre les couples homo- et hétérosexuels, considérant que les techniques procréatives de la PMA et GPA ne sont pas encore ouvertes aux conjoints de même sexe. Mais les embûches et obstacles jusqu'à l'autorisation du mariage pour tous ont déjà annoncé qu'il faudrait encore plus d'effort pour leur ouvrir l'accès aux techniques de procréation parce que la filiation a toujours représenté une des principales problématiques dans toute la discussion. La situation problématique actuelle autour de la loi bioéthique et de la PMA souligne que, même presque dix ans après l'autorisation du mariage gay, la lutte n'est pas encore gagnée.

Pour finir ce mémoire sur les mots de Didier Eribon avec lesquels nous l'avons également commencé, les événements causés par la problématique traitée dans le cadre de ce travail ne peuvent être résumés d'une meilleure façon qu'ainsi :

« Il est des moments où l'histoire brusquement s'accélère : un événement survient, et l'on voit alors se cristalliser autour de lui des mouvements qui agitaient la société depuis de longues années. » (Didier Eribon 2004 : 9)

7. Bibliographie

AFP (2018) : « Le mariage gay légalisé dans plus de 25 pays », *France Soir*, 19 avril 2018. <https://www.francesoir.fr/actualites-societe-lifestyle/le-mariage-gay-legalise-dans-plus-de-25-pays>

- (2013) : « Mariage pour tous : fin du débat-marathon », *Libération*, 9 février 2013. https://www.liberation.fr/france/2013/02/09/mariage-pour-tous-fin-de-debat-marathon_880607/?variant=1&outputType=amp

Agacinski, Sylviane (2007) : « L'homoparentalité en question », *Le Monde*, 21 juin 2007. https://www.lemonde.fr/idees/article/2007/06/21/l-homoparentalite-en-question-par-sylviane-agacinski_926550_3232.html

Assemblée nationale (2012) : « PROJET DE LOI ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe », Assemblée nationale, 7 novembre 2012.

<https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0344.asp>

Assemblée nationale (1998) : « Déclaration de Mme Elisabeth Guigou, ministre de la justice, sur la proposition de loi relative au Pacte civil de solidarité (Pacs), notamment sur l'importance de la démarche contractuelle et sur la dissociation entre le Pacs et le droit de la famille », *Assemblée nationale*, 3 novembre 1998. <https://www.vie-publique.fr/discours/150555-declaration-de-mme-elisabeth-guigou-ministre-de-la-justice-sur-la-prop>

Bardou, Florian : « Loi bioéthique - Rejet de la PMA pour toutes au Sénat : « La droite a un problème sérieux avec le XXI^e siècle », *Libération*, 4 février 2021.

https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/rejet-de-la-pma-pour-toutes-au-senat-la-droite-a-un-probleme-serieux-avec-le-xxie-siecle-20210204_7AIYTYC7RNGLLBKHOPBU3LFJDE/

- (2008) : « Bruno Perreau : « Queer ou pas, nous sommes tous enserrés dans un ensemble de normes avec lesquelles nous devons composer. », *Libération*, 11 mai 2008. https://www.liberation.fr/debats/2018/05/11/bruno-perreau-queer-ou-pas-nous-sommes-tous-enserres-dans-un-ensemble-de-normes-avec-lesquelles-nous_1649436

Battaglia, Mattea : « "Théorie du genre", "études sur le genre" : quelle différence ? », Le Monde, 22 avril 2013. https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/04/22/theorie-du-genre-etudes-sur-le-genre-quelle-difference_3163940_1473688.html

Borrillo, Daniel (2000) : *L'homophobie*. Paris : Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?).

- (2017) : Mariage pour tous et homoparentalité. Les péripéties du conservatisme de gauche. ; in : Perreau, Bruno et al. (sous la dir. de) : *Les défis de la République*. Paris : Presses de Sciences Po, pp. 87-110.
- (2015) : « Mariage pour tous et filiation pour certains : les résistances à l'égalité des droits pour les couples de même sexe », in : *Droit et cultures*, n°69 (2015), pp.179-220.
<https://journals.openedition.org/droitcultures/3566#tocto1n3>
- (2012) : « Réforme de la famille : une égalité inachevée », in : *Plein droit*, n°95 (2012), pp.7-10.
- (2009) : *Le droit des sexualités*. Paris : Presses Universitaires de France
- (2008) : « Droit et homosexualités : une réconciliation fragile », in : *Droit et cultures*, n°56 (2008), pp. 35-47.
<https://journals.openedition.org/droitcultures/150#quotation>
- (2004) : « En finir avec l'homophobie », *Libération*, 1 mars 2004.
https://www.liberation.fr/tribune/2004/03/01/en-finir-avec-l-homophobie_470815
- et Lascoumes, Pierre (2002) : *Amours égales ? Le PACS, les homosexuels et la gauche*. Paris : La Découverte.
- et Fassin, Eric (sous la dir. de) (2001) : *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. Paris : Presses Universitaires de France.
<https://journals.openedition.org/droitcultures/3566#quotation>
- et Lascoumes, Pierre (sous la dir. de) (1999) : *L'Homophobie*. Paris : Prochoix Éditions.
- et Schulz, Marianne (1997) : *Vers la reconnaissance des couples de même sexe : Analyses et propositions de aides*. Paris : Aides Fédération nationale, décembre 1997.

- (1996) : « Les couples homosexuels et la lutte contre le sida », *Le BV*, mai 1996, p. 19.

Boudet, Alexandre : « La Manif pour tous invente le Grenelle de la famille », *Huffington Post*, 8 mars 2014. https://www.huffingtonpost.fr/2014/03/08/grenelle-famille-manif-pour-tous-maintenir-pression-quels-points_n_4917370.html

Braibant, Guy (1988) : *Sciences de la vie. De l'éthique au droit*. Rapport, Paris : La Documentation française.

Brustier, Gaël (2014) : *Le Mai 68 conservateur. Que restera-t-il de la Manif pour tous ?*, Paris : Les Éditions du Cerf.

Chambraud, Cécile : « L'épiscopat encourage les catholiques à protester contre le projet de loi sur la bioéthique », *Le Monde*, 16 septembre 2019. https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/16/bioethique-selon-le-president-de-la-conference-des-eveques-les-citoyens-inquiets-ont-le-devoir-de-manifester-le-6-octobre_5511176_3224.html

Clavel, Geoffroy : « PMA : la Manif pour tous engrange un premier succès face à un gouvernement affaibli », *Huffington Post*, 3 mars 2014. https://www.huffingtonpost.fr/2014/02/03/pma-manif-pour-tous-engrange-premier-succes-gouvernement-affaibli_n_4716175.html?utm_hp_ref=manif-pour-tous

Cohen, Stanley (1972) : *Folk Devils and Moral Panics*. Londres : Mac Gibbon and Kee.

Collectif (1999) : « Manifeste pour une stratégie contre l'homophobie », *Libération*, 3 décembre 1999. https://www.liberation.fr/tribune/1999/12/03/manifeste-pour-une-strategie-contre-l-homophobie_291897/

Collin, Thibaud (2005) : *Le mariage gay. Les enjeux d'une revendication*. Paris : Éditions Eyrolles.

Cordelier, Jérôme : Mariage homosexuel : « La loi doit tenir compte des cas de conscience des maires », *Le Point*, 12 octobre 2012. https://www.lepoint.fr/editos-du-point/jerome-cordelier/mariage-homosexuel-la-loi-doit-tenir-compte-des-cas-de-conscience-des-maires-12-10-2012-1516125_244.php

Courduriès, Jérôme (2011) : *Être en couple gay. Conjugalité et homosexualité masculine en France*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Conseil constitutionnel (2013) : « Décision n° 2013-669 DC du 17 mai 2013 - Communiqué de presse », *Conseil constitutionnel*, 17 mai 2013. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2013-669-dc-du-17-mai-2013-communique-de-presse>

Courage, Sylvain : « Dix jours de Taubiramania à l'Assemblée », *L'Obs*, 8 février 2013. <https://www.nouvelobs.com/politique/mariage-gay-lesbienne/20130208.OBS8306/dix-jours-de-taubiramania-a-l-assemblee.html>

Crozet, Yves (et. a.) (2005) : *Les grandes questions de la société française*. Paris : Armand Colin.

Daniel, Vincent : « Pourquoi la "Manif pour tous" a élargi ses revendications », *franceinfo*, 24 mars 2013, <https://blog.francetvinfo.fr/mariage-adoption-gay/2013/03/24/pourquoi-la-manif-pour-tous-a-elargi-ses-revendications.html>

Dasinieres, Laure : « #VictimeDeLaManifPourTous: quand des enfants LGBT+ de cathos tradi témoignent », *Slate^{FR}*, 31 janvier 2021. <http://www.slate.fr/story/199764/enfants-manif-pour-tous-temoignages-queer-lgbt-parents-catholiques-traditionnels>

De la Valette, Phalène : « UMP : le Sens commun de la Manif pour tous », *Le Point*, 18 décembre 2013. https://www.lepoint.fr/politique/ump-avec-sens-commun-la-manif-pour-tous-espere-encore-gagner-18-12-2013-1771374_20.php

De Royer, Solenn : « Mariage pour tous, les députés socialistes veulent revenir aux « vrais sujets » », *Le Figaro*, 23 avril 2013.

<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/04/23/01002-20130423ARTFIG00645-mariage-pour-tous-les-deputes-socialistes-veulent-revenir-aux-vrais-sujets.php>

Dufour, Jean-Paul : « Sébastien, 35 ans, brûlé vif parce que homosexuel. », *Le Monde*, 3 février 2004. https://www.lemonde.fr/vous/article/2004/02/03/sebastien-35-ans-brule-vif-parce-que-homosexuel_351546_3238.html (consulté le 16 novembre 2020)

Eribon, Didier (2004) : *Sur cet instant fragile*. Paris : Fayard.

- et Borrillo, Daniel : « Manifeste pour l'égalité des droits. », *Le Monde*, 16 mars 2004. https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/03/16/manifeste-pour-l-egalite-des-droits_356939_1819218.html
- (1999) : *Reflexions sur la question gay*. Paris : Fayard.

Fassin, Éric (2008) : « États-Unis/France. L'amour du même et l'amour de l'autre. Le « mariage homosexuel » entre famille nationale et question raciale. » in : Descoutures et al. (sous la dir. de): *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*. Paris : Autrement, pp. 99-111.

- (1999) : « Pour l'égalité des sexualités », in : *Association Vacarme*, n°8 (1999/2), pp. 30-31.
- (1998) : « P.a.c.s. socialista : la gauche et le « juste milieu » », in : *Le Banquet*, n°12-13 (1998).

Floc'h, Benoît/Bellier, Ulisse/Ayad, Christophe : « A Paris les anti-PMA tentent de renouer avec l'esprit de La Manif pour tous, sans y croire », *Le Monde*, 7 octobre 2019. https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/10/07/a-paris-les-anti-pma-tendent-de-renouer-avec-l-esprit-de-la-manif-pour-tous-sans-y-croire_6014480_3224.html

Garbagnoli, Sara/Prearo Massimo (2017) : *La croisade anti-genre. Du Vatican aux manif pour tous*. Paris : éditions Textuel.

Goar, Matthieu/Pierron, Maud : « Jean-Marc Ayrault: «Je ne veux pas réformer en passant en force » », *20 minutes*, 25 avril 2013.

<https://www.20minutes.fr/politique/1145341-20130425-20130425-jean-marc-ayrault-je-veux-reformer-passant-force>

Godelier, Maurice 2004 : *Métamorphoses de la parenté*. Paris : Fayard (Coll. Champs essais Flammarion 2010).

Golem : « Manif Pour Tous: les nouvelles affiches déjà parodiées », 14 janvier 2014.
<http://golem13.fr/manif-pour-tous-parodies-2014/>

Gouvernement : « Le mariage pour tous », 15 mai 2017.
<https://www.gouvernement.fr/action/le-mariage-pour-tous>

Guerrier, Sophie (2014) : « Le discours de Christiane Taubira pour le mariage pour tous », *Le Figaro*, 27 mars 2014. <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/03/27/25001-20140327ARTFIG00079-le-discours-de-christiane-taubira-pour-le-mariage-pour-tous.php>

Grosjean, Blandine (2004) : « Jospin ou le conservatisme de gauche », *Libération*, 3 juin 2004. https://www.liberation.fr/france/2004/06/03/jospin-ou-le-conservatisme-de-gauche_481727/

Hazan, Adeline (2002) : « Intervention ». in : Bach-Ignasse, Gérard (sous la dir. de) : *Les pacsé-e-s : Enquête sur les signataires d'un pacte civil de solidarité*. Paris : L'Harmattan, pp. 147-151.

ILGA World (2021) : « Maps – sexual orientation laws ». <https://ilga.org/maps-sexual-orientation-laws>

Insee : « Mariages et Pacs. Données annuelles de 2010 à 2020, 19 février 2021.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381498#tableau-figure1>

Khazan, Olga (2013) : « Why did it take France this long to allow gay marriage ? », *The Washington Post*, 12 Février 2013.

<https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2013/02/12/why-did-it-take-france-this-long-to-allow-gay-marriage/>

La Manif pour tous (2016) : *Politique de la famille et l'intérêt de l'enfant – 40 propositions concrètes*. <http://www.lamanifpourtous.fr/wp-content/uploads/2016/09/RapportFamille.pdf>

La Manif pour tous (2013) : *L'idéologie du genre*. <http://www.lamanifpourtous.fr/wp-content/uploads/2016/07/LMPT-L-ideologie-du-genre.pdf>

Le Carboulec, Rozenn/*Le Monde* : « « Moi, je ne voulais pas insulter les gens » : des enfants de La Manif pour tous face au souvenir des défilés », *Le Monde*, 31 janvier 2021. https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/31/moi-je-ne-voulais-pas-insulter-les-gens-des-enfants-de-la-manif-pour-tous-racontent-le-traumatisme-des-defiles_6068245_3224.html

Leclair, Agnès : « Mobilisation historique contre le mariage pour tous », *Le Figaro*, 13 janvier 2013. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/01/13/01016-20130113ARTFIG00217-mobilisation-historique-contre-le-mariage-pour-tous.php>

Le Monde (2014^a) : « Les ténors de l'UMP divisés face au mariage pour tous », *Le Monde*, 6 octobre 2014. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/10/06/les-tenors-de-l-ump-divises-face-au-mariage-pour-tous_4501148_4355770.html

Le Monde (2014^b) : « Nicolas Sarkozy veut « un mariage pour les homosexuels et un mariage pour les hétérosexuels », *Le Monde*, 15 novembre 2014. https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/15/nicolas-sarkozy-veut-abroger-la-loi-taubira-mais-conserver-le-mariage-homosexuel_4524240_823448.html

Le Monde (2004^a) : « Le PS favorable au mariage gay, réservé sur l'homoparentalité », *Le Monde*, 12 mai 2004. https://www.lemonde.fr/societe/article/2004/05/12/le-ps-favorable-au-mariage-gay-reserve-sur-l-homoparentalite_364503_3224.html

Le Monde (2004^b) : « Lionel Jospin met à mal l'unité du PS sur le mariage gay », *Le Monde*, 16 mai 2004. https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/05/16/lionel-jospin-met-a-mal-l-unite-du-ps-sur-le-mariage-gay_365051_1819218.html

Le Monde/AFP : « Loi bioéthique : l'Assemblée adopte le projet de loi en deuxième lecture », *Le Monde*, 1 août 2020. https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/08/01/loi-bioethique-l-assemblee-adopte-le-projet-de-loi-en-deuxieme-lecture_6047874_3224.html

Le Monde/AFP/Reuters : « Mariage gay : après le Sénat, le texte sera à l'Assemblée mercredi », *Le Monde*, 12 avril 2013. https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/04/12/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-sur-le-mariage-pour-tous_3158816_3224.html

Levy-Mozziconacci, Annie : « La bioéthique : une urgence démocratique », *Libération*, 22 avril 2017. https://www.liberation.fr/debats/2017/04/22/la-bioethique-une-urgence-democratique_1564416/

L'Obs/AFP : « Mariage homo : l'Assemblée adopte le texte en commission », *L'Obs*, 16 avril 2013. <https://www.nouvelobs.com/politique/mariage-gay-lesbienne/20130416.OBS8056/mariage-homo-l-assemblee-adopte-le-texte-en-commission.html>

Le Parisien : « Mariage gay adopté à l'Assemblée nationale : qui a voté quoi ? », *Le Parisien*, 12 février 2013. <https://www.leparisien.fr/politique/videos-mariage-gay-adopte-a-l-assemblee-nationale-qui-a-vote-quoi-12-02-2013-2562341.php>

Le Parisien : « Sondage : les Français divisés sur le mariage pour tous », *Le Parisien*, 3 novembre 2012. <https://www.leparisien.fr/societe/sondage-les-francais-divises-sur-le-mariage-pour-tous-03-11-2012-2289129.php>

Le Solleu, Bernhard (2012) : « Mariage des homosexuels. Taubira détaille son projet », *Ouest-France*, 7 novembre 2012. <https://www.ouest-france.fr/europe/france/mariage-des-homosexuels-taubira-detaille-son-projet-157402>

Le Télégramme : « Manif pour tous. Familles en nombre », *Le Télégramme*, 3 février 2014. <https://www.letelegramme.fr/france/manif-pour-tous-familles-en-nombre-03-02-2014-10017300.php>

Macron, Emmanuel (EmmanuelMacron) (2017) : « Le fait que la PMA ne soit pas ouverte aux couples de femmes et aux femmes seules est une discrimination intolérable » [Tweet]. Twitter.
<https://twitter.com/emmanuelmacron/status/832312568375103488?lang=de>

Martel, Frédéric (2000) : *Le Rose et le Noir. Les homosexuels en France depuis 1968*. Paris : Éditions du Seuil.

Mazuir, Valérie : « Ce que prévoit le projet de loi bioéthique », *LesEchos*, 4 février 2021. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/ce-que-prevoit-le-projet-de-loi-bioethique-1040459>

Michel-Guillou, Elisabeth/Raymond Adeline (2011) : « Le cas du mariage homosexuel de Bègles : de l'intimidation à l'approbation. », in : Fraissé, Christèle (sous la dir. de) : *L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Nadaud, Stéphane 2002 : *Homoparentalité. Une nouvelle chance pour la famille ?*. Paris : Fayard.

Paternotte, David (2013) : « “Manif pour tous” : Chronique d'un “succès” annoncé », *Yagg*, 21 janvier 2013. <https://www.komitid.fr/2013/01/21/manif-pour-tous-chronique-dun-succes-annonce-par-david-paternotte/>

- (2011) : *Revendiquer le « mariage gay » : Belgique, France, Espagne*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Paternotte, D./Van der Dussen, S./Piette V. (sous la dir. de) (2015) : *Habemus gender ! Déconstruction d'une riposte religieuse*. n°31, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Perreau, Bruno (2018) : *Qui a peur de la théorie queer ?*. Paris : Presses de Sciences Po.

Prearo, Massimo (2014) : *Le moment politique de l'homosexualité. Mouvements, identités et communautés en France*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Preciado, Paul Beatriz : « Homosexualité, transsexualité: nous sommes partout », *Libération*, 14 février 2014. https://www.liberation.fr/debats/2014/02/14/nous-sommes-partout_980296/

- (2013) : « Qui défend l'enfant queer ? », *Libération*, 14 janvier 2013. https://www.liberation.fr/societe/2013/01/14/qui-defend-l-enfant-queer_873947/

Rault, Wilfried (2009) : *L'Invention du PACS. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*. Paris : Presses de Sciences Po.

- (2008) : « Ce que le Pacs fait au mariage gai et lesbien », in : Descoutures, V./Digoux M./Fassin E./Rault Wilfried (sous la dir. de): *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*. Paris : Autrement, pp. 117-125.
- (2007) : Entre droit et symbole. Les usages sociaux du pacte civil de solidarité, in : *Revue française de sociologie*, n°3, vol. 48, pp. 555-586.

Robcis, Camille (2015) : « Liberté, Égalité, Hétérosexualité: Race and Reproduction in the French Gay Marriage Debates », in : *Constellations* (Oxford-England), n° 3 vol. 22 (septembre 2015), pp.447-461.

Rotman, Charlotte (2004^a) : « Les mariages homo aux portes des mairies », *Libération*, 1 avril 2004. https://www.liberation.fr/societe/2004/04/01/les-mariages-homos-aux-portes-des-mairies_474573/

Rotman, Charlotte (2004^b) : « Derrière le mariage, le tabou de l'adoption, *Libération*, 26 avril 2004. https://www.liberation.fr/evenement/2004/04/26/derriere-le-mariage-le-tabou-de-l-adoption_477263/

Schneider, Vanessa/Leparmentler, Arnaud : Buisson : « Sarkozy s'imposera comme l'unique recours », *Le Monde*, 8 juin 2013.

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/08/patrick-buisson-sarkozy-s-imposera-naturellement-comme-l-unique-recours_3426588_823448.html

Site de la Manif pour tous: « Circulaire Taubira : un passeport pour la GPA », 12 décembre 2014. <http://old-v3.lamanifpourtous.fr/actualites/circulaire-taubira-un-passeport-pour-la-gpa/>

Sulzer, Alexander : « Frédéric Minvielle, homosexuel déchu de sa nationalité, pourra redevenir français en 2009 », *20 minutes*, 2 mai 2008.

<https://www.20minutes.fr/france/228921-20080502-frederic-minvielle-homosexuel-dechu-nationalite-pourra-redevenir-francais-2009>

Tartakowsky, Danielle (2014) : *Les droites et la rue - Histoire d'une ambivalence, de 1880 à nos jours*. Paris: La Découverte (Coll. Cahiers libres).

Théry, Irène (sous la dir. de) (2013) : *Mariage de même sexe et filiation*. Paris : Éditions de l'EHESS.

- (2010) : *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- 2007 : *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*. Paris : Odile Jacob.

Tissot, Sylvie (2018) : *Gayfriendly : acceptation et contrôle de l'homosexualité en Paris et New York*. Paris : Raisons d'agir.

Tin, Louis-George (sous la dir. de) (2003) : *Dictionnaire de l'homophobie*. Paris : Presses Universitaires de France.

Vie publique (2021): « Projet de loi relatif à la bioéthique », 17 février 2021 (dernière modification). <https://www.vie-publique.fr/loi/268659-loi-bioethique-pma>

- (2019) : « Conseil des ministres du 24 juillet 2019. Bioéthique. », 25 juillet 2019, <https://www.vie-publique.fr/discours/268258-conseil-des-ministres-du-24-juillet-2019-bioethique>

Vingt-Trois, André : « Appel de monseigneur Vingt-Trois à prier pour la France le 15 août », *Le Salon beige*, 31 juillet 2012.

https://lesalonbeige.blogs.com/my_weblog/2012/07/appel-de-monseigneur-vingt-trois-à-prier-pour-la-france-le-15-août.html

8. Table des figures

<i>Figure 1 : Le mariage gay dans le monde en 2020. (ILGA World 2020) https://ilga.org/sites/default/files/downloads/FRA_ILGA_World_map_sexual_orientation_laws_dec2020.png</i>	3
<i>Figure 2: Nombre annuel de PACS selon type de couple. (Rault 2009: 29)</i>	7
<i>Figure 3: « Les types idéaux de Pacs » (Rault 2007 : 572)</i>	15
<i>Figure 4 : « Mariage pour tous : le détail du vote des députés » (Le Parisien 2013)</i>	41
<i>Figure 5: « Contenu publié sous la présidence de François Hollande du 15 mai 2012 au 15 mai 2017 (Gouvernement 2017) https://www.gouvernement.fr/action/le-mariage-pour-tous</i>	43
<i>Figure 6 : Mariages et Pacs de 2010 à 2020. (Insee 2021) https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381498#graphique-figure1</i>	47
<i>Figure 7 : Deux affiches de LMPT contre la « théorie du genre » : « Pas touche à nos stéréotypes de genre » (Golem 2014) (http://golem13.fr/manif-pour-tous-parodies-2014/)</i>	60
<i>Figure 8 : Femmes déguisées en Marianne et enfants habillés en Gavroche. (Le Télégramme 2014)</i>	65
<i>Figure 9 : Les slogans de LMPT sur l'importance des question économiques. (Cf. Daniel 2013) (https://blog.francetvinfo.fr/mariage-adoption-gay/2013/03/24/pourquoi-la-manif-pour-tous-a-elargi-ses-revendications.html)</i>	66
<i>Figure 10 : Les slogans de LMPT contre la PMA et la GPA. (Robcis 2015 : 455)</i>	74
<i>Figure 11 : Tweet d'Emmanuel Macron en 2017 par rapport à l'ouverture de la PMA. (Macron 2017)</i>	80

9. Appendice

9.1. Abstract

9.1.1. En allemand

Diese Masterarbeit widmet sich jener Problematik, die in Frankreich im Zuge der gesetzlichen Anerkennung von homosexuellen Paaren aufgetreten ist. Das als offen und fortgeschritten bekannte Land Frankreich musste im Vergleich zu anderen europäischen Ländern viele Hürden nehmen, um 2013 schlussendlich das Gesetz der Ehe für alle beschließen zu können.

Der erste Schritt der legalen Anerkennung war allerdings bereits der sogenannte *Pacte civil de solidarité (Pacs)*, der 1999 in Frankreich verabschiedet wurde und homosexuellen Paaren ermöglichte, ihre Partnerschaft offiziell einzutragen und ihnen somit auch mehr Rechte gab. Allerdings konnte der Pacs noch immer bei weitem nicht alle Ungleichheiten und Ungerechtigkeiten zwischen hetero- und homosexuellen Paaren überwinden, weshalb im selben Atemzug die Forderung nach mehr Rechten auftauchte, also die Frage nach einem Gesetz, welches die bürgerliche Ehe auch für homosexuelle Paare öffnen sollte. Nach unzähligen politischen und sozialen Debatten, viel Kritik und teils brutalem Widerstand wurde am 17. Mai 2013 schlussendlich das Gesetz, das Paaren gleichen Geschlechts sowohl die Ehe als auch die gemeinschaftliche Adoption ermöglichte, beschlossen.

Nach der Präsentation dieses Gesetzesvorschlags gingen im Winter 2012/2013 unter dem Pseudonym *La Manif pour tous (LMPT)* tausende Menschen in Frankreichs Großstädten auf die Straße und protestierten gegen diese Öffnung der Ehe für gleichgeschlechtliche Paare. Das Ausmaß dieser Mobilisierung und Gegenwehr überraschte alle und man stellte sich die Frage, warum gerade ein sittenoffenes und fortgeschrittenes Land wie Frankreich einen derartigen Widerstand gegen die Rechte der schwulen und lesbischen Paare erfuhr.

Genau mit dieser Problematik setzt sich die vorliegende Masterarbeit im Detail auseinander und arbeitet die Geschehnisse und Debatten in der Zeit zwischen der Verabschiedung des *Pacs* und des *Loi du 17 mai ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe* kritisch auf.

9.1.2. En français

Durant l'hiver 2012-2013, des centaines de milliers de personnes manifestèrent dans les rues des grandes villes françaises contre l'ouverture du mariage et de l'adoption conjointe aux couples homosexuels. L'ampleur de cette mobilisation n'a pas manqué de surprendre à l'étranger : comment la France, si libérale en matière de mœurs, pouvait-elle connaître une telle résistance aux droits des lesbiennes et des gays ? (Perreau 2018 : 13)

Après l'entrée en vigueur du Pacte civil de solidarité (Pacs) en France, le 15 novembre 1999, ouvert aux couples hétéro- et homosexuels, c'était seulement une question de temps jusqu'à l'adoption de la loi ouvrant le mariage pour tous. Toutefois, ce temps s'avérait plus compliqué et polémique que prévu.

Le Pacs représentait donc le premier grand pas pour la reconnaissance légale des conjoints homosexuels. Néanmoins, il durait encore 14 années seraient encore nécessaires jusqu'à l'adoption de la loi ouvrant le mariage et l'adoption conjointe aux couples homosexuels en 2013, et le Pacs n'a pas réussi à surmonter toutes les inégalités entre les couples hétéro- et homosexuels. C'est pourquoi, pendant ce temps, les personnes concernées ont revendiqué plus de droits, posant concrètement la question d'une loi ouvrant le mariage civil aux couples homosexuels.

Après de nombreux débats politiques et sociaux, de beaucoup de critiques et parfois des résistances brutales, la loi qui autorise les couples de même sexe au mariage et à l'adoption conjointe a finalement été votée le 17 mai 2013.

Après la présentation du projet de loi, des milliers de personnes ont défilés dans les rues des grandes villes de France durant l'hiver 2012-2013, sous le nom *La Manif pour tous (LMPT)*, et ont manifesté contre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. L'ampleur de cette mobilisation et de cette résistance a surpris tout le monde, et par conséquent la question s'est posée de savoir pourquoi un pays ouvert et avancé comme la France a connu une telle résistance contre les droits des couples homosexuels.

Ce mémoire de Master traite précisément cette problématique en détail et présente un bilan critique des événements et des débats durant les années entre l'adoption du Pacs et la loi du 17 mai ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. L'attention particulière est d'analyser les discours politiques et sociaux pour mieux répondre à la problématique.